



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la CAP val de Saône

### ENTRE

L'ÉTAT représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or

Le Département de Côte-d'Or, représenté par son président, Monsieur François SAUVADET ;

### ET

La Communauté de Communes Auxonne – Pontailier Val de Saône, représentée par sa présidente, Madame Marie-Claire BONNET-VALLET ;

ci-après dénommée le porteur du contrat ;

## Préambule

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce contrat a pour finalité d'accélérer la transition écologique tout en s'adaptant aux réalités différentes de chaque territoire. Il permettra aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, sur la période 2021 -2026.

La coordination sur les territoires pouvait se faire par les PETR ou les communautés de communes. Pour ce qui concerne notre territoire, l'échelle retenue est celle de la CAP Val de Saône.

Une réunion portant sur l'élaboration d'un CRTE « Cap Val de Saône » s'est déroulée le 24 juin 2021 avec Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Côte-d'Or et ses services. Elle a permis d'échanger sur les objectifs et le calendrier du CRTE, dont l'élaboration se déroulera de septembre à décembre 2021.

En amont de l'élaboration du CRTE, l'Etat demande aux EPCI intéressés par cette contractualisation de formaliser leur engagement à travers la signature d'un protocole d'engagement et de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer. Ces projets concernent tant ceux portés par la Communauté de communes que ceux portés par les communes. Ce protocole d'engagement a été approuvé par le Conseil communautaire de la CAP Val de Saône le 22 juillet 2021.

A ce titre, l'ensemble des maires de la CAP Val de Saône ont été consultés à plusieurs reprises au cours de juin à décembre 2021 afin de recenser dans un document unique l'ensemble des projets susceptibles d'être intégrés au protocole ; les services de la Préfecture se gardant le droit de cibler les projets éligibles au protocole d'engagement/CRTE tout en sachant que ceux non retenus pourront toujours bénéficier des crédits de droit commun.

Au niveau de la CAP Val de Saône, le recensement de ces projets a simplement pour objectif de lister l'ensemble des projets du territoire mais il est tout à fait clair que l'interlocuteur unique, pour chaque projet, est la commune.

Le vendredi 19 novembre 2021, un premier COPIL composé de l'ensemble des partenaires concernés s'est réuni pour rappeler les enjeux et les objectifs à l'échelle du territoire.

Le 15 décembre, Monsieur le Secrétaire général a organisé une réunion à la Préfecture afin de lever les dernières incertitudes permettant de travailler sur le projet de convention.

Il convient d'officialiser à travers une convention la volonté de l'EPCI et de l'Etat à engager un CRTE sur le territoire de la CAP Val de Saône et ainsi, initier un premier pas pour relancer l'économie sur le territoire.

## Article - 1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CAP val de Saône autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1. Présentation du territoire

La Communauté de communes Auxonne - Pontailier Val de Saône (CAP Val de Saône) est une communauté de communes située au sud-est de la Côte-d'Or, sur la plaine de la Saône, à la limite de la Haute-Saône et du Jura. La CAP Val de Saône a été créée au 1er janvier 2017, par fusion de la Communauté de communes du Canton de Pontailier et de la Communauté de communes Auxonne - Val de Saône.

S'étendant sur une surface de 385 km<sup>2</sup>, elle comprend 23404 habitants et se compose de 35 communes variant de 107 habitants à près de 8 000 habitants (Commune d'Auxonne, siège de la CAP VDS).



**Figure 1 - Localisation de la CAP Val de Saône**

La Communauté de communes appartient au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Saône Vingeanne qui regroupe la CAP VDS et la Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois.

La CAP Val de Saône et ses partenaires ont souhaité s'engager dans la signature d'un CRTE.

## 1.2. Présentation et intégration des dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune d'Auxonne et co-signé avec la Communauté de communes Auxonne-Pontallier Val de Saône ;
- La Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire sur la Communauté de communes Auxonne-Pontallier Val de Saône avec la commune d'Auxonne et la commune de Tilly, conformément à la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020, pour la durée de 5 ans (2021-2026) qui intègre la labélisation Petites Villes de demain d'Auxonne ;

- Le Programme Alimentaire de Territoire porté par la CAP val de Saône ;
- Le Contrat Enfance Jeunesse 2018 -2021 signé avec la CAF et en cours de révision en vue de la conclusion d'une convention territoriale globale (CTG) en avril 2022 ;
- La structure France Services labellisée, implantée à Pontailler-sur-Saône ;
- Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du PETR Val de Saône Vingeanne ;
- Le Contrat Territoire Lecture signé entre l'Etat, la ville d'Auxonne et la CAP val de Saône ;
- Le Contrat Local de Santé du PETR signé avec l'Agence régionale de santé ;
- Le Plan de mobilité rurale élaboré par le PETR Val de Saône Vingeanne ;
- Les contrats Cap 100% Côte-d'Or signés par la CAP val de Saône et les communes du territoire avec le Conseil départemental de Côte-d'Or ;
- Le contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés porté par l'EPTB Saône et Doubs ;
- Ainsi que les contrats et conventions passés entre les EPCI et les agences et établissements de l'État (ADEME, ANAH, les agences de l'eau Rhône Méditerranée et Corse).

Par ailleurs, le territoire de la CAP Val de Saône est doté de plusieurs documents stratégiques :

- le SCoT Val de Saône Vingeanne, porté par le PERTR et approuvé le 29 octobre 2019, servant désormais de cadre de référence pour les documents de planification locale (Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales) et les schémas sectoriels (Plans de Déplacements Urbains, Programmes Locaux de l'Habitat) qui disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT ;
- Le PCAET CAP Val de Saône 2021 – 2026, porté par la CAP Val de Saône et approuvé le 4 mars 2021 par le conseil communautaire, posant un cadre stratégique sur la politique de transition du territoire ;
- Des schémas directeurs pour la programmation des travaux sur les compétences eau et assainissement, avec détermination des priorités sur 5, 10 et 20 ans ;
- Un schéma des énergies renouvelable qui est en cours d'élaboration.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER (contrat de plan Etat – Région) se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article - 2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### 1. Présentation générale du territoire

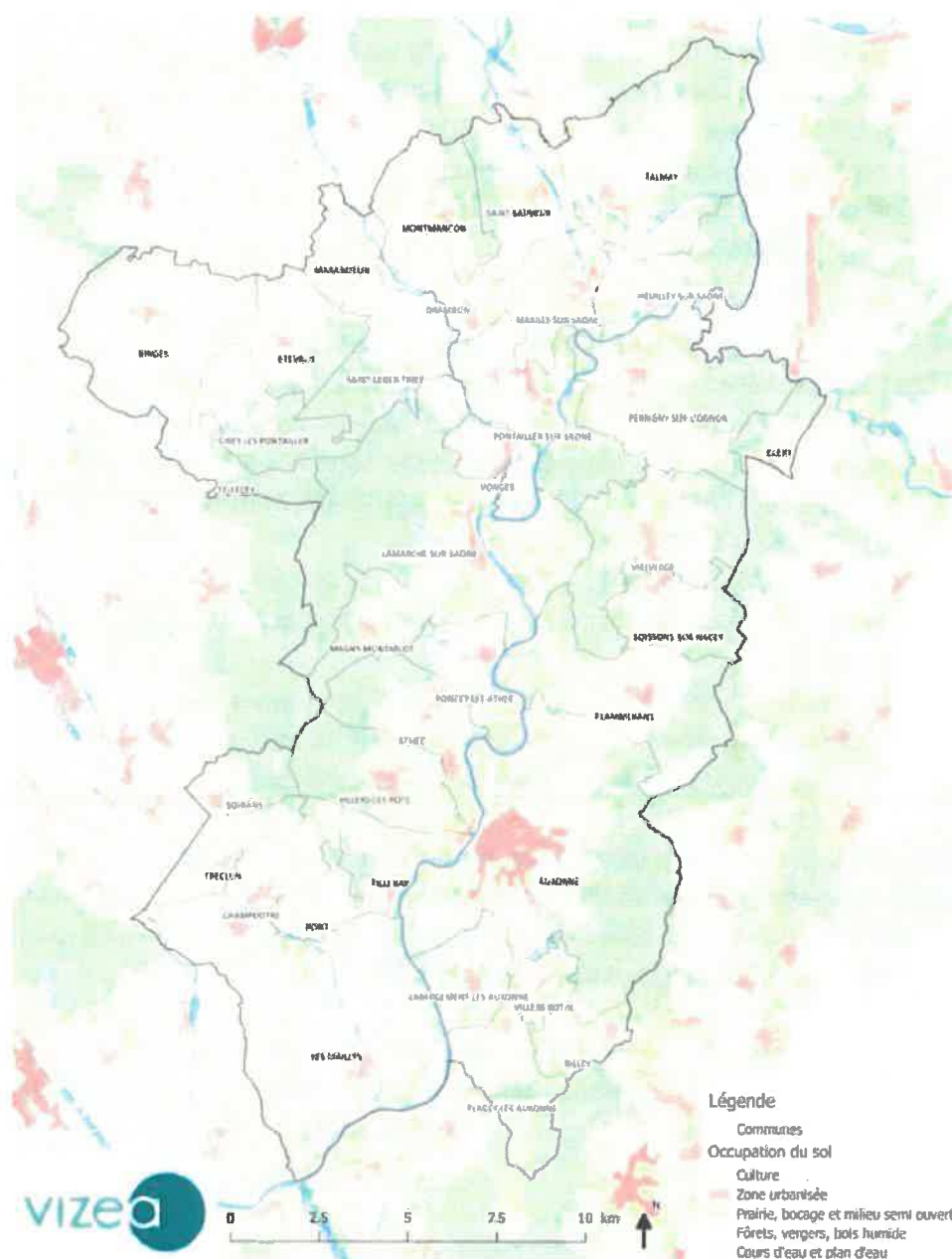
---

#### 1.1 Généralités

Le territoire de la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône s'étend **sur la plaine de la Saône**. La topographie du territoire de l'EPCI est donc plutôt homogène et présente peu de dénivelé. Il

est situé majoritairement entre 180 m et 210 m d'altitude, avec des dénivelés plus marqués, mais faibles sur la zone nord-ouest.

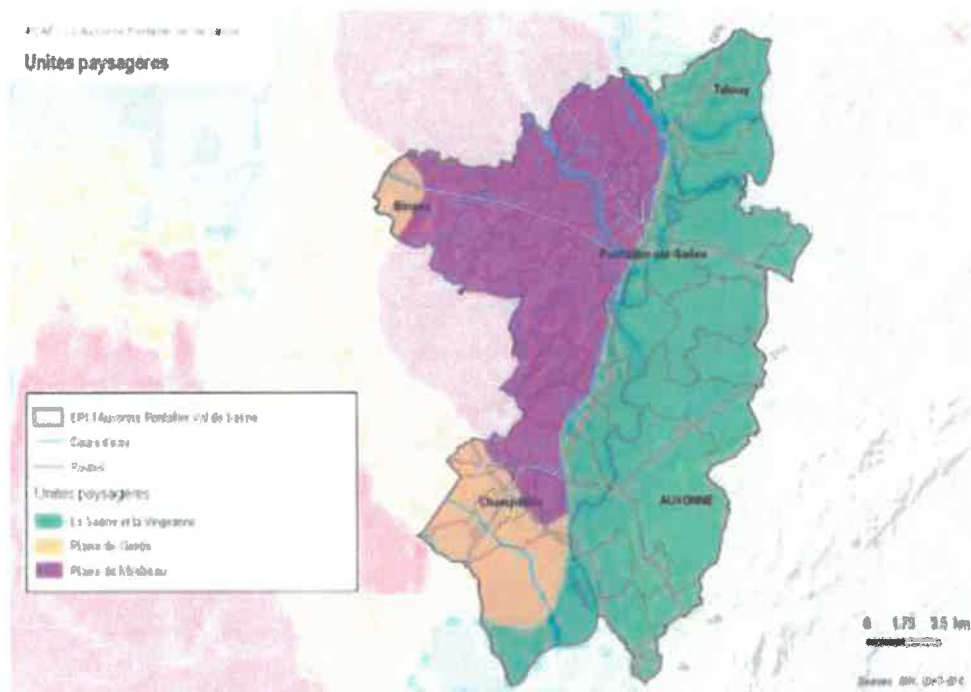
A dominante rurale, le territoire de la CAP VDS est majoritairement composé de **prairies et de cultures agricoles (56%)** et de **forêts et milieux semi-naturels (36%)**. Les zones urbaines sont plutôt éparées, avec une certaine concentration le long de la Saône et dans la commune d'Auxonne.



**Figure 2 - Carte du mode d'occupation du sol de la CAP Val de Saône (DREAL)**

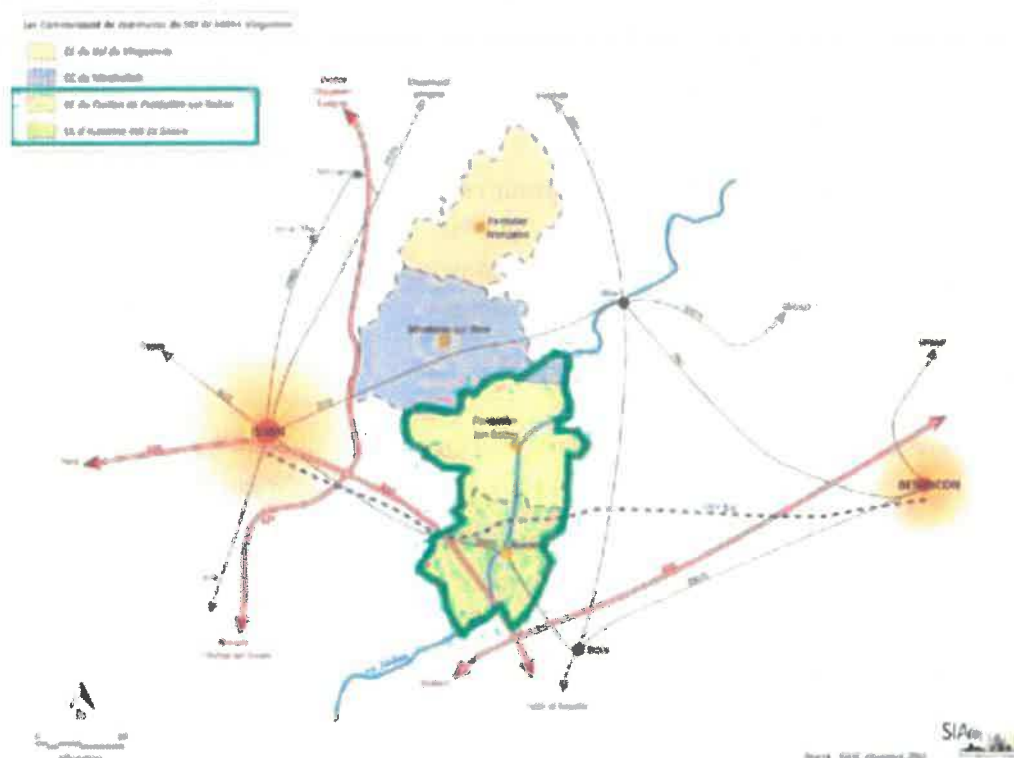
En matière de paysage, trois unités paysagères recouvrent le territoire de l'EPCI :

- La Saône et la Vingeanne, composée de la vallée à l'est du territoire ;
- La Plaine de Genlis composée de plaines, de plateaux et de dépressions cultivées, située aux extrémités sud et est du territoire ;
- La plaine de Mirabeau composée de plaine à cultures, bois et herbages, recouvrant la majeure partie de l'ouest du territoire.

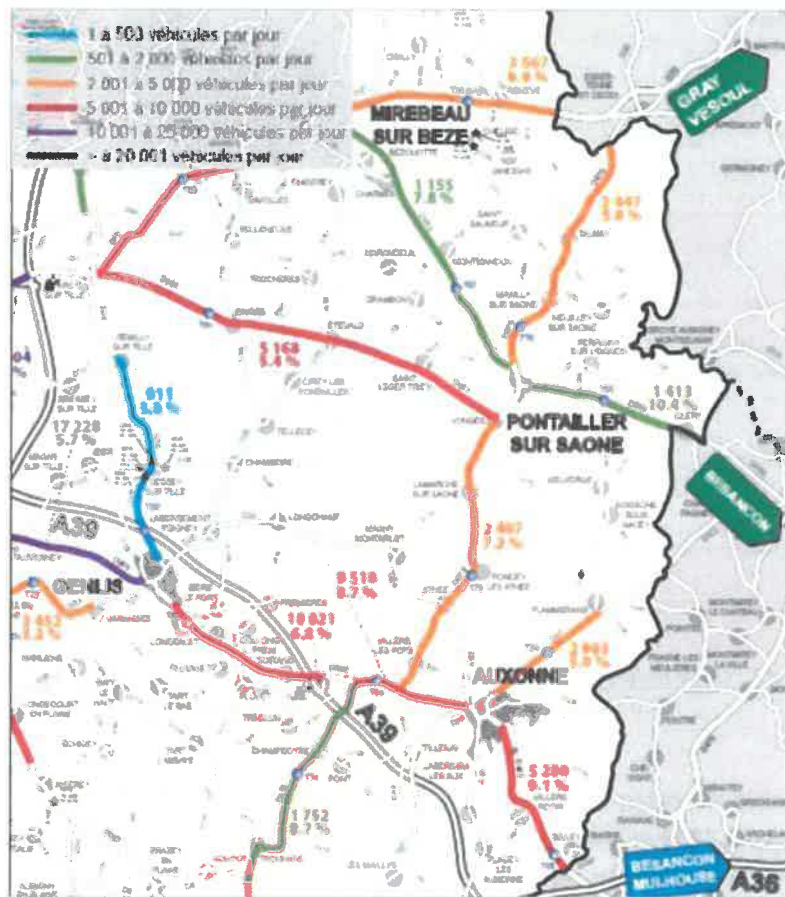


**Figure 3 : Carte unités paysagères présentes sur la CC Auxonne Pontallier Val de Saône–  
Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BCF)**

Au niveau des axes de communication, le territoire est traversé dans sa partie sud par deux axes structurants que sont l'A39 et la départementale qui relie **Dijon à Dole (RD 905)**. Les principaux flux de mobilité quotidienne connectent principalement le territoire avec Dijon et Dole. Dans la partie nord, la RD 961 et RD 959 relient cette partie du territoire à la Métropole dijonnaise. La RD 976 structure le lien entre le Nord et le Sud, entre Pontallier sur Saône et la RD 905.



**Figure 4 - Polarité et axe de transport autour de Communauté de communes (Source : SCOT, 2012)**



**Figure 5- Carte du Trafic Moyen Journalier Annuel (Source : SCOT VDSV, d'après données CD21, 2014)**

La seule gare du territoire est située à Auxonne, elle est sur la ligne Dijon – Dole - Besançon. Une ligne LGV traverse le territoire mais aucune gare n'est desservie.

La Saône constitue aussi un axe important, surtout en termes de tourisme fluvial, dans une moindre mesure pour le fret fluvial avec un trafic faible mais régulier de péniches (port d'Auxonne). La Communauté de communes s'inscrit dans un travail commun de développement du tourisme fluvial avec la Communauté de communes voisine de Rives de Saône.

## 1.2 Les entités hydrogéologiques

La Communauté de communes Auxonne Pontallier Val de Saône se situe sur 5 entités hydrogéologiques. 3 d'entre elles, localisées à l'est et au sud de la Saône, sont composées d'alluvions :

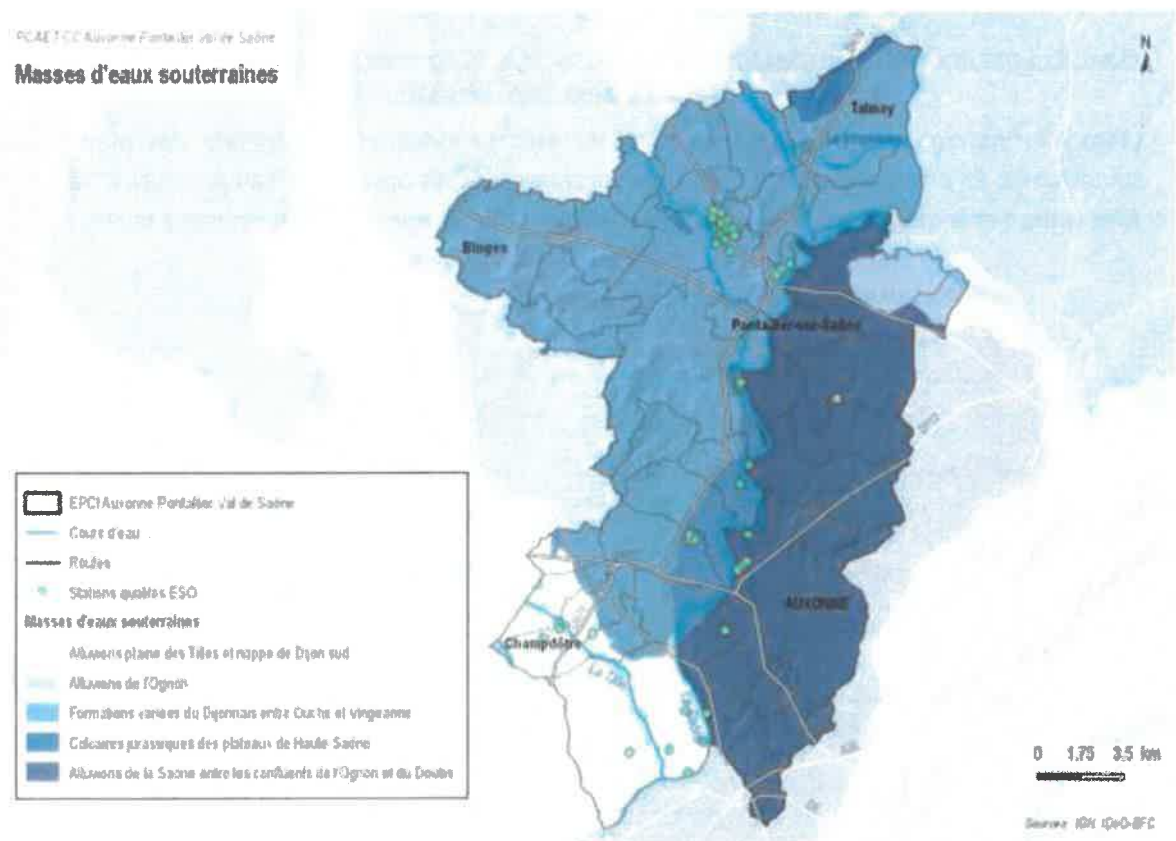
- Alluvions de la Saône entre les confluents de l'Ognon et du Doubs - plaine Saône-Doubs et Basse vallée de la Loue (FRDG320) : l'entité s'étend sur une surface de 812 km<sup>2</sup> (dont 138 km<sup>2</sup> sur notre territoire), et se situe dans la partie est de la Saône. Cet aquifère est entièrement libre ;
- Alluvions de l'Ognon (FRDG315) : elle s'étend sur une surface de 143 km<sup>2</sup> (dont 10 km<sup>2</sup> sur le territoire), dont une partie dans le nord-est de la Communauté de communes. Cet aquifère est entièrement libre ;

- Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes (FRDG329) : elle s'étend sur une surface de 1321 km<sup>2</sup> (dont 44 km<sup>2</sup> sur notre territoire), dont une partie dans le sud de la Communauté de communes. Cet aquifère est majoritairement libre, mais possède certaines zones captives selon la couverture géologique.

La partie ouest de la Communauté de communes se trouve sur une entité hydrogéologique appelée : « Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne » (FRDG523). Elle s'étend sur une surface de 509 km<sup>2</sup>, dont 203 km<sup>2</sup> sur le territoire, et affleure sur 494 km<sup>2</sup>. Elle est majoritairement composée d'aquifères libres (sables, craie), et en moindre mesure de terrains imperméables captifs (argiles, marnes).

L'extrémité nord de la Communauté de communes est située sur une formation à dominante sédimentaire : « Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône » (FRDG123). Elle s'étend sur une surface de 2864 km<sup>2</sup>, dont 5 km<sup>2</sup> sur le territoire, et affleure sur 2716 km<sup>2</sup>. Possédant des caractéristiques karstiques, son écoulement est libre, mais hétérogène.

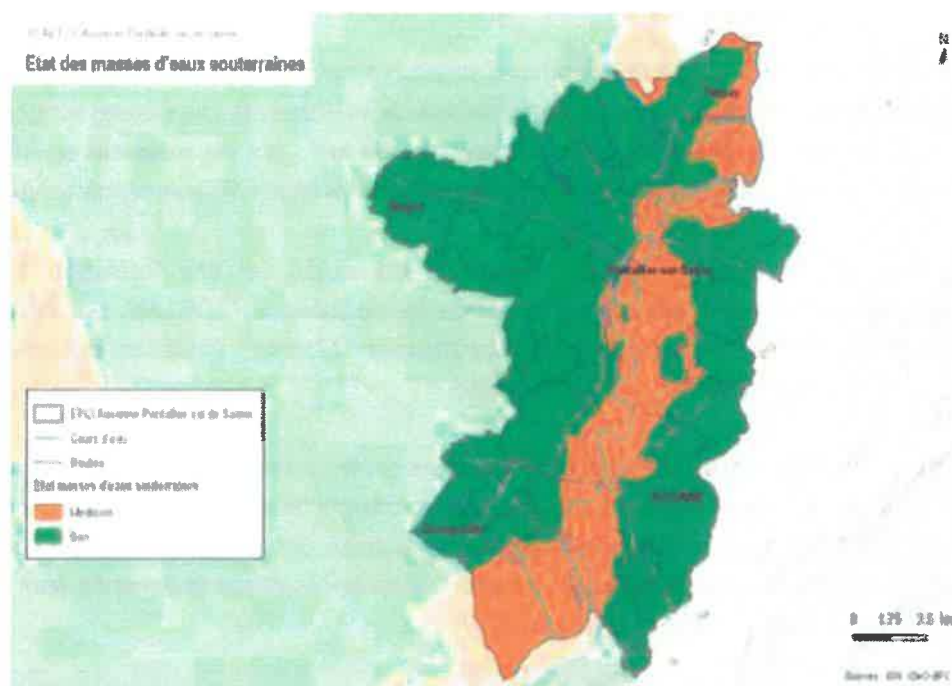
Le réseau de stations de mesure de la qualité des eaux souterraines est réparti sur les masses d'eau principales de la Communauté de communes. Le territoire compte de nombreuses stations (40), mais une grande partie d'entre elles ne sont aujourd'hui plus en activité. Seules les stations des communes de Flammerans, Champdôtre, Labergement-Lès-Auxonne, Poncey-Lès-Athée et Auxonne sont concernées par des mesures de qualité sur leurs stations en 2017.



**Figure 6 : Carte des masses d'eau souterraines de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône  
– Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**

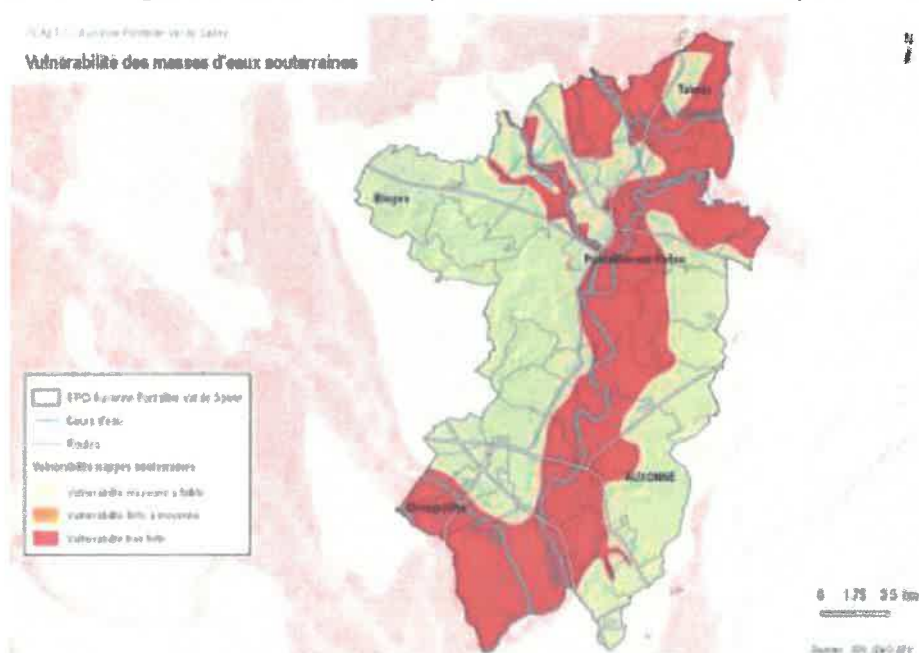
L'état qualitatif des masses d'eau souterraine est hétérogène et dépend de leur situation géographique. Elles sont ainsi en bon état sur les zones Est et Ouest, alors qu'elles sont en mauvais état dans la zone centrale, le long de la Saône.

L'état quantitatif des masses d'eau souterraines est bon sur toute la Communauté de communes.



**Figure 7 : Carte de l'état des masses d'eaux souterraines de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône – Méditerranée-Conseil (source : IGN, IDéO-BFC)**

Cette information peut être mise en parallèle avec la vulnérabilité générale des masses d'eaux souterraines. En effet, elle est très forte dans les zones proches des cours d'eau principaux : la Saône, la Tille, la Bèze et la Vingeanne. Les autres zones présentent une vulnérabilité moyenne à faible.

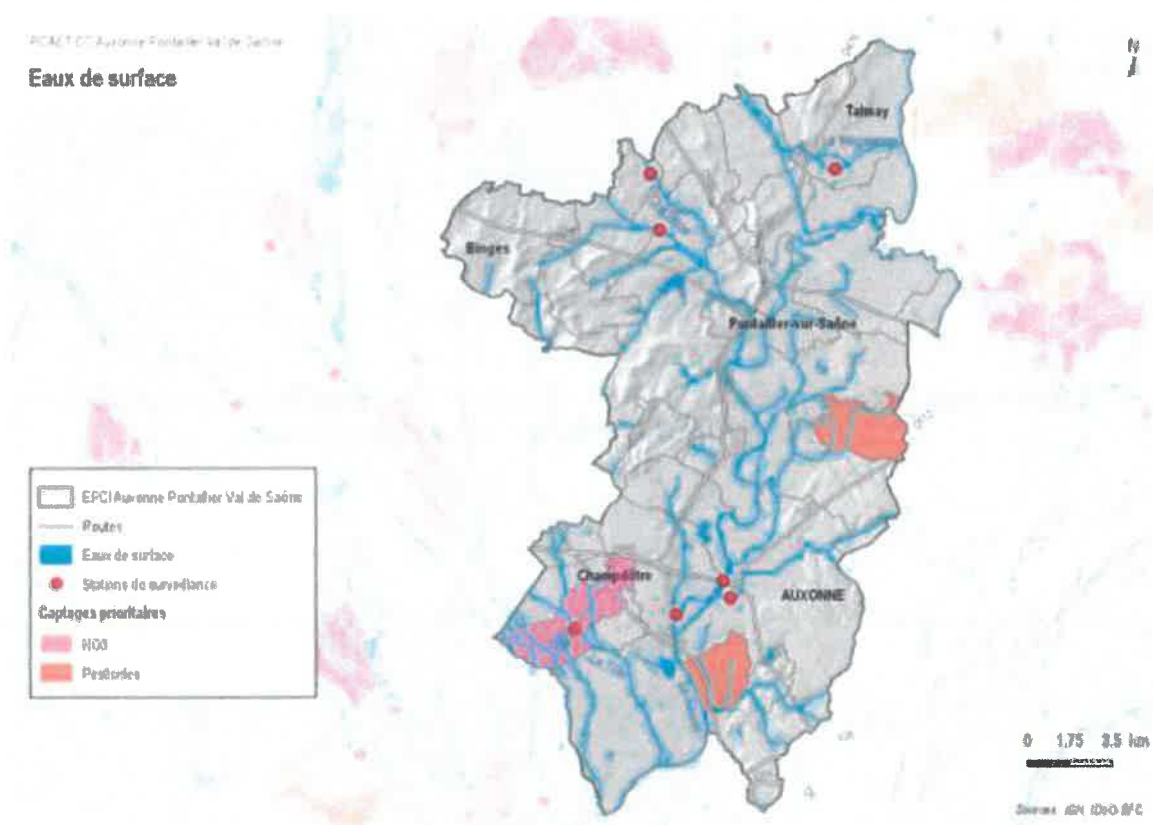


**Figure 8 : carte de la vulnérabilité des masses d'eaux souterraines de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône – Méditerranée-Conseil (source : IGN, IDéO-BFC)**

### 1.3 Le réseau hydrographique superficiel

La Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône possède de nombreux cours et plans d'eau. Elle est traversée par un cours d'eau principal du nord au sud, la Saône (U---0000). Les cours d'eau secondaires les plus importants sont la Tille au sud (U12-0400), la Bèze à l'ouest (U1110500) et la Vingeanne au nord (U09-0400). Des stations de surveillance sont situées sur chacun de ceux-ci.

Des captages prioritaires à risque sont présents dans cette Communauté de communes. Les communes de Labergement-lès-Auxonne et Soissons-sur-Nacey sont soumises à un risque d'exposition aux pesticides, et celle de Champdôtre aux nitrates (NO<sub>3</sub>).



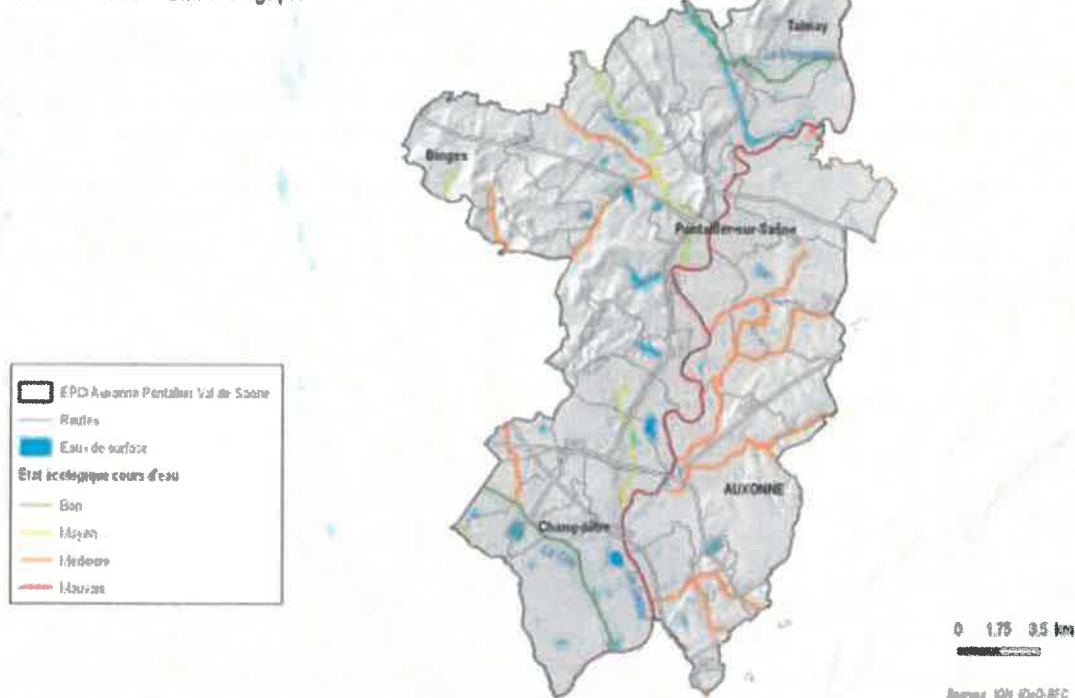
**Figure 9 : Carte des eaux de surface de la CC Auxonne Pontailier Val de Saône – Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**

L'état écologique des masses d'eaux de surface est assez hétérogène. Seules la Tille et la Vingeanne sont en « bon état ». La majorité des cours d'eau restants peut être classée dans la catégorie « médiocre », et la Saône se trouve en « mauvais état » écologique. Par contre, l'état chimique de tous les cours d'eau de la CC peut être qualifié de « bon ».

La majorité des communes à l'ouest de la Saône a été historiquement classée comme ayant des cours d'eau vulnérables à une pollution aux nitrates. Celle de Talmay a été ajoutée à cette liste en 2012.

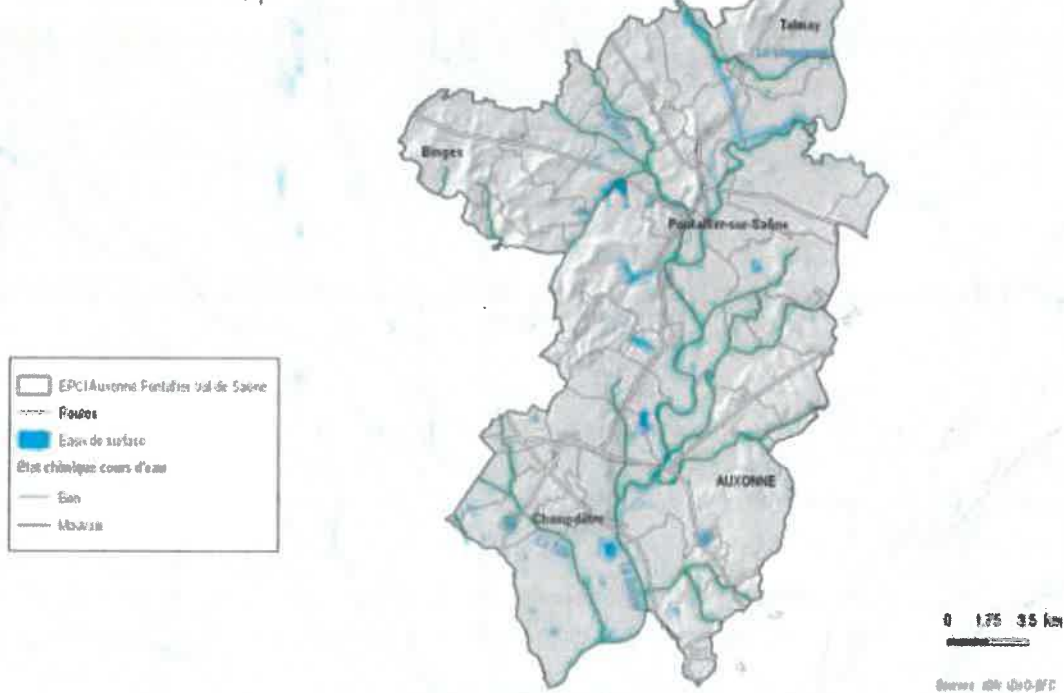
Plusieurs ouvrages anthropiques (barrage, écluse,) faisant obstacle à l'écoulement naturel de l'eau et des sédiments se trouvent sur la Saône, mais la majorité de ceux-ci est localisée sur ses affluents.

## Eaux de surface - Etat écologique

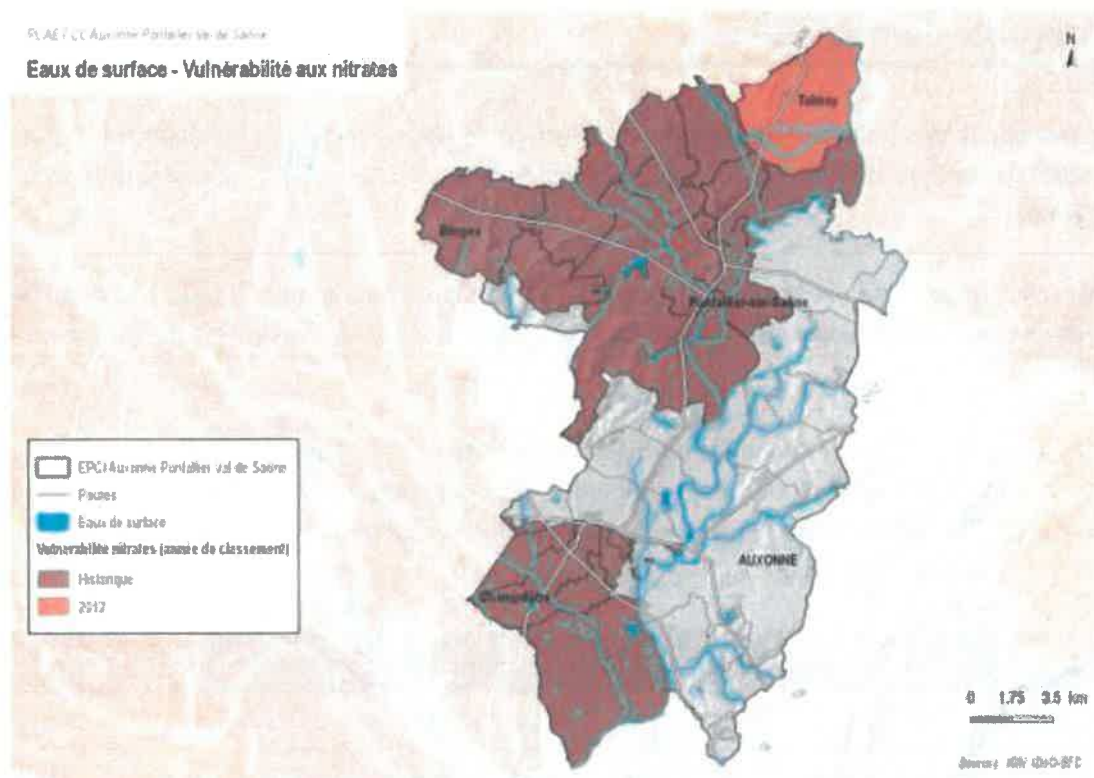


**Figure 10 : Carte de l'état écologique des eaux de surface de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône – Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**

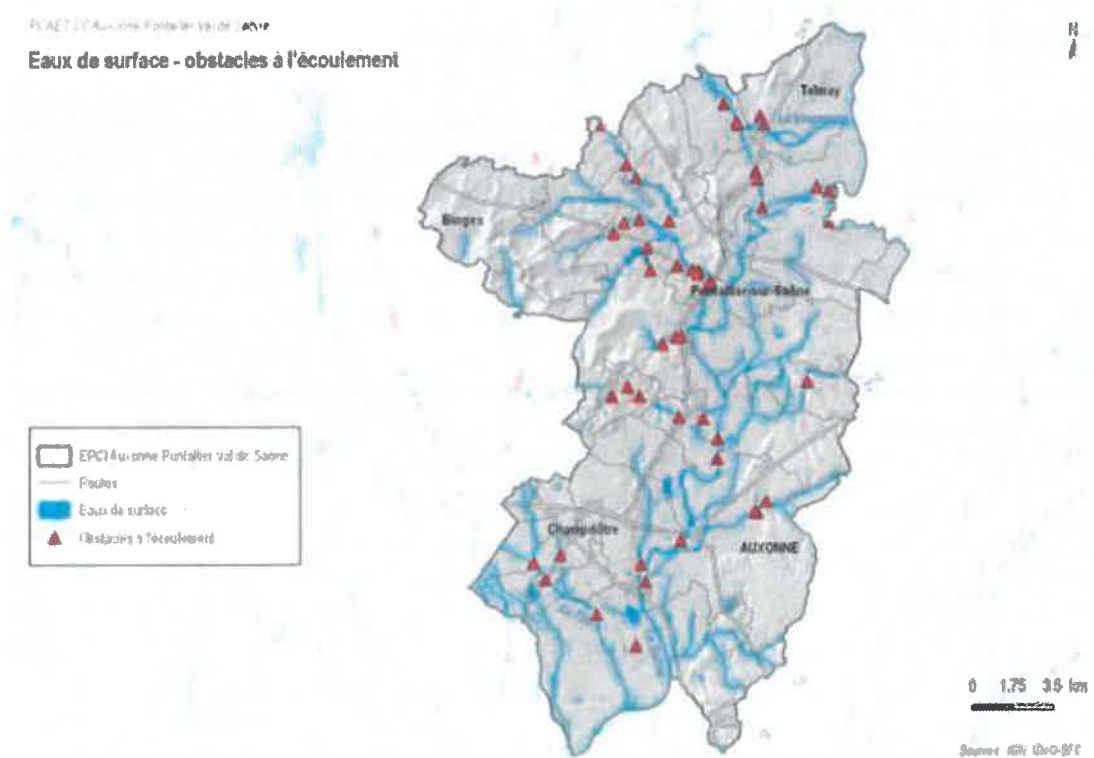
## Eaux de surface - Etat chimique



**Figure 11 : Carte de l'état chimique des eaux de surface de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône – Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**



**Figure 12 : Carte de la vulnérabilité aux nitrates des eaux de surface de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône - Méditerranée-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**



**Figure 13 : Carte des obstacles à l'écoulement des eaux de surface de la CC Auxonne Pontallier Val de Saône - Méditerranée-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**

## 2. Contexte démographique

Au total, la population (municipale) de la Communauté de communes est de 23 404 habitants (données INSEE 2022) avec une densité de population mesurée à 61 habitants/km<sup>2</sup>, équivalente à celle du département.

**La ville la plus importante est Auxonne** (siège de la Communauté de communes) avec 7 614 habitants. **Trois autres communes dépassent 1 000 habitants** (Pontailler-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône et Villers-les-Pots).

**Le territoire de la CAP Val de Saône fut particulièrement attractif durant entre 1999 et 2007 mais on observe depuis 2012 une évolution démographique plus modérée, ne s'appuyant que sur un solde naturel positif.** En l'absence d'une dynamique migratoire observable ces prochaines années, il se pourrait que l'EPCI voit sa population légèrement diminuer.

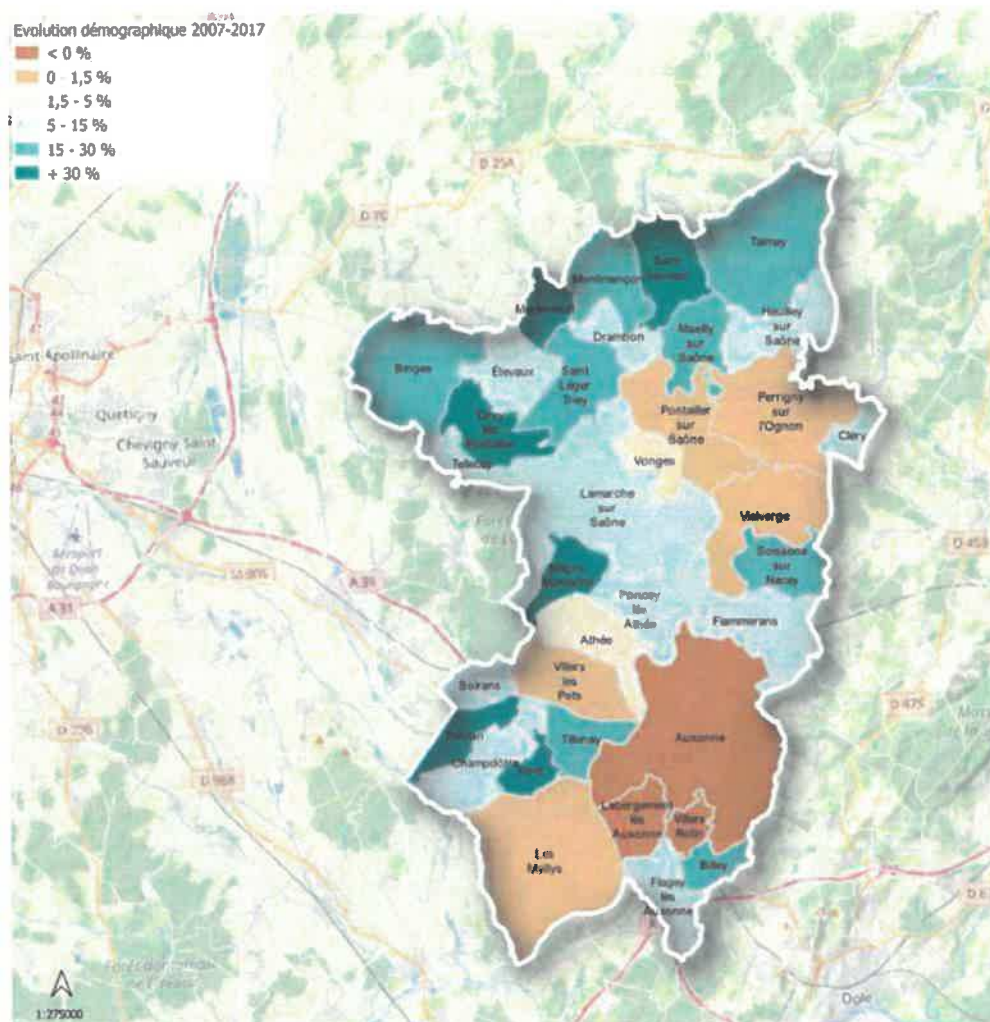
|                                        | 1968(*) | 1975(*) | 1982   | 1990   | 1999   | 2008   | 2013   | 2018   |
|----------------------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population                             | 17 091  | 17 765  | 18 923 | 19 138 | 19 902 | 22 000 | 23 234 | 23 383 |
| Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> ) | 44,4    | 46,2    | 49,2   | 49,7   | 51,7   | 57,2   | 60,4   | 60,8   |

***Figure 14: Evolution de la population sur la CAP val de Saône entre 1968 et 2017 (INSEE)***

De manière générale, toutes les communes de l'intercommunalité (à l'exception d'Auxonne, Labergement-lès-Auxonne et Villers-Rotin) ont connu une croissance démographique, plus ou moins forte, entre 2007 et 2017 et la tendance se poursuit.

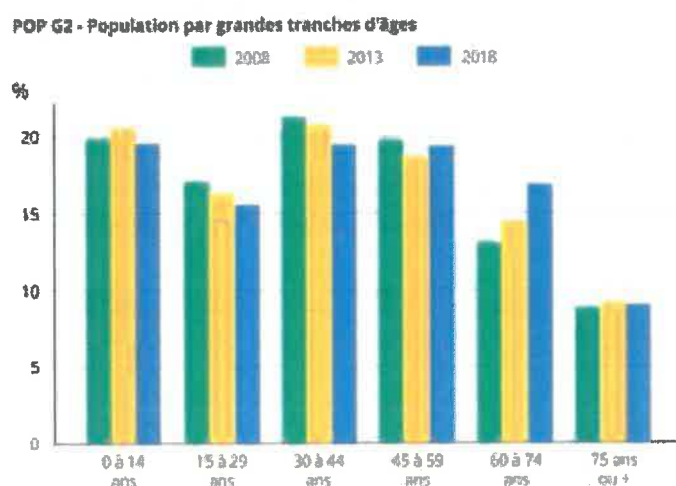
Les territoires ayant particulièrement crû (+ 15% de croissance minimum entre 2007 et 2017) sont ceux majoritairement situés au nord-ouest de l'EPCI, en deuxième et troisième couronne de l'agglomération dijonnaise (phénomène de périurbanisation) et/ou à proximité de Gray. Au sud de l'EPCI, d'autres villages sont également très attractifs à l'image de Tréclun (proximité avantageuse avec l'échangeur autoroutier au niveau de la commune de Soirans).

La ville d'Auxonne, après avoir accueilli de nouveaux habitants entre 2007 et 2012, décroît modérément depuis un peu moins de 10 ans.



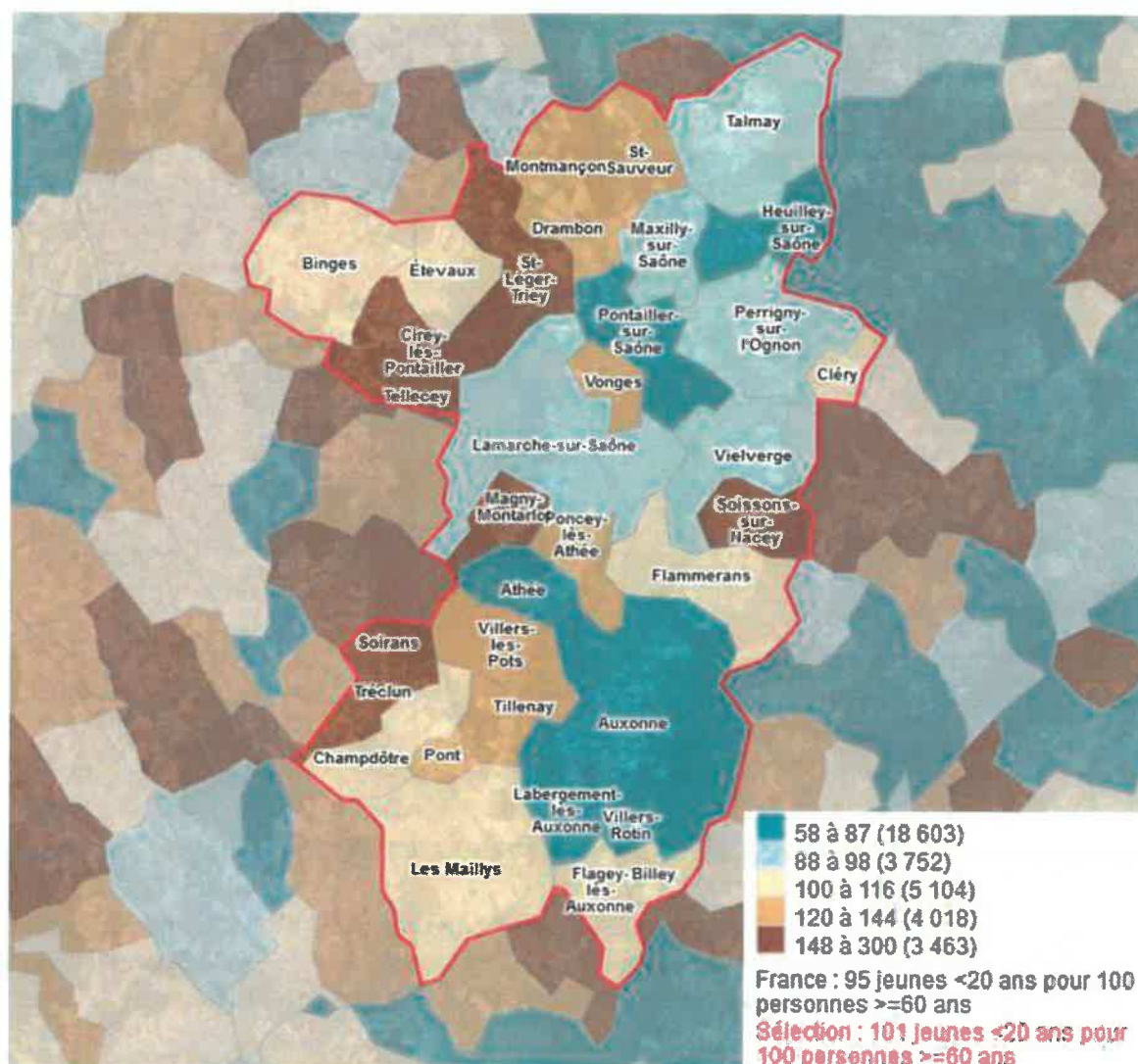
**Figure 15 : Evolution démographique entre 2012 et 2017**

En 2017, les plus de 45 ans représentent 44,8 % des habitants de la CAP, ce qui témoigne d'une structure par âge de la population globalement équilibrée. Leur part a toutefois augmenté d'environ 3 points depuis 2007. Un vieillissement de la population est, toutefois, observable depuis 2007 :



**Figure 16: Population par grandes tranches d'âges (INSEE)**

Environ 1/3 des communes affichent des indices de jeunesse faibles, signe d'une plus grande proportion de personnes de plus de 60 ans par rapport aux personnes de moins de 20 ans. Les communes situées au nord-ouest et sud-ouest de l'EPCI montrent des indices de jeunesse assez élevés, à lier à leur bonne dynamique démographique ces dix dernières années (arrivée de jeunes ménages entre 1999 et 2008).



**Figure 17: Indice de jeunesse sur la CAP Val de Saône en 2017 (INSEE)**

La Communauté de communes possède depuis 1982 une **taille des ménages au-dessus de la moyenne métropolitaine**. Cette taille moyenne, qui reste globalement stable depuis 2007, atteint 2,35 personnes par ménages en 2017 (contre une moyenne nationale de 2,21 personnes par ménage).

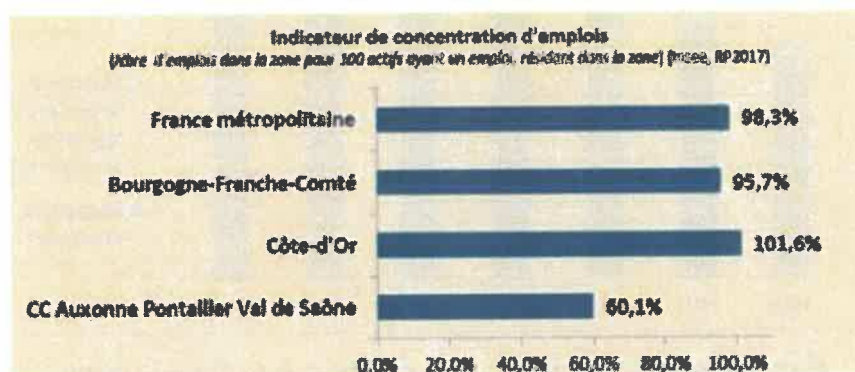
La stabilité de la taille des ménages depuis 2007 peut s'expliquer par le solde naturel encore positif à l'échelle de l'intercommunalité et l'augmentation depuis 2007 des ménages en couple (avec ou sans enfant).

Ces deux variables permettent de contrebalancer l'augmentation des ménages d'une personne notamment induite notamment par le vieillissement de la population et les séparations/divorces.

### 3. Emploi et formation

La CAP val de Saône est un territoire où la population se trouve dans une situation plutôt favorable en matière d'activité et d'emploi. En 2018, la population active était de 10 513 habitants et le **taux de chômage de 10,6 %** reste légèrement inférieur à la moyenne du département.

Cependant, le territoire demeure plutôt résidentiel avec une faible concentration d'emplois (5 847 emplois en 2018 contre 6 370 en 2008). Cette faible attractivité en termes d'emplois est liée à la proximité de l'agglomération dijonnaise, qui offre un nombre d'emplois important quantitativement, mais également une plus grande diversité en termes de typologie.



L'**activité économique** de la Communauté de communes Auxonne Pontallier Val de Saône est majoritairement centrée sur l'activité tertiaire et notamment sur les secteurs de « l'administration publique, enseignement, santé, action sociale » et le « commerce, transport, services divers » (26% des emplois), respectivement 46% et 26% des emplois. L'agriculture représente encore 5 % des emplois.

|                                                              | 2008   |       | 2013   |       | 2018   |       |                  |                    |
|--------------------------------------------------------------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|------------------|--------------------|
|                                                              | Nombre | %     | Nombre | %     | Nombre | %     | dont femmes en % | dont salariés en % |
| Ensemble                                                     | 6 534  | 100,0 | 6 354  | 100,0 | 5 908  | 100,0 | 46,4             | 85,7               |
| Agriculture                                                  | 456    | 7,0   | 335    | 5,3   | 344    | 5,8   | 27,1             | 39,2               |
| Industrie                                                    | 1 108  | 17,0  | 1 035  | 16,3  | 729    | 12,3  | 26,2             | 89,9               |
| Construction                                                 | 457    | 7,0   | 466    | 7,3   | 388    | 6,6   | 9,9              | 62,4               |
| Commerce, transports, services divers                        | 1 817  | 27,8  | 1 620  | 25,5  | 1 567  | 26,5  | 52,7             | 79,3               |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 2 695  | 41,3  | 2 898  | 45,6  | 2 880  | 48,7  | 55,3             | 96,7               |

**Figure 18 - Emploi selon le secteur d'activité en 2018 (INSEE)**

**63% de la population sont des ouvriers ou des employés et 939 entreprises** sont présentes sur le territoire au 31 décembre 2015. Les **revenus de la population** sont proches de la moyenne départementale (20 530€) (Source : SCOT, 2012).

## 4. Habitat

Le parc de logements présente une croissance constante depuis 1968 pour atteindre 10 837 logements en 2014 dont 9 474 résidences principales.

La part de logements individuels est importante avec 79 % de maisons individuelles.

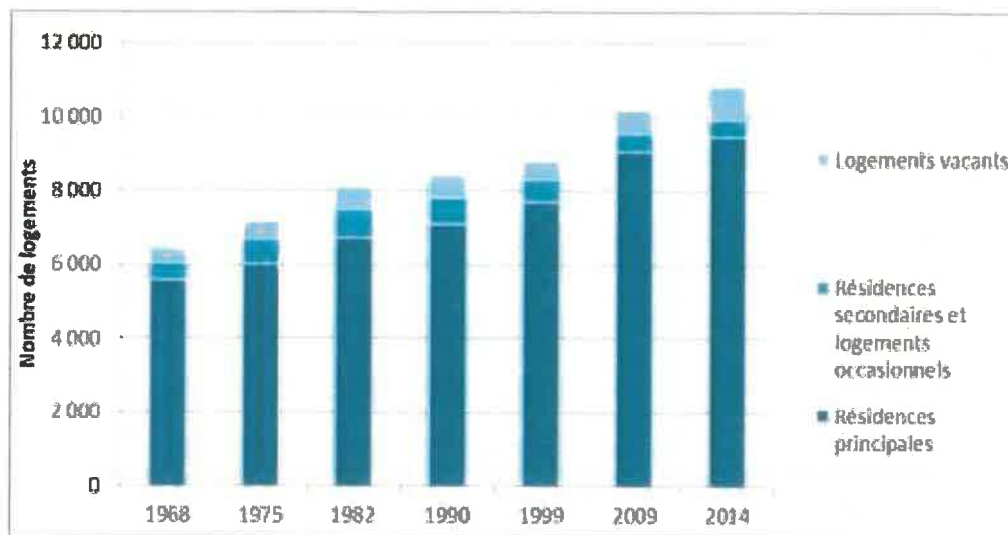


Figure 19- Nombre de logements sur la CAP Val de Saône (Source : INSEE)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 968 logements locatifs aidés sont recensés sur la Communauté de communes, soit environ 8,9 % des logements de la CCAPVDS (données SCoT).

65% des ménages sont propriétaires de leur logement :

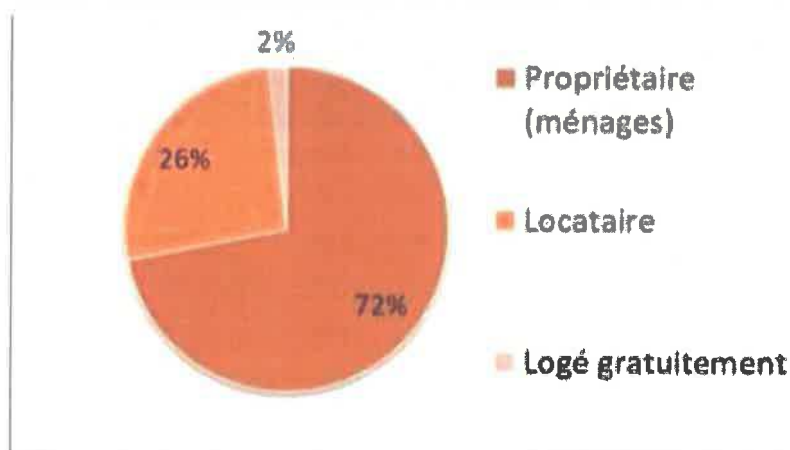


Figure 20- Statut d'occupation des logements (Source : INSEE, 2014)

Les prix de l'immobilier sur le secteur Val de Saône Vingeanne sont relativement modérés en comparaison avec la Métropole Dijonnaise. Sur le territoire de la Communauté de communes, le **prix du foncier reste donc abordable.**

Le territoire est régi par des documents d'urbanisme de différents types : 12 POS ou PLU, 11 cartes communales et 12 communes soumises au RNU.

### ➤ Un parc de logements en croissance constante depuis 50 ans

Le territoire de la Communauté de communes comptabilise environ 11 100 logements en 2017 (78 % de maisons et 21 % d'appartements) avec près de 86 % de résidences principales, 4 % de résidences secondaires et 9 % de logements vacants.

Auxonne détient, en 2017, 33 % du parc de logements. Les trois « pôles relais » que sont Pontailleur-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône et Villers-les-Pots concentrent à eux trois 18,5 % du parc de logements (part respective de 7 %, 6 % et 4,5 %).

Entre 2007 et 2017, le parc de logement a augmenté de 12 % (+ 1 183 logements) avec les tendances suivantes :

- Une croissance notable des résidences principales (+10 % ; + 848 résidences principales) ;
- Une baisse notable du parc de résidences secondaires (- 18 % entre 1999 et 2013) ;
- Une hausse marquée de la vacance des logements, avec un taux de 9 % en 2017 (+ 440 logements vacants entre 1999 et 2013).

|                                                  | 2007         | %            | 2012          | %            | 2017          | %            |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>9 934</b> | <b>100,0</b> | <b>10 637</b> | <b>100,0</b> | <b>11 115</b> | <b>100,0</b> |
| Résidences principales                           | 8 789        | 88,5         | 9 299         | 87,4         | 9 635         | 86,7         |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 558          | 5,6          | 492           | 4,6          | 455           | 4,1          |
| Logements vacants                                | 587          | 5,9          | 847           | 8,0          | 1 025         | 9,2          |
| <br><i>Maisons</i>                               | <br>7 723    | <br>77,8     | <br>8 345     | <br>78,4     | <br>8 750     | <br>78,8     |
| <i>Appartements</i>                              | 2 044        | 20,6         | 2 224         | 20,9         | 2 275         | 20,5         |

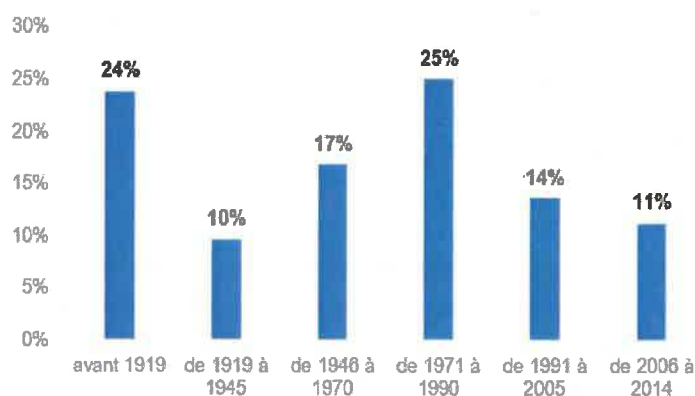
**Figure 21 : Détails des évolutions du nombre de logements par catégorie depuis 2007 (INSEE)**

### ➤ Un parc de logements relativement âgé

La répartition du bâti selon leur date d'achèvement montre une proportion notable de bâti ancien sur le territoire de la Communauté de communes (logements construits avant 1946). 34 % des logements ont été construits avant 1946 (soit environ un logement sur trois). À titre de comparaison, la part des logements construits avant 1946 dans les Communauté de communes Rives de Saône et de la Plaine Dijonnaise s'élève respectivement à 38 % et 17 %.

Les proportions de 17 %, 25 % et 14 % pour les trois autres périodes reflète l'effort régulier de construction, avec un rythme plus soutenu entre 1971 et 1990.

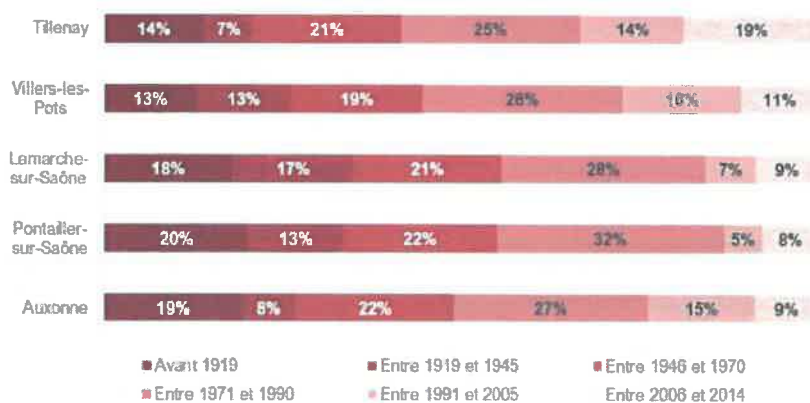
À l'échelle de l'EPCI, 51 % des logements ont plus de 50 ans (pour rappel, la première réglementation thermique a été appliquée en 1975).



**Figure 22 : Répartition des logements par date d'achèvement de la construction sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

Les moyennes à l'échelle du territoire lissent cependant des situations plus ou moins contrastées suivant les secteurs. La part des logements construits avant 1946 s'élève, par exemple, à :

- 26 % à Auxonne ;
- 33 % à Pontailler-sur-Saône ;
- 35 % à Lamarche-sur-Saône ;
- 27 % à Villers-les-Pots ;
- 20,6 % à Tillenay.



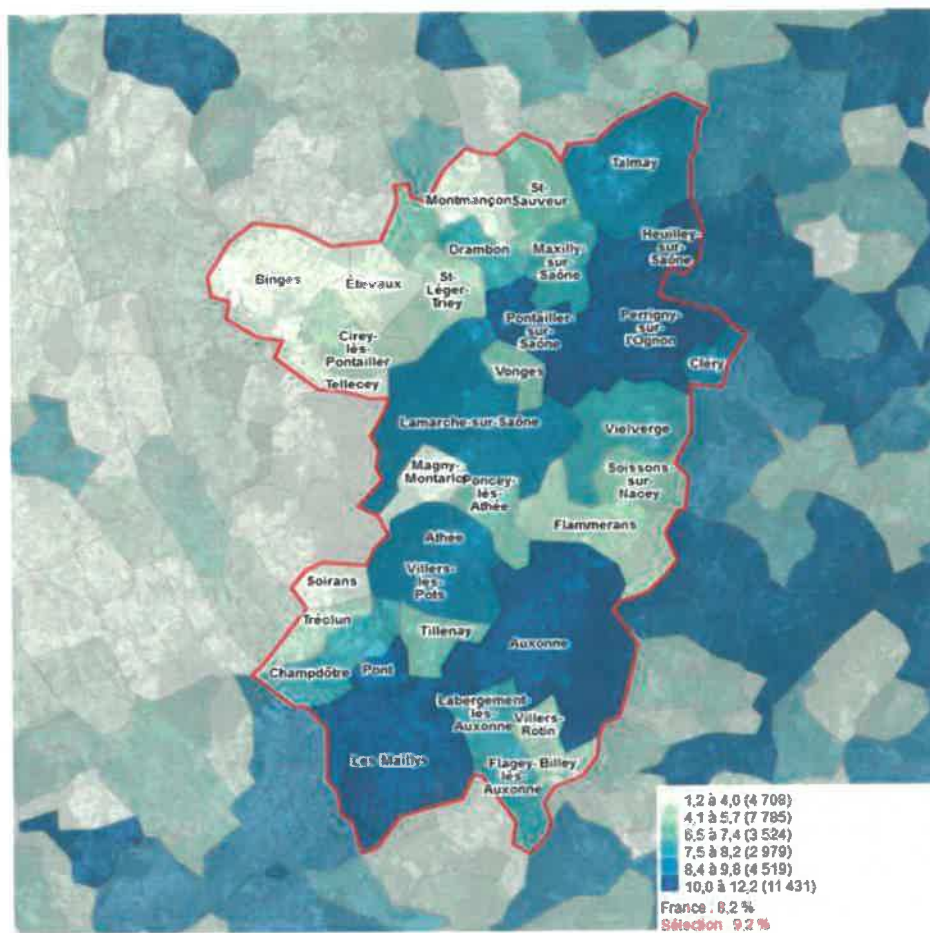
**Figure 23 - Logements selon la période d'achèvement sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

### ➤ Une vacance en hausse

La part de logements vacants à l'échelle de l'intercommunalité a augmenté de 75 % entre 2007 et 2017 (soit + 440 logements vacants). Le taux de vacance s'élève à 9 % soit 3 points de plus qu'une vacance considérée comme « normale », garante d'un marché du logement fluide.

En 2017, 9 communes de l'EPCI ont un taux de vacance supérieur ou égal à celui affiché à l'échelle intercommunale. Le taux de vacance dans la ville-centre s'élève à 11,6 %.

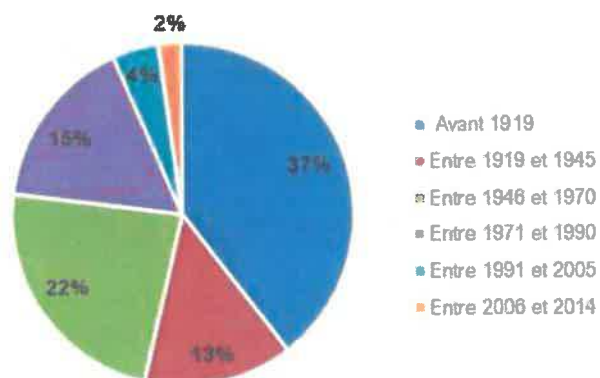
Les communes les plus peuplées concentrent naturellement plus de logements vacants, eu égard au nombre total de logements plus important. Ainsi, Auxonne, Lamarche-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône et Villers-les-Pots cumulent un peu plus de 600 logements vacants. Cependant cette tendance est à reconsidérer car les ventes de biens vacants s'accroissent.



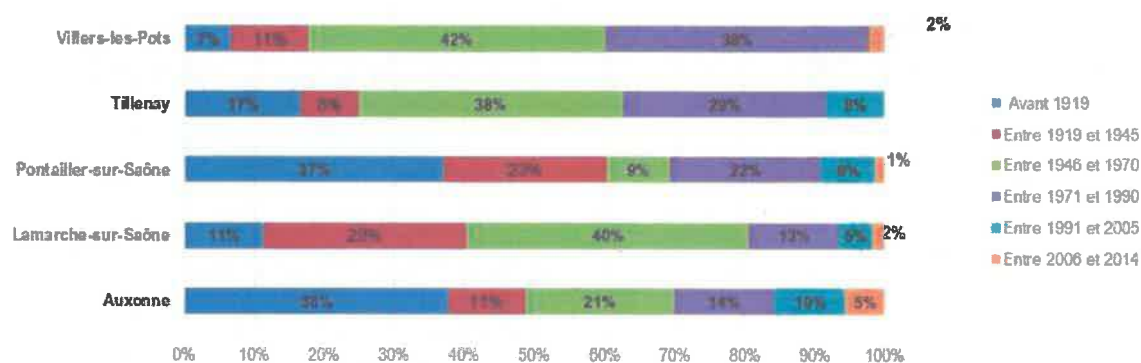
**Figure 24 - Part des logements vacants en 2017 sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

Le croisement du taux de vacance et de l'âge des logements montre que la moitié des logements vacants de l'intercommunalité ont été bâtis avant 1946 (logements dits anciens). Les coûts de réhabilitation parfois trop élevés (notamment dans la ville centre avec des contraintes architecturales fortes au cœur de ville), les faibles performances énergétiques des logements construits avant 1975 et l'importance des biens de familles en indivision ou simplement délaissés alimentent la vacance dite d'obsolescence.

A Auxonne, en 2017, 49 % des logements vacants ont été construits avant 1945. Cela représente 207 logements.



**Figure 25- Logements vacants selon la période d'achèvement sur la CAP Val de Saône (INSEE)**



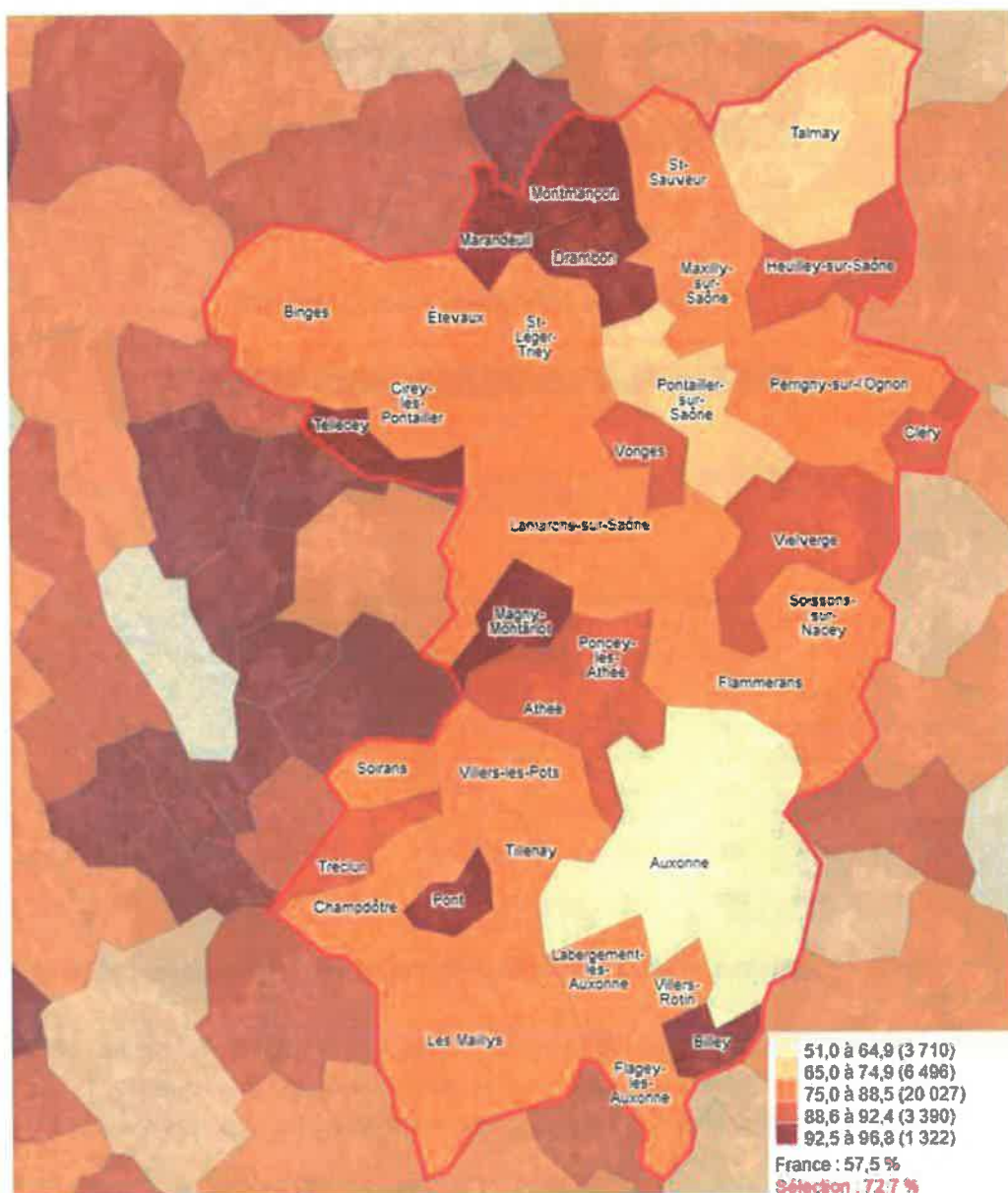
**Figure 26 - Logements vacants selon la période d'achèvement sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

### ➤ Une surreprésentation de la propriété

En 2017, la part des propriétaires occupants s'élève à environ 73 % (+ 3 points par rapports à 2007).

Logiquement, l'offre de logements est globalement très peu diversifiée dans les villages. Elle l'est davantage dans les pôles relais et la ville-centre :

- Pontailier-sur-Saône accueille 28 % de ménages locataires (17 % dans le parc privé et 11 % dans le parc social) ;
- Lamarche-sur-Saône accueille 19 % de ménages locataires (13 % dans le parc privé et 6 % dans le parc social) ;
- Auxonne, qui possède une offre importante de logements locatifs publics et privés accueille, environ 50 % de ménages locataires (24 % dans le parc privé et 26 % dans le parc social).

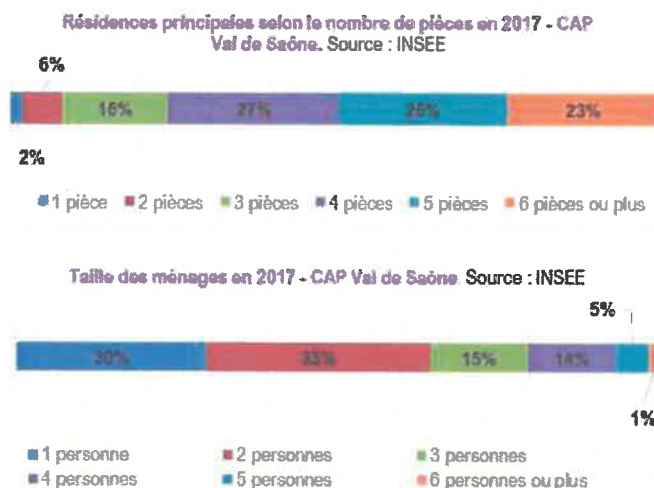


**Figure 27 : Part des résidences principales occupées par des propriétaires en 2017 sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

### ➤ Une majorité de grands logements

D'une façon générale, les logements sont de grande taille, les 4 pièces et plus représentent 76 % du parc de logements en 2017. Les logements de 3 pièces et moins ne représentent que 24 % des résidences principales en 2017. La moitié des petits/moyens logements (T1/T3) sont concentrés à Auxonne.

L'analyse croisée de la taille des résidences principales avec la taille des ménages à l'échelle de la CAP Val de Saône permet de mettre en lumière un phénomène significatif de sous-occupation des logements. On constate par exemple que 51 % des ménages composés d'une personne habitent dans des logements de type T4 ou supérieur.



|                     | 1<br>personne | 2<br>personnes | 3<br>personnes | 4<br>personnes | 5<br>personnes | 6<br>personnes<br>ou plus | Ensemble |
|---------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|----------|
| 1 pièce             | 152           | 18             | 1              | 2              | 1              | 1                         | 175      |
| 2 pièces            | 458           | 108            | 13             | 5              | 1              | 0                         | 585      |
| 3 pièces            | 763           | 551            | 165            | 65             | 12             | 3                         | 1559     |
| 4 pièces            | 730           | 985            | 431            | 296            | 96             | 23                        | 2562     |
| 5 pièces            | 437           | 941            | 466            | 482            | 151            | 34                        | 2511     |
| 6 pièces<br>ou plus | 310           | 769            | 371            | 474            | 238            | 82                        | 2243     |
| Ensemble            | 2851          | 3372           | 1447           | 1324           | 499            | 143                       | 9635     |

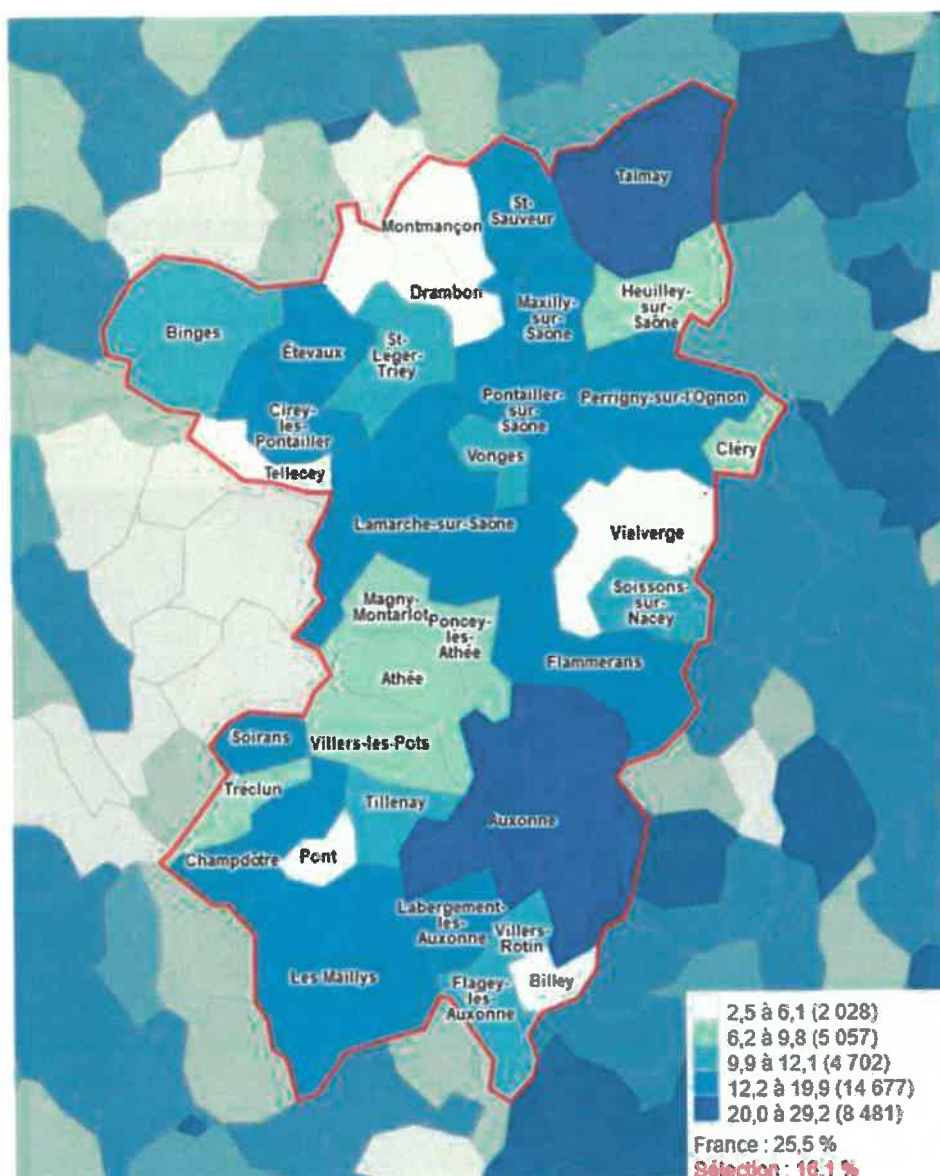
**Figure 28- Résidences principales et taille des ménages sur la CAP Val de Saône (INSEE, 2017)**

L'évolution récente des typologies de ménages (hausse des personnes seules et des familles monoparentales) induit un besoin croissant de logements de taille intermédiaire (T2, T3). La production de petits/moyens logements, et de logements locatifs, est nécessaire à plusieurs niveaux :

- C'est une condition essentielle pour capter des populations vieillissantes en recherche de proximité de services ou ayant le souhait de rester sur leur commune d'origine dans un logement plus adapté ;
- Elle permet de répondre aux changements de situation de plus en plus fréquents (célibat, divorce, veuvage, apprentis, saisonnier...) et de résoudre en partie les situations parfois problématiques de sous-occupation des logements ;
- Cela permet de capter les ménages en début de parcours résidentiel, à partir d'une autre stratégie que celle basée sur l'accession à la propriété.

#### ➤ **Un parc locatif (notamment social) essentiellement concentré à Auxonne**

L'offre locative globale (sociale et privée) représente 25 % des résidences principales en 2017 (soit 2 446 logements). Au 1er janvier 2019, 1 003 logements sociaux sont présents sur le territoire intercommunal (soit 9 % du parc total de logements). Les locatifs privés gérés par des particuliers ou par les municipalités offrent une certaine diversité, notamment dans les petites communes (conventionnés privés et communaux et/ou offre classique privée).



**Figure 29 - Part des résidences principales occupées par des locataires du secteur libre en 2017 sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

La ville d'Auxonne concentre 50 % des logements locatifs du secteur libre et 82 % des logements sociaux de l'intercommunalité.



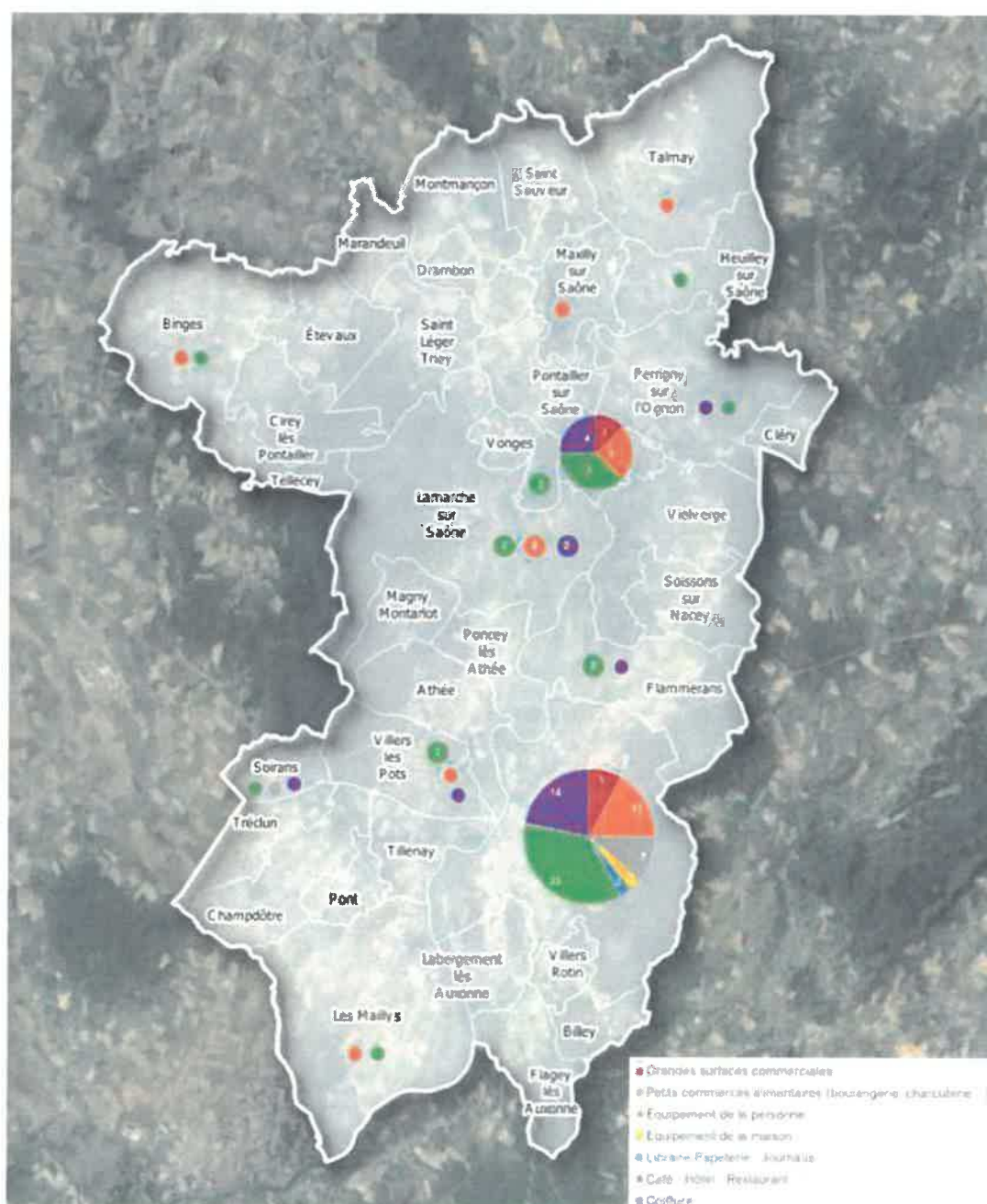
**Figure 30 - Répartition du parc HLM selon leur typologie au 01/01/2019 sur la CAP Val de Saône (INSEE)**

## 5. Equipement et services

### 5.1 L'offre en commerces/services

- Une offre commerciale importante à Auxonne complétée par un tissu commercial adapté à la taille de la commune sur Pontailier-sur-Saône

Logiquement, Auxonne concentre la majorité des commerces et services présents sur le territoire intercommunal. La ville centre compte, en 2021, 8 commerces de 300 m<sup>2</sup> et plus (15 870 m<sup>2</sup>) dont 5 à dominance alimentaire (10 380 m<sup>2</sup> soit 65% du plancher commercial) : Leclerc, Intermarché, Aldi, Lidl, Netto, Bricomarché, Gamm vert, Le Marché aux Affaires.



**Figure 31 - Répartition des principaux commerces et services sur la CAP Val de Saône (BPE 2019)**

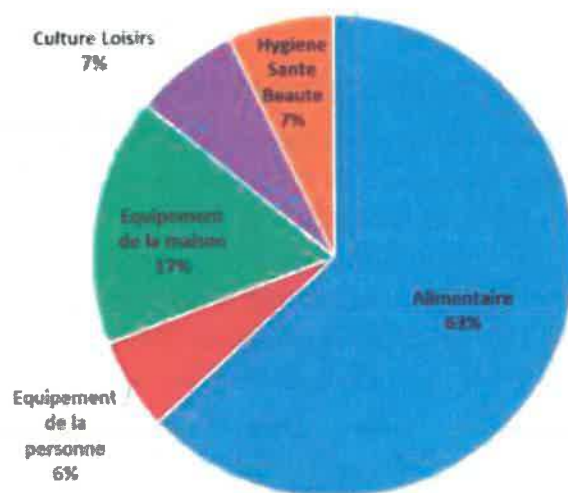
Pontailleur-sur-Saône accueille également un tissu de commerces/services significatif au regard de la taille de la commune qui permet de répondre aux principaux besoins de consommation des habitants du bassin de vie (présence d'un supermarché, d'un magasin de bricolage, d'une boulangerie, d'une boucherie notamment).

#### ➤ Quelle vitalité commerciale à Auxonne ?

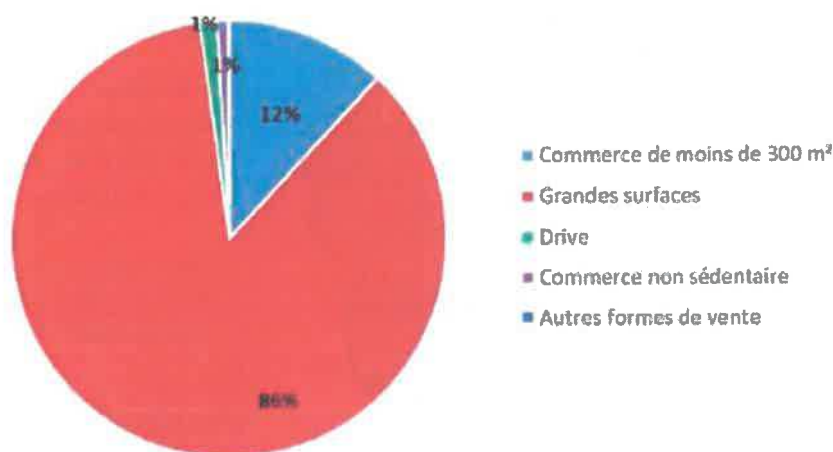
En 2020, le chiffre d'affaires des commerces d'Auxonne pour les produits étudiés s'élève à 71 081 k€ (consommation touristique non prise en compte).

86 % du chiffre d'affaires des commerces d'Auxonne est réalisé par les grandes et moyennes surfaces. Cette part est élevée et s'explique par la part importante de Leclerc dans la constitution du chiffre d'affaires (31%) et par le nombre important de grandes et moyennes surfaces notamment en alimentaire.

En moyenne en Côte-d'Or, 76% du chiffre d'affaires est réalisé par les grandes surfaces.



**Figure 32 - Répartition du chiffre d'affaires des commerces d'Auxonne par famille de produits en 2020 (CCI de Côte d'Or)**



**Figure 33 - Répartition du chiffre d'affaires des commerces d'Auxonne par forme de vente en 2020 (CCI de Côte d'Or)**

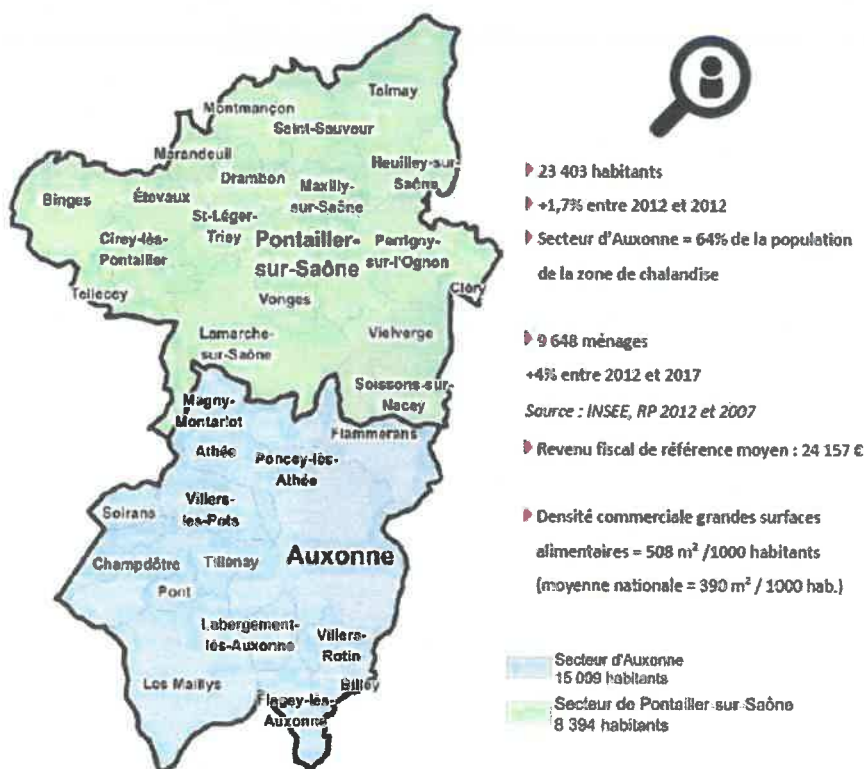
Entre 2015 et 2020, le chiffre d'affaires a augmenté de 22 %. Cette forte augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'ouverture de l'Hypermarché Leclerc qui propose aussi bien de l'alimentaire que du non alimentaire. On note que, malgré la hausse de chiffre d'affaires induite par l'installation de Leclerc, les autres grandes et moyennes surfaces alimentaires ont toutes connu une baisse de chiffre d'affaires entre 2015 et 2020.

Cette augmentation du chiffre d'affaires global entre 2015 et 2020 s'accompagne dans le même temps d'une baisse de la part du « petit commerce » dans la constitution dudit chiffre d'affaires au profit des grandes surfaces. En effet, en 2015, 16 % du chiffre d'affaires était réalisé par le petit commerce, contre 12 % en 2020. Cela s'explique par l'augmentation des grandes et moyennes surfaces entre les deux années et la diminution des commerces en activité en centre-ville.

En effet, le commerce de proximité, essentiellement concentré dans le centre-ville, a significativement décliné entre 2016 et 2020 (baisse du nombre de points de vente de 10 % dans le centre-ville contre 3 % dans le reste de la commune). Le taux de vacance commerciale dans le centre-ville s'élève à 19 % en 2020 (contre 16 % en 2016).

#### ➤ Les dynamiques d'achat des habitants de la zone de chalandise d'Auxonne

La zone de chalandise d'Auxonne s'étend sur les bassins de vie d'Auxonne et Pontailier-sur-Saône soit les limites de la Communauté de communes. En 2020, 79% des achats faits dans les commerces de la commune d'Auxonne proviennent des habitants de la zone de chalandise, contre 91 % en 2015. Cela signifie que l'attraction des commerces d'Auxonne a fortement augmenté puisqu'aujourd'hui, 21% du chiffre d'affaires des commerces d'Auxonne provient de personnes habitant en dehors de la zone de chalandise (contre 9% en 2015). Cela peut s'expliquer par l'implantation de l'hypermarché Leclerc qui contribue à augmenter l'attraction de la commune sur des ménages n'habitant pas dans la zone de chalandise.



**Figure 34 - Zone de chalandise d'Auxonne en 2020 (CCI de Côte d'Or)**

L'évasion commerciale (la part des dépenses commercialisables effectuées par les habitants de la zone de chalandise d'Auxonne dans d'autres secteurs géographiques que le pôle commercial d'Auxonne) s'élève à 74 878 k€ soit 57 % du pouvoir d'achat, dont :

- 8 111 k€ (6 % du pouvoir d'achat) sont à destination des autres commerces de la zone de chalandise (essentiellement les commerces de Pontallier-sur-Saône) ;
- 66 767 k€ (51 % du pouvoir d'achat) sont à destination de commerces situés hors de la zone de chalandise.

On note une forte évasion en non alimentaire, notamment en équipement de la personne et en équipement de la maison mais cela s'explique facilement par l'offre commerciale proposée à Auxonne. En effet, l'offre en équipement de la personne a diminué ces dernières années.

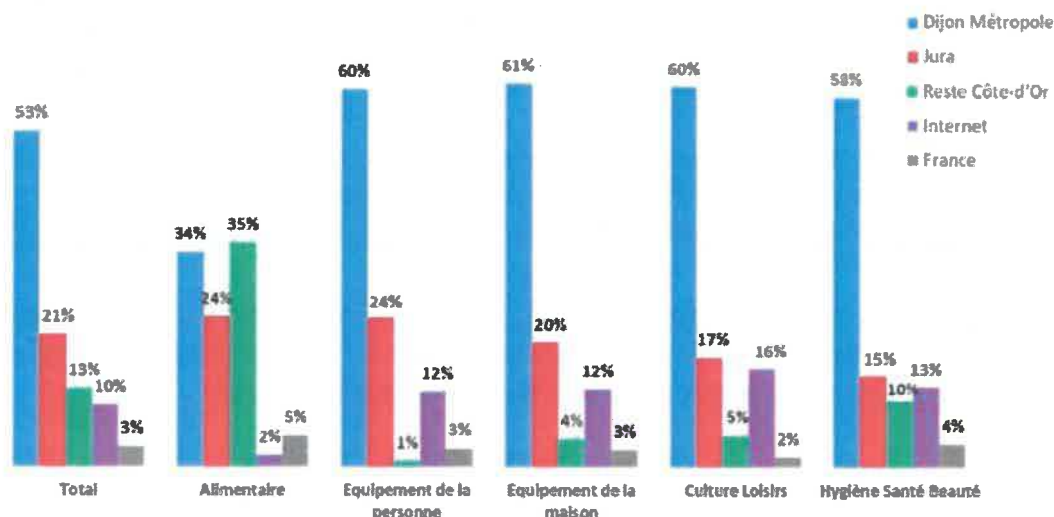
Les destinations principales de l'évasion hors zone de chalandise sont :

- Dijon Métropole (53 % en 2020, contre 56 % en 2015) ;
- Le Jura (21 % en 2020, contre 15 % en 2015) ;
- Le reste de la Côte-d'Or (13 % en 2020) ;
- Internet (10 % en 2020).

Les achats à destination d'internet représentent 10 % de l'évasion hors zone de chalandise soit 5,1% de l'ensemble du pouvoir d'achat des habitants de la Communauté de Communes CAP Val de Saône (contre 6,1 % pour la Côte-d'Or). Les achats sur internet sont donc moins nombreux que la moyenne départementale.



**Figure 35 : Répartition de la consommation des habitants de la zone de chalandise d'Auxonne par lieux de consommation en 2020 (CCI de Côte d'Or)**



**Figure 36 : Répartition de l'évasion commerciale de la zone de chalandise d'Auxonne par type de commerces et lieux d'achat en 2020 (CCI de Côte d'Or)**

### ➤ Quel potentiel d'attraction commerciale du pôle d'Auxonne ?

L'attraction commerciale du pôle d'Auxonne (la part du chiffre d'affaires des commerces du pôle commercial d'Auxonne provenant de ménages résidant en dehors de la zone de chalandise) s'élève à 14 724 k€, soit 21 % du chiffre d'affaires des commerces de la commune.

Pour rappel, entre 2015 et 2020, le chiffre d'affaires des commerces de la commune d'Auxonne a augmenté de 22%. La hausse de l'attraction commerciale représente 76% de la hausse de chiffre d'affaires des commerces de la commune alors que la hausse de chiffre d'affaires provenant des habitants de la zone de chalandise n'en représente que 24%. Cette situation est liée à l'ouverture de la galerie Leclerc.

|                           | Attraction commerciale |      |
|---------------------------|------------------------|------|
|                           | 2015                   | 2020 |
| Total                     | 8%                     | 21 % |
| Alimentaire               | 7%                     | 16 % |
| Equipement de la personne | 14%                    | 28 % |
| Equipement de la maison   | 12%                    | 38 % |
| Culture / loisirs         | 6%                     | 15 % |
| Hygiène Santé Beauté      | 5%                     | 18%  |

**Figure 37 - Attraction commerciale par famille de produits en 2020 (CCI de Côte d'Or)**

## 5.2 Autres équipements

Le maillage actuel en structures d'accueil et en établissements scolaires est plutôt cohérent avec l'armature territoriale de l'intercommunalité. La CAP val de Saône 6 crèches, 5 accueils périscolaires, plusieurs écoles maternelles et élémentaires, 2 collèges et un lycée et un BTS communication.

L'offre de soins sur le territoire est aujourd'hui globalement satisfaisante mais la majorité des services et équipements de santé sont regroupés à Auxonne. Les médecins généralistes sont globalement peu

représentés sur le territoire, en dehors de la ville-centre (2 médecins recensés à Pontailier-sur-Saône et 1 à Lamarche-sur-Saône). On dénombre sur le territoire :

- 3 maisons de retraites ;
- 3 communes possédant au moins une pharmacie ;
- 2 communes disposant au moins d'un dentiste ;
- 4 communes ayant au moins un infirmier et 4 communes ayant au moins un médecin généraliste ;
- Un centre de santé moyen séjour sur la ville d'Auxonne, d'une capacité de 30 places.

Dix-neuf communes sont démunies d'offre de soins.

### 5.3 Culture, tourisme et sites classés

La présence de la Saône confère une identité particulière à la CAP Val de Saône avec un tourisme vert et fluvial et les vestiges d'un passé militaire de « territoire frontière » avec la présence de garnisons successives à Auxonne et la poudrerie de Vonges qui auront notamment été visités par Napoléon Bonaparte et auquel la thématique du musée d'Auxonne est dédiée.

L'offre culturelle et sportive y est très diversifiée. Le territoire dispose de nombreux équipements dont des bibliothèques, un musée, un cinéma, une piscine, un office de tourisme et ses bureaux d'informations délocalisés, des circuits touristiques et véloroutes, un établissement d'enseignement artistique, des Espaces Publics Numériques (EPN) ou encore une base de loisir et des installations sportives (Gymnases, tennis, circuits pédestres...).

L'offre culturelle plus particulièrement se décline autour du spectacle vivant avec une programmation de diffusion culturelle municipale à rayonnement étendu en partenariat avec la commune de Mirebeau sur Bèze.

L'enseignement artistique, en lien avec l'école de musique et d'art de la Communauté de Communes Cap Val de Saône qui dispense un enseignement en musique, danse, art plastique et théâtre et compte près de 300 élèves. Elle se complète ensuite avec l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique à l'échelle du PETR signé avec la DRAC et le Conseil départemental en septembre 2017.

Enfin l'offre cinématographique du cinéma l'Empire vise à la fois le grand public et le milieu scolaire qui est passé à l'ère numérique depuis plus de 4 ans.

En parallèle une politique enfance jeunesse au sein de la Communauté de Communes propose de multiples activités culturelles de manière plus ponctuelles. Le milieu associatif est lui aussi particulièrement actif et s'est organisé depuis une petite vingtaine d'année autour d'un office de la culture regroupant 15 associations culturelles. Le réseau de lecture publique quant à lui est constitué de plusieurs bibliothèques municipales dont la plus importante est située à Auxonne.

# Bibliothèques du territoire

Statistiques 2017

| Communes             | Type                        | Pop           | Inscrits     | Heures<br>ouverture<br>/semaine | Jours<br>ouverture<br>/semaine | NB<br>Salariés | NB<br>bénévoles | NB<br>total<br>pers | NB pers<br>formés |
|----------------------|-----------------------------|---------------|--------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------|-----------------|---------------------|-------------------|
| Auxonne              | Bibliothèque                | 7 933         | 690          | 21                              | 5                              | 3              | 0               | 3                   | 2                 |
| Binges               | Dépôt                       | 732           | 22           | 0                               | 1                              | 0              | 2               | 2                   | 0                 |
| Champdôtre           | Dépôt                       | 598           | 22           | 0                               | 1                              | 0              | 1               | 1                   | 0                 |
| Cléry                | Dépôt                       | 136           | 26           | 0                               | 1                              | 0              | 1               | 1                   | 0                 |
| Etevaux              | Dépôt                       | 317           | 34           | 0                               | 1                              | 0              | 2               | 2                   | 0                 |
| Flagey-lès-Aux.      | Bibliothèque                | 217           | 57           | 5                               | 2                              | 0              | 4               | 4                   | 1                 |
| Flammerans           | Bibliothèque                | 424           | 81           | 4,67                            | 2                              | 0              | 6               | 6                   | 2                 |
| Labergement-lès-Aux. | Point lecture               | 332           | 13           | 1                               | 1                              | 0              | 2               | 2                   | 1                 |
| Lamarche-sur-Saône   | Bibliothèque                | 1 331         | 380          | 4                               | 2                              | 0              | 5               | 5                   | 3                 |
| Magny-Montarlot      | Bibliothèque                | 270           | 0            | 4                               | 2                              | 0              | 4               | 4                   | 2                 |
| Maillys (Les)        | Point lecture               | 903           | 105          | 4                               | 3                              | 1              | 0               | 1                   | 1                 |
| Maxilly-sur-Saône    | Point lecture               | 350           | 56           | 0                               | 1                              | 0              | 1               | 1                   | 0                 |
| Perrigny-sur-l'Ognon | Point lecture               | 692           | 42           | 3                               | 2                              | 0              | 4               | 4                   | 1                 |
| Poncey-lès-Athée     | Prêt direct                 | 609           | 0            | 0                               | 0                              | 0              | 0               | 0                   | 0                 |
| Pontallier-sur-Saône | Bibliothèque                | 1 295         | 189          | 4,5                             | 2                              | 1              | 9               | 10                  | 2                 |
| Soirans              | Bibliothèque                | 468           | 140          | 4                               | 2                              | 1              | 4               | 5                   | 1                 |
| Soissons-sur-Nacey   | Dépôt public<br>particulier | 368           | 0            | 0                               | 0                              | 0              | 2               | 2                   | 0                 |
| Talmay               | Bibliothèque                | 575           | 45           | 4                               | 2                              | 0              | 3               | 3                   | 1                 |
| Tillenay             | Prêt direct                 | 772           | 0            | 0                               | 0                              | 0              | 0               | 0                   | 0                 |
| Vielverge            | Point lecture               | 488           | 36           | 4                               | 2                              | 0              | 3               | 3                   | 0                 |
| Villers-les-Pots     | Bibliothèque                | 1 095         | 497          | 10,75                           | 3                              | 1              | 4               | 5                   | 5                 |
| <b>TOTAL</b>         |                             | <b>19 905</b> | <b>2 435</b> | <b>74</b>                       | <b>35</b>                      | <b>7</b>       | <b>57</b>       | <b>64</b>           | <b>22</b>         |

Ces bibliothèques sont mises en réseau dans le cadre de la politique départementale (MCO) mais elles ont peu de contacts.

L'offre documentaire d'Auxonne s'articule autour des collections de lecture publique (25 000 documents imprimés et 29 abonnements) et de la bibliothèque ancienne (un peu plus de 10 000 documents). L'action culturelle de la bibliothèque touche aujourd'hui un large public adulte et jeunesse, incluant le public scolaire. Par ailleurs, Auxonne est doté d'un service d'archives.

Ces dernières années, des partenariats ont vu le jour avec la Médiathèque de Côte d'Or (MCO) et l'Agence Livre et Lecture de Bourgogne-Franche-Comté (ALL) afin de proposer à la population une nouvelle offre culturelle variée : expositions, valises thématiques, manifestations, offices documentaires, opérations de valorisation du patrimoine...

**Le tourisme représente un axe de développement important** avec la valorisation des loisirs de pleine nature, tourisme « vert ». (cyclotourisme avec la Voie Bleue Moselle-Saône à vélo, allant de Luxembourg à Lyon et l'Euro-vélo 6 Nantes-Budapest au sud, randonnée pédestre et le circuit des étangs de la Saône) et le tourisme « bleu » (sports d'eaux vives : parcours Eco-Pagayeur entre Lamarche-sur-Saône et Les Maillys, pêche). Il existe sur le territoire un office de tourisme à Auxonne et un bureau d'information à Pontailler-sur-Saône. Ce positionnement s'inscrit pleinement dans les orientations du Département de la Côte-d'Or et de son Agence de développement touristique et a donné lieu à la signature d'une convention quadripartite (Conseil départemental, Côte-d'Or Tourisme, Communauté de communes, Office de tourisme). La filière tourisme fluvial est aussi un axe majeur développé au sein du Schéma de développement touristique de la Région Bourgogne-Franche Comté.

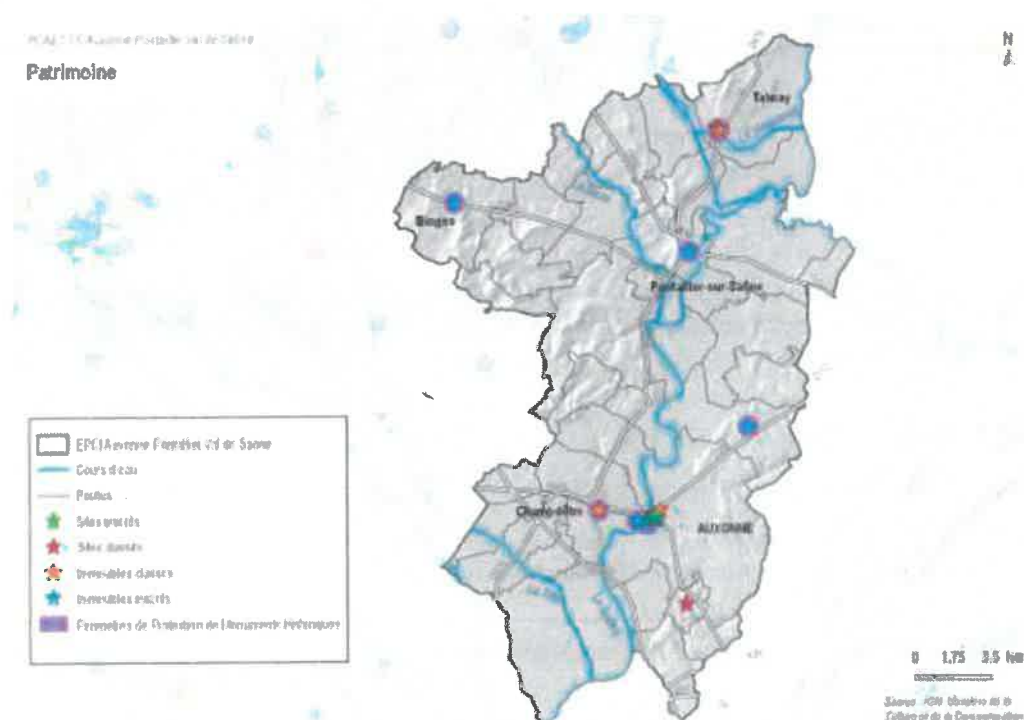
Plusieurs éléments de patrimoine remarquables existent sur la Communauté de communes : sites protégés, secteurs archéologiques, monuments historiques protégés...

Deux sites sont protégés au titre du Code de l'environnement :

- Site classé Monument Naturel remarquable : le « Tilleul de Sully » dans la commune de Villers-Rotin.
- Site inscrit au titre du Code de l'environnement, sur la commune d'Auxonne appelé « Site urbain d'Auxonne ».

15 bâtiments sont classés ou inscrits des Monuments Historiques au titre du Code du patrimoine : des édifices religieux, des châteaux, certaines structures comme des portes, ainsi que des hôtels et habitations, dont 9 sur la Commune d'Auxonne, et 2 sur celle de Talmay.

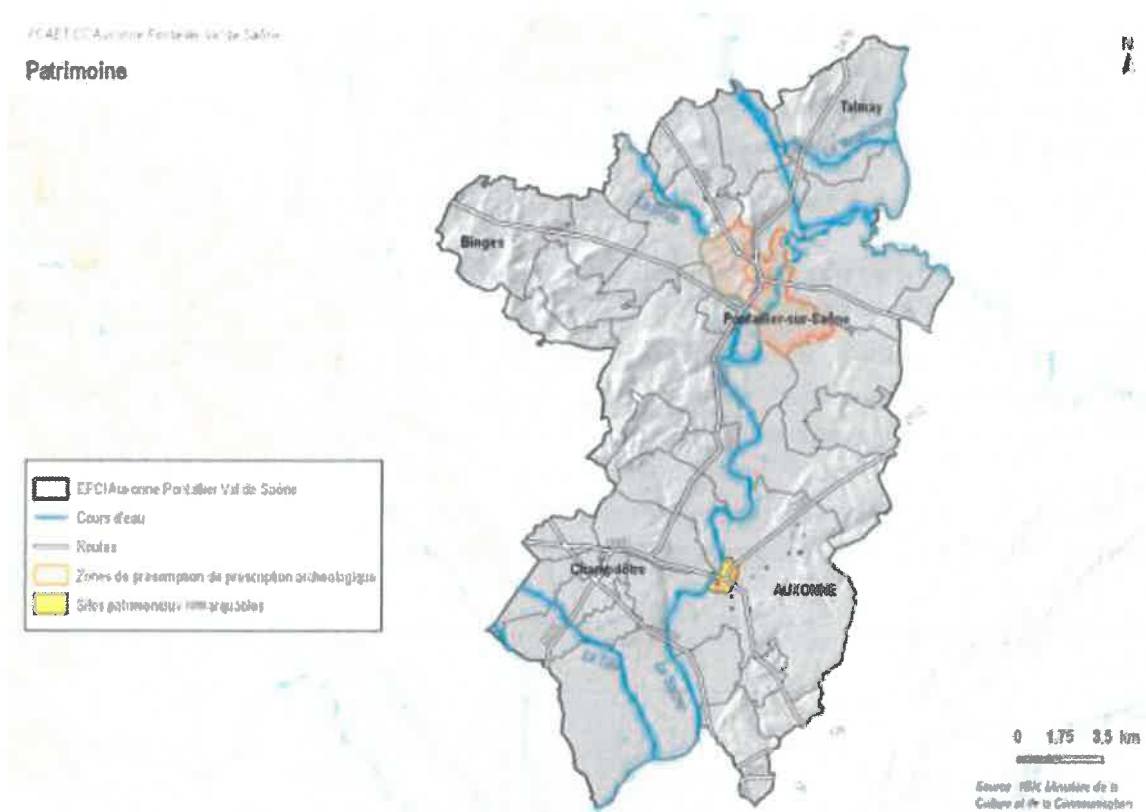
Ils engendrent un périmètre de protection des abords, de 500 mètres de tout point bâti du monument et covisibilité, sauf lorsqu'un périmètre des abords particulier est instauré : 7 existent sur le territoire.



**Figure 38 : Carte du patrimoine présent sur la CC Auxonne Pontailler Val de Saône - Médiaterre-Conseil (source : IGN, Ministère de la Culture et de la Communication)**

Des zones de présomption de prescription archéologique sont également présentes sur le territoire. Elles correspondent aux zones dans lesquelles les travaux d'aménagement sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Elles permettent également d'alerter les aménageurs sur les zones archéologiques sensibles du territoire, qui pourraient faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive en cas de travaux d'aménagement de moins de trois hectares. Deux se situent à Pontallier sur Saône : une recouvrant toute la commune, et l'autre comprenant une agglomération antique. Une autre zone de ce type se trouve à Auxonne, et contient un bourg médiéval.

Enfin, un Site patrimonial remarquable (SPR) a été défini sur la commune d'Auxonne. Il a pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager.



**Figure 39 : Carte du patrimoine présent sur la CC Auxonne Pontallier Val de Saône MédiaTerre-Conseil (source : IGN, Ministère de la Culture et de la Communication)**

## 5.4 Gestion des déchets

Comme rappelé précédemment, le 1er janvier 2017, la communauté de communes Auxonne Val de Saône a fusionné avec la Communauté de communes de canton de Pontallier-sur-Saône pour devenir la Communauté de communes Auxonne-Pontallier-Val de Saône.

Avant fusion, la situation respective de chaque territoire était la suivante en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets :

| SECTEUR D'AUXONNE | SECTEUR DE PONTAILLER-SUR-SAONE |
|-------------------|---------------------------------|
|-------------------|---------------------------------|

| (15 145 habitants en 2019)                                                                                                                                                                                                                                                               | (8 700 habitants en 2019)                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Athée, Auxonne, Billey, Champdôtre, Flagey-les-Auxonne, Flammerans, Labergement-les-Auxonne, Les Maillys, Magny-Montarlot, Poncey-les-Athée, Pont, Soirans, Tillenay, Tréclun, Villers-les-Pots et Villers-Rotin                                                                         | Binges, Cirey-les-Pontailier, Cléry, Drambon, Etevaux, Heuilley/Saône, Lamarche/Saône, Marandeuil, Maxilly/Saône, Montmançon, Perrigny-sur-l'Ognon, Pontailier/Saône, St Léger-Triey, St Sauveur, Soissons/Nacey, Talmay, Tellecey, Vielverge et Vonges |
| <b>REDEVANCE INCITATIVE</b>                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>REDEVANCE SPECIALE</b>                                                                                                                                                                                                                               |
| La RI, perçue auprès des citoyens depuis 2013, comprend une part fixe et une part variable.<br>Les usagers sont dotés de bacs adaptés à la composition de leur foyer et sont facturés en fonction du volume de leur bac et du nombre de levées qu'ils effectuent tout au long de l'année | La gestion se fait grâce à un intermédiaire, le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.<br>La redevance simple varie selon le nombre de personnes vivant au sein du foyer.                                       |

La compétence « déchets » était alors assurée :

- Par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des cantons de Mirebeau sur Bèze et de Pontailier-sur-Saône pour le secteur de Pontailier
- En régie sur le secteur d'Auxonne.

Cette situation aurait pu être maintenue puisque l'échéance relative à l'uniformisation du mode de facturation (et donc par incidence du mode de gestion) était fixée à 2022.

Néanmoins, les EPCI membres ont été informées fin 2017 de la situation budgétaire détériorée du Syndicat mixte qui a accumulé des décalages de facturation pendant plusieurs années et qui présentait ainsi un passif important (de l'ordre d'environ 300 000 €).

Face à cette situation et en accord avec la Communauté de communes du Mirebellois-Fontenois, la dissolution du Syndicat mixte a été décidée et actée au 31 décembre 2018. Il a également été décidé de reprendre la gestion dans le cadre d'une régie ayant un budget annexe dédié, équilibré par le produit de la seule redevance simple. La compétence « gestion des déchets territorialisée ex CCCPS » est ainsi gérée depuis le 1er janvier 2019 dans le cadre d'un service public industriel et commercial.

Depuis 2019, la CAP Val de Saône assure donc, par le biais de 2 SPIC, la gestion des déchets sur les 35 communes membres de son territoire, ce qui comprend la collecte, le traitement, la gestion de 5 déchèteries et des actions de prévention.



**Figure 40 : Les déchetteries du territoire de la CAP Val de Saône**

#### **5.4.1 Gestion des déchets sur le secteur d'Auxonne**

##### **➤ Ordures ménagères et assimilées**

Depuis la mise en place de la redevance incitative le 1er janvier 2013, le service gère la dotation des bacs roulants à ordures ménagères. Chaque foyer du territoire doit être équipé d'un bac pour bénéficier de la collecte des ordures ménagères.

Fréquence des collectes : 1 ramassage hebdomadaire sauf pour Auxonne centre-ville où il a lieu 2 fois par semaine. Depuis le 1er janvier 2012, les jours fériés ne sont plus rattrapés compte-tenu de la mise en place de la RI.

Le camion de collecte assure, en direct, le transfert jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Dijon. Distance jusqu'au lieu de vidage : 76km AR / Temps moyen de transfert + vidage : 1h30

En 2017, la collecte des ordures ménagères et assimilés totalisait un tonnage de 2 112,66 T. Le ratio par habitant s'élevait à 137.48kg/hab en 2017. Le traitement des OMA s'effectue dans le cadre d'un marché public type appel d'offres ouvert.

### ➤ Collecte sélective

Depuis le 1er janvier 2016, l'ensemble des 16 communes du territoire bénéficient d'une collecte sélective en porte-à-porte (collecte en porte-à-porte à Auxonne depuis 2009). Chaque foyer a été doté d'un bac à couvercle jaune d'un volume unique de 240L.

Les emballages recyclables et les papiers sont collectés en mélange dans les bacs.

Fréquence des collectes : 1 ramassage tous les 15 jours sauf pour Auxonne centre-ville où il a lieu de manière hebdomadaire.

Le traitement des déchets collectés s'effectue dans le cadre d'un marché public type appel d'offres ouvert.

### ➤ Point d'apport volontaire

Depuis le 1er janvier 2016, seul le verre est collecté en apport volontaire. L'ensemble des colonnes qui servaient à la collecte des emballages et des papiers ont été retirées début 2016.

Les colonnes à verre ont quant à elles été renouvelées en totalité entre 2015 et 2016.

Des colonnes d'apport volontaire destinées à la collecte des vêtements et chaussures sont disponibles dans les déchèteries et près des commerces. Ce service a été mis en place en partenariat avec Le Relais Bourgogne en 2008.

11 points d'apport volontaires sont répartis sur le territoire pour déposer les textiles et chaussures.

En 2017, ce sont 100,86 tonnes de vêtements et chaussures qui ont été collectées par Le Relais, soit 22,41 tonnes de plus qu'en 2016 (+ 25,57%).

### ➤ Déchetteries

Le territoire est doté de trois déchèteries :

- Déchèterie d'Auxonne : chemin de la butte à Auxonne ;
- Déchèterie d'Athée : route de Magny-Montarlot à Athée ;
- Déchèterie de Pont : rue basse à Pont.

Les trois déchèteries ont fait l'objet d'un programme de rénovation, de mise en conformité et d'agrandissement (pour Auxonne) entre 2014 et 2015.

Des équipements sont désormais disponibles pour permettre aux usagers de trier : local D3E, local déchets dangereux, colonnes à huile, abris à pneus et 4 quais supplémentaires à la déchèterie d'Auxonne. La Communauté de communes exploite en régie les hauts de quai des déchèteries avec un gardien pour la déchèterie d'Auxonne et un gardien en alternance pour les déchèteries d'Athée et Pont. Le bas de quai, à savoir l'enlèvement des bennes pour tous les flux de déchets, est réalisé par des prestataires privés dans le cadre d'un marché public type appel d'offres ouvert.

Depuis début 2016, les professionnels doivent être munis d'un badge magnétique pour accéder aux déchèteries et enregistrer leurs dépôts. Lors de leur passage à la déchèterie, ils sont enregistrés et sont facturés au mois échu en fonction de la typologie des déchets déposés.

Les commerçants et artisans peuvent déposer en déchèterie les déchets issus de leur activité à condition que ceux-ci correspondent à la typologie des déchets acceptés en déchèterie. Les déchets des professionnels, autres que ceux admis en déchèterie, sont considérés comme spécifiques et nécessitent une filière de traitement particulière (ex : amiante...).

Depuis début 2019, l'accès à la déchèterie d'Auxonne est également réalisé via un badge magnétique pour les particuliers.

#### **5.4.2 Gestion des déchets sur le secteur de Pontailier-sur-Saône**

##### **➤ Ordures ménagères et assimilées**

Fréquence des collectes : en porte-à-porte et une fois par semaine. En période estivale de juin à septembre, pour les restaurants, les commerçants et les campings qui le souhaitent, la fréquence de collecte peut être de deux fois par semaine. Les contenants : la conteneurisation des ordures ménagères n'est pas encore totalement développée (bacs roulants, poubelles traditionnelles).

La société SITA FD, filiale du groupe Suez, présente sur le territoire depuis 1978, traite les ordures ménagères grâce à son Centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de classe II situé sur le site de Drambon (Côte d'Or).

##### **➤ Collecte sélective**

La collecte sélective sur le canton de Pontailier-sur-Saône a été mise en place le 1er avril 1997. Jusqu'en 2013 la collecte sélective s'effectuait grâce aux Points d'Apport Volontaire. Depuis 2013, les usagers se sont vus distribuer des bacs jaunes et bénéficient donc d'une collecte sélective en porte à porte tous les quinze jours.

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes sont acheminés au Centre de Tri de Dijon (Côte d'Or). Depuis 2014, les refus de tri sont déposés au centre d'enfouissement technique de Drambon.

La mise en place en 2013 de la collecte sélective en porte à porte a permis une nette augmentation du tri.

##### **➤ Point d'apport volontaire**

Le verre est à apporter dans les colonnes des points recyclage verre présents sur chaque commune ainsi qu'en déchèterie. Les colonnes des points recyclage sont en dépôts libres. Les conteneurs des déchèteries sont accessibles aux horaires d'ouverture des déchèteries. Le verre ainsi collecté est livré sur le centre de traitement Solover via l'usine Saint Gobain Emballages à Chalon-sur-Saône.

##### **➤ Déchetteries**

Deux déchèteries fonctionnent depuis 1997 sur les communes de Pontailier et de Maxilly-sur-Saône. Elles sont ouvertes au public plusieurs jours par semaine et surveillées par un gardien qui a la charge de faire respecter les règles de dépôt dans les bennes, les droits d'accès, et le règlement intérieur.

L'accès des déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

### 5.4.3 Evolution de la production de déchets sur le territoire

#### ➤ Secteur Auxonne

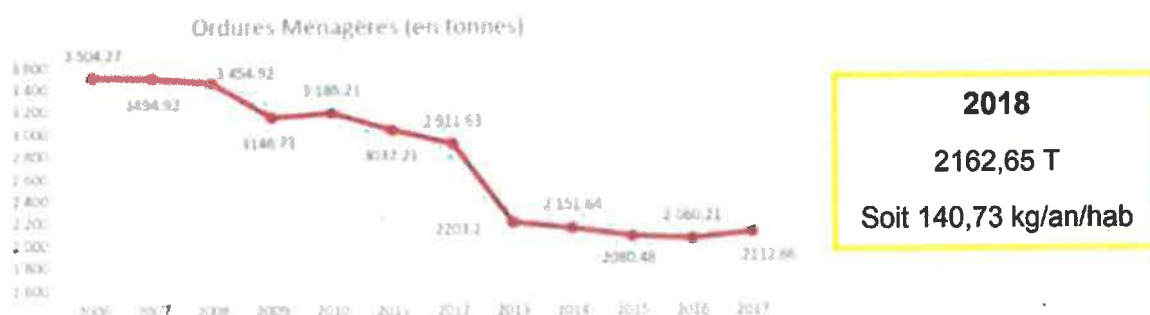


Figure 41- Evolution de la production d'ordures ménagères en tonne (CAP val de Saône, 2018)



Figure 42 – Evolution du tri sélectif collecté en porte à porte en tonne (CAP val de Saône, 2018)

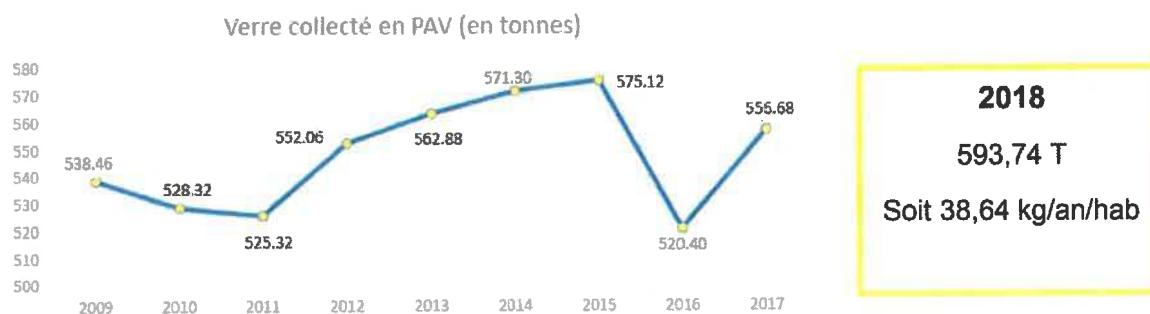


Figure 43 – Evolution du verre collecté en tonne (CAP val de Saône, 2018)

## Déchèteries

| 2018             | AUXONNE | PONT   | ATHEE  | TOTAL    |
|------------------|---------|--------|--------|----------|
| <b>DNR</b>       | 844,56  | 158,94 | 142,28 | 1 145,78 |
| <b>GRAVATS</b>   | 1013,86 | 255,9  | 217,56 | 1 487,32 |
| <b>VEGETAUX</b>  | 899,03  | 228,18 | 227,26 | 1 354,47 |
| <b>CARTONS</b>   | 87,49   | 15,24  | 15,57  | 118,3    |
| <b>AMIANTE</b>   | 6,1     |        |        | 6,1      |
| <b>FERRAILLE</b> | 149     | 36,68  | 40,5   | 226,18   |
| <b>PNEUS</b>     | 17,149  | 3,17   | 3,275  | 23,594   |
| <b>BOIS</b>      | 545,74  | 76,47  | 91,16  | 713,37   |
| <b>PLACO</b>     | 78,62   | 9,7    | 12,14  | 100,46   |
| <b>DEEE</b>      | 89,2    | 24,26  | 21,97  | 135,43   |
| <b>DMS</b>       | 20,029  | 8,82   | 7,751  | 36,6     |

Figure 44 – Tonne de déchets collectés en déchetterie (CAP val de Saône, 2018)

### ➤ Secteur Pontailier



Figure 45 - Evolution de la production d'ordures ménagères en tonne (CAP val de Saône, 2018)



**Figure 46 - Evolution du tri sélectif collecté en porte à porte en tonne (CAP val de Saône, 2018)**



**Figure 47 - Evolution du verre collecté en tonne (CAP val de Saône, 2018)**

### Déchèteries

| 2018             | PONTAILLER | MAXILLY | TOTAL  |
|------------------|------------|---------|--------|
| <b>DNR</b>       | 804,50     | 183,96  | 988,46 |
| <b>GRAVATS</b>   | 527,7      | 130,74  | 658,44 |
| <b>VEGETAUX</b>  | 551,78     | 182,30  | 734,08 |
| <b>CARTONS</b>   | 77,3       | 22,74   | 100,04 |
| <b>FERRAILLE</b> | 177,10     | 43,24   | 220,34 |
| <b>PNEUS</b>     | 12,07      | 1,17    | 13,24  |
| <b>DMS</b>       | 18,08      | 4,54    | 22,62  |

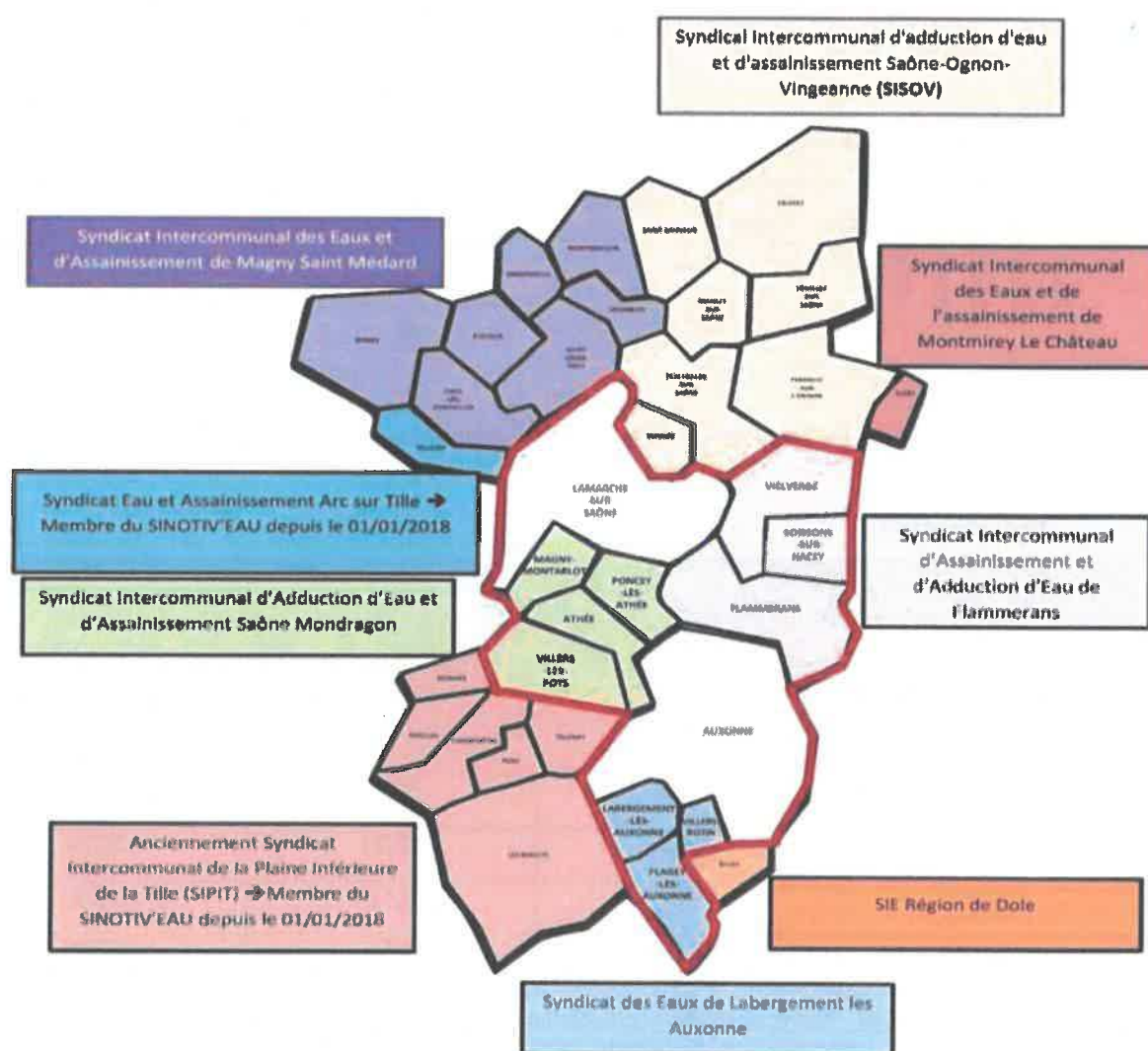
**Figure 48 – Tonne de déchets collectés en déchetterie (CAP val de Saône, 2018)**

## 5.5 Gestion de l'eau et de l'assainissement

Depuis le 1er janvier 2020, l'eau et l'assainissement sont des compétences exercées par la CAP Val de Saône sur les périmètres définis dans les paragraphes suivants. Un contrat est conclu entre l'EPCI et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse depuis 2021 afin de réaliser les priorités identifiées dans les schémas directeurs eau et assainissement.

### 5.5.1 L'eau potable

La carte ci-dessous présente la gouvernance de la gestion de l'eau potable sur la CAP Val de Saône.



**Figure 49 - Gouvernance de la compétence eau potable sur la CAP val de Saône (2020)**

La CAP Val de Saône exerce la compétence "eau potable" (production, traitement, stockage, distribution) sur 12 communes (population de 13 700 habitants desservant 5 275 abonnés et représentant 750 000 m<sup>3</sup> facturés) par délégation de service public (DSP) aux sociétés SAUR et SUEZ.

Pour les autres communes de son territoire, l'EPCI a transféré sa compétence, au sens de la Loi NOTRe, à quatre syndicats mixtes :

- Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement du bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon (SISOV) ;
- Le SINOTIV'EAU (groupement de plusieurs syndicats dont 3 sur le territoire de l'EPCI : le Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Magny-Saint-Médard, le Syndicat eau et assainissement Arc-sur-Tille et le Syndicat intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille) ;
- Le Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de Montmirey-le-Château (une commune sur EPCI : Cléry) ;
- Le Syndicat intercommunal des eaux Région de Dole (une commune sur l'EPCI : Billey).

#### ➤ Les systèmes de prélèvement et de distribution

##### *- Système de production et de distribution de Flammerans, Vielverge et Soissons sur Nacey*

Le puit de Vielverge est un captage situé de Soissons-sur-Nacey et puise sa ressource dans l'aquifère des alluvions de la Saône via la station de pompage et de traitement par charbon actif et chloration.

Ce captage est classé prioritaire au titre du SDAGE, à cause de contaminations par des produits phytosanitaires assez fréquentes, c'est pourquoi le syndicat des eaux avait engagé des procédures visant à protéger l'eau brute. Le bureau d'étude Antea group a réalisé la première partie de la procédure, qui a permis de délimiter un Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) de 625 ha, et de définir sa vulnérabilité. La Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or a par la suite réalisé le diagnostic des pressions agricoles.

Un arrêté préfectoral a été signé le 28 septembre 2016 pour délimiter le BAC et définir un programme d'actions. La Chambre d'Agriculture est depuis cette date mandatée pour accompagner les agriculteurs dans les changements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le volume prélevé autorisé par DUP sur le captage de Vielverge est de 516 m<sup>3</sup>/j et 188 340 m<sup>3</sup>/an. Sa production moyenne observée est de 200 m<sup>3</sup>/j (débit de pompage de 27 m<sup>3</sup>/h).

Le Syndicat dispose de 2 réservoirs sur tour (organisé en série) d'une capacité de 750m<sup>3</sup> chacun.

##### *- Commune de Lamarche-sur-Saône*

La commune de Lamarche-sur-Saône possède :

- 2 forages,
- 1 station de traitement,
- 1 réservoir récemment équipé d'un surpresseur.

Les deux forages se trouvent en rive gauche de la Saône. L'eau est produite de façon alternée entre les deux ouvrages, elle rejoint alors immédiatement la station de traitement communale via une même canalisation. Celle-ci est équipée de deux filtres à sable et d'une chloration, ce qui lui permet de lutter contre la turbidité et de désinfecter l'eau. Après traitement, l'eau est refoulée jusqu'au réservoir de Lamarche via une bâche de reprise située à côté de la station.

Le volume prélevé autorisé est de 25 m<sup>3</sup>/h et 450 m<sup>3</sup>/jour. Le volume moyen prélevé se situe autour de 227 m<sup>3</sup>/jour.

#### *- Commune d'Auxonne*

La commune d'Auxonne est la deuxième commune de la CCAPVS gérée en régie autonome. Elle dispose de :

- 5 puits,
- 1 station de traitement faisant également office de réservoir,
- 1 réservoir,
- 2 surpresseurs.

Ces puits alimentent tous le réservoir des Pointes, où l'eau subit une simple chloration. Alors, deux canalisations permettent la distribution des différents secteurs de la ville. L'une de ces deux canalisations est surpressée (surpresseur situé dans le réservoir des pointes) dans le but de pouvoir alimenter le réservoir des Granges. Ce dernier assure ensuite la distribution de la ZA des Granges Hautes jusqu'à La Petite Plaine (zone Sud-Est d'Auxonne).

Les dernières analyses effectuées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté sur la commune d'Auxonne révèlent une présence de métabolites de pesticides (métolachlore ESA) au-dessus du seuil de normes en vigueur. L'eau distribuée est donc considérée comme non-conforme depuis novembre 2021. Néanmoins, l'approvisionnement se poursuit dans un cadre dérogatoire le temps de mettre en place les investissements nécessaires (charbons actifs) qui permettront de pallier au problème.

#### *- Système de production et de distribution de Labergement-lès-Auxonne, Flagey-lès-Auxonne et Villers-Rotin*

Ce système est composé des unités suivantes :

- 1 puits ;
- 1 station de traitement ;
- 1 réservoir.

Le captage de Labergement-lès-Auxonne est situé proche de la Saône et alimente les communes de Labergement-lès-Auxonne, Flagey-lès-Auxonne et Villers-Rotin, soit environ 700 habitants.

L'eau du puits est dégradée depuis de nombreuses années en raison de la grande concentration d'une molécule phytosanitaire, l'oxadixyl. Cette contamination a conduit au classement de ce puits dans la liste des captages prioritaires au titre du SDAGE 2010-2015, et à son renouvellement dans le SDAGE 2016-2021 pour une problématique phytosanitaire. Une démarche de protection de la ressource en eau de manière

durable a donc été engagée avec la Chambre d'Agriculture pour accompagner les agriculteurs dans les changements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

L'eau subit un traitement dans une station à Flagey-lès-Auxonne. Cette dernière est équipée d'un filtre à sable, de 2 filtres à charbon actif et d'une chloration, elle permet ainsi d'abattre le taux de pesticides dans l'eau et de la désinfecter. L'eau traitée rejoint ensuite le réservoir de Flagey-lès-Auxonne, qui assure la distribution sur l'ensemble du syndicat.

Le volume prélevé autorisé étant de 300 m<sup>3</sup>/j. Le volume moyen produit sur le syndicat est de 110 m<sup>3</sup>/j ce qui est en deçà de la limitation.

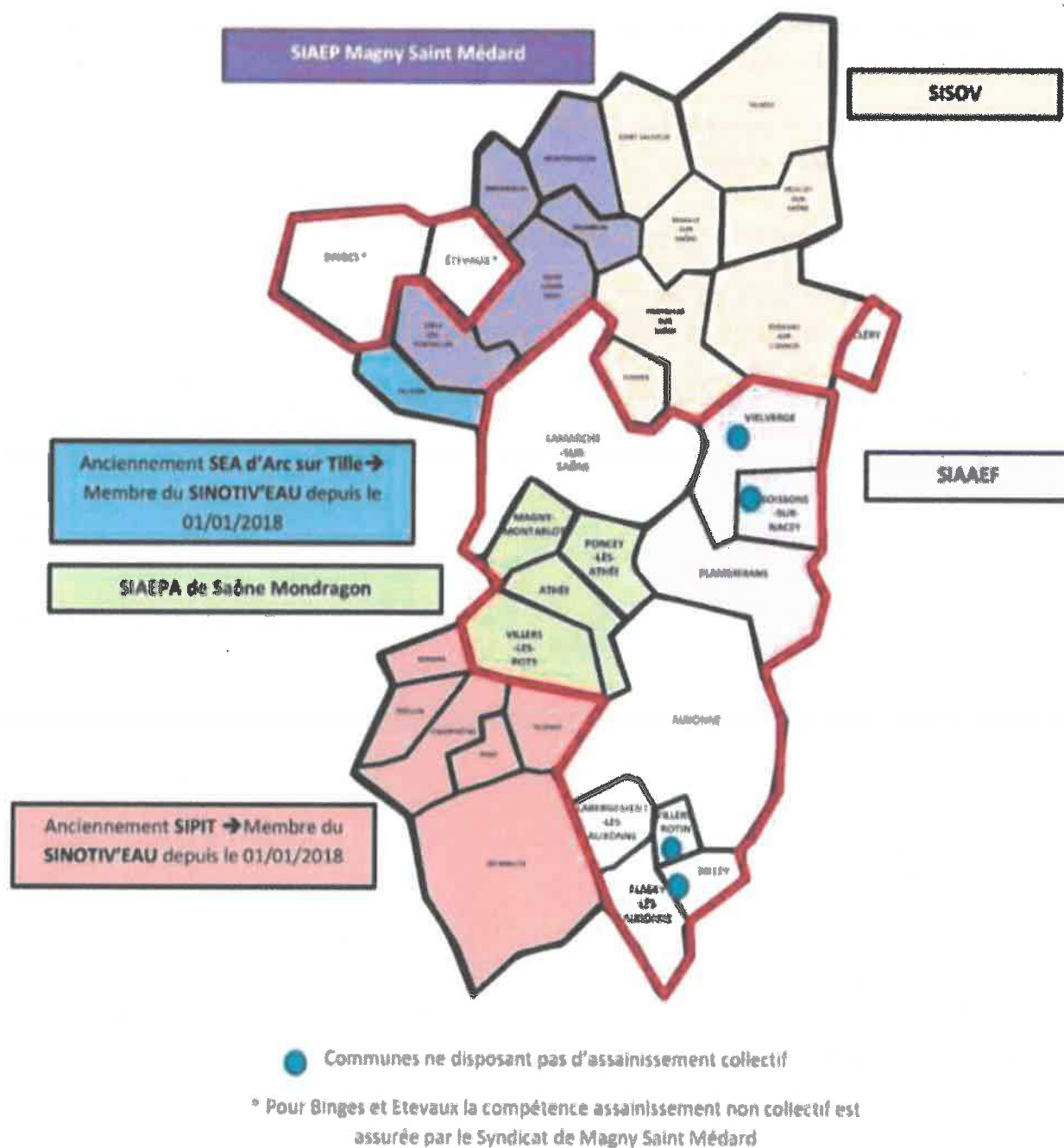
#### *- Système de distribution de Magny-Montarlot, Poncey-lès-Athée, Athée et Villers-les-Pots*

Ce système de distribution a un mode de gestion différent de ceux présentés ci-dessus puisqu'il ne possède aucune ressource et achète toute son eau à Dijon métropole.

L'eau est traitée à Poncey-lès-Athey et envoyée à Dijon métropole via deux canalisations en diamètre 800 mm et 1 000 mm qui traversent ce territoire. Ce système de distribution est directement raccordé à ces deux canalisations.

### 5.5.2 L'assainissement

La carte ci-dessous présente la gouvernance de la gestion de l'assainissement sur la CAP Val de Saône.



**Figure 50 - Gouvernance de la compétence eau potable sur la CAP val de Saône (2020)**

L'exercice de la compétence "assainissement" est réalisé en délégation ou prestation de service public. La gestion des eaux pluviales ne relève pas de la compétence de l'EPCI CAP Val de Saône. Cette compétence reste dévolue aux communes mais l'EPCI procède actuellement à un inventaire des espaces qui pourraient être désimperméabilisés sur son territoire afin d'anticiper l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols de 50 % d'ici 2031, fixé par l'article 192 de la loi Climat et résilience du 21 août 2021.

En matière d'assainissement, trois syndicats perdurent depuis le 1er janvier 2020 :

- Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement du bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon (SISOV) ;
- Le SINOTIV'EAU (groupement de plusieurs syndicats : le Syndicat des eaux et d'assainissement d'Auxonne et de la Plaine Inférieure de la Tille) ;
- Le Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de Magny-Saint-Médard.

Au total, 12 communes disposent de l'assainissement collectif, le service représente environ 4 920 abonnés soit 630 000 m<sup>3</sup> traités via 7 stations d'épuration dont Auxonne d'une capacité de 24 500 EH. Le service de l'assainissement non collectif représente environ 700 abonnés pour 4 communes (Vielverge, Soissons-sur-Nacey, Villers-Rotin et Billey).

Par ailleurs, les 16 communes relevant de l'EPCI pour l'assainissement collectif (collecte et traitement) et non collectif concernent 15 249 habitants.

#### ➤ Le système de collecte et traitement des eaux usées

##### *- Système de collecte global de la station d'épuration d'Auxonne*

La station d'épuration d'Auxonne traite les effluents des sept communes suivantes :

- Auxonne ;
- Labergement-lès-Auxonne ;
- Athée ;
- Poncey-lès-Athée ;
- Villers-les-Pots ;
- Magny-Montarlot ;
- Tillenay : quartier de la Gare d'Auxonne.

La station d'épuration est de type boues activées avec nitrification, dénitrification et déphosphatation d'une capacité nominale de 24 500 EH (équivalent habitant). Elle a fait l'objet d'un redimensionnement en 2000. Le système est exploité par Suez Eau France. Le réseau est entièrement séparatif. Le réseau comporte 37 postes de refoulement pour 90 km de réseaux.

##### *- Système d'assainissement de la commune de Binges*

La commune de Binges dispose d'une station d'épuration de type lagunage naturel d'une capacité nominale de 750 EH, mise en service en 1995. L'exploitation du système d'assainissement (100 % séparatif) est assurée en régie par la commune.

Le système de réseaux d'assainissement de Binges est prioritaire au titre du programme de Mesure du SDAGE 2016-2021.

*- Système d'assainissement de la commune de Cléry*

La commune de Cléry dispose d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux comprenant deux étages d'une capacité nominale de 250 EH mise en service en 2013. L'exploitation du service est réalisée en régie. Le réseau est 100 % séparatif.

*- Système d'assainissement de la commune d'Etevaux*

La commune d'Etevaux dispose d'une station d'épuration de type lagunage naturel comprenant trois bassins d'une capacité nominale de 300 EH. L'exploitation du système d'assainissement est assurée en régie. Le réseau est 100 % séparatif.

*- Système d'assainissement de Flagey-Lès Auxonne*

La commune de Flagey-lès-Auxonne dispose d'une station de type lagunage naturel d'une capacité nominale de 180 EH. L'exploitation est assurée en DSP par la SAUR. Le réseau est 100 % séparatif.

*- Système d'assainissement de Flammerans*

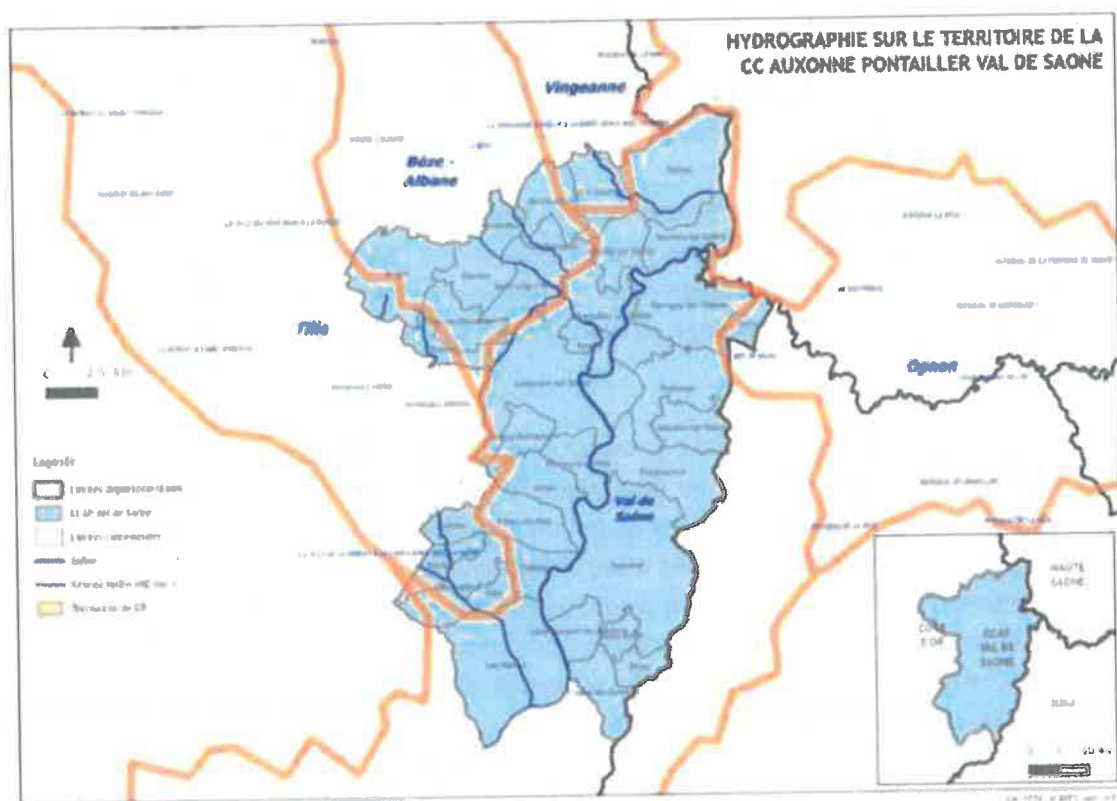
La commune de Flammerans dispose d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux comprenant 2 étages d'une capacité nominale de 500 EH. L'exploitation du réseau d'assainissement 100 % séparatif est assurée en régie avec prestation de service de la société SAUR.

*- Système d'assainissement de Lamarche-sur-Saône*

Le système d'assainissement dispose d'une filière boue activée avec dénitrification, d'une capacité nominale de 1 950 EH. Le réseau d'eaux usées est de type unitaire (majoritaire) et séparatif. De nombreux dysfonctionnements ont été identifiés pendant la phase de reconnaissance terrain et nappe basse par le bureau d'études (déversements récurrents, réseau saturé en eau, débordement d'eaux usées par regard d'assainissement).

## **5.6 Gestion des milieux aquatiques**

Le territoire de la CAP Val de Saône est concerné par 9 sous-bassins versants : l'axe principal de la rivière Saône, la Vingeanne, la Bèze-Albane, la Tille, l'Ouche, la Vouge, la Brizotte, l'Ognon et d'autres petits affluents en rive gauche de la Saône entre l'Ognon et le Doubs et en rive droite entre la Vingeanne et la Vouge.



**Figure 51 - Carte des bassins versants du territoire de la CAP val de Saône (EPTB, 2018)**

D'après les données du SDAGE 2016-2021, l'état écologique de la moitié des masses d'eau présente sur la CAP Val de Saône ne répond pas aux objectifs de bon état imposé par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000. Ces résultats sont corrélés avec la qualité de l'eau observée au point de production, ainsi la ressource provenant des puits de Labergement-lès-Auxonne ou encore de Vielverge doit subir des traitements au charbon actif contre les résidus de pesticide.

| Masse d'eau                                          | Etat écologique | Etat chimique |
|------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| La Saône du Saion à la déviation de Sourre           | Médiocre        | Mauvais       |
| La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône  | Bon             | Bon           |
| La Bèze                                              | Moyen           | Mauvais       |
| La rivière l'Albane                                  | Moyen           | ?             |
| L'Ognon basse vallée                                 | Médiocre        | Mauvais       |
| La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône | Moyen           | Bon           |

**Figure 52 – Données du SDAGE RMC 2016-2021 sur les principales masses d'eau de la CAP Val de Saône**

La Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône exerce la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018. A ce titre, l'EPCI a fait le choix de transférer toute ou partie de la compétence « GEMAPI » aux syndicats de bassin versant déjà existants sur les affluents et à l'EPTB Saône & Doubs pour l'Axe Saône.

Concernant les zones couvertes par des syndicats, la CAP Val de Saône exerce la compétence en propre. Elle priorise donc son intervention sur les masses d'eau faisant l'objet d'une mesure « restauration de la morphologie/continuité » dans le programme de mesures de l'actuel SDAGE Rhône Méditerranée et Corse, à savoir les ruisseaux d'Echalonge, de Chevigny, les biefs du Murey, de la Vigne-Jeanneton, du Ciel et du Moulin (la Vèze).

L'EPCI entreprend également important de travail de communication et de sensibilisation est initié pour rappeler aux riverains des cours d'eau domaniaux leurs obligations d'entretien. En effet, la GEMAPI s'exerce dans le respect des textes applicables et sans préjudice des obligations de tiers et notamment de l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau s'imposant aux propriétaires privés (article L.214-14 du Code de l'environnement=) et du pouvoir de police générale du maire (L. 2212-2-5° du code général des collectivités territoriales). En définitive, la collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire riverain. Cette implication des riverains dans la gestion de la compétence semble indispensable si l'on considère les nombreux cours d'eau non domaniaux qui sillonnent les 35 communes du territoire.

Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises en faveur de la restauration des rivières du territoire. Cependant, l'état d'avancement des études et des travaux diffèrent en fonction des bassins versants.

#### **5.6.1 L'axe Saône**

Au niveau de l'axe Saône, les élus communautaires ont fait le choix d'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs, dont les nouveaux statuts ont été validés en comité syndical en septembre 2021. Cet établissement intervient pour la coordination, l'impulsion et la mise en œuvre des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Saône. L'EPTB apporte ainsi un soutien aux collectivités territoriales pour la réalisation d'opérations ponctuelles ou de programmes pluriannuels en matière de gestion de l'eau : restauration des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité, protection de la ressource, prévention des inondations, éducation à l'environnement, formation professionnelle...

En adhérant à l'EPTB Saône et Doubs en 2021, la Communauté de communes a transféré sa compétence GEMAPI sur l'ensemble de l'axe Saône et de son lit majeur. Plusieurs actions ambitieuses sont en cours sur le territoire intercommunal telles que la restauration du Nacey à Flammerans sur 1 000 mètres linéaires, la restauration de 40 hectares de prairies et de forêts alluviales sur les communes de Poncey-les-Athée et de Lamarche-sur-Saône et la restauration d'une frayère à brochet sur la commune d'Auxonne.

L'EPTB est également la structure porteuse du contrat de rivière "Saône et territoires associés", faisant actuellement l'objet d'un avenant financier.

### **5.6.2 Les sous-bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze-Albane**

La gouvernance locale se simplifie progressivement sur ce territoire avec la création du syndicat mixte Vingeanne Bèze Albane en 2021. Des discussions sont en cours pour élargir le territoire du syndicat à l'ensemble des bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze. Une programmation pluriannuelle de travaux devrait bientôt être établie.

Le syndicat projette des travaux de remeandrement de la Vingeanne au niveau de la commune de Talmay. Cependant, ce projet rencontre fait face à une contestation de la part de plusieurs usagers. Un recours a d'ailleurs été déposé devant un juge administratif.

### **5.6.3 Les sous-bassins versant de la Tille de l'Ouche et de la Vouge**

Suite à la dissolution en 2021 du syndicat mixte Tille Ouche Vouge, le Syndicat intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison reste compétent pour une partie de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Tille.

Le fait que la lutte contre les inondations ne rentre pas dans les domaines de compétence du SITNA implique que la gestion de la digue de Champdôtre sur la Tille relève de la responsabilité directe de la CAP Val de Saône. Ce système d'endiguement de classe C (protégeant moins de 3 000 personnes) est l'unique ouvrage hydraulique du territoire concerné par un arrêté préfectoral.

Suite à l'adoption du Décret n° 2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations, la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône doit procéder avant le 31 décembre 2021 à la demande d'autorisation de ce système d'endiguement, réglementairement non-conforme depuis 2015 suite à un rapport d'inspection de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Compte-tenu des nombreuses investigations à réaliser sur cet ouvrage (étude de danger, levés topographiques, entretien de la végétation...) une prorogation de délai de 18 mois a été accordée par la Préfecture de Côte-d'Or pour permettre à la CAP Val de Saône de régulariser cet ouvrage hydraulique.

### **5.6.4 Le sous-bassin de la Brizotte & petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs**

La Brizotte s'écoule dans bassin de 481 km<sup>2</sup>. L d'un chevelu hydrographique dense pour lequel il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de restauration morphologique. Elle rejoint la Saône au niveau de la commune d'Auxonne.

Suite aux inondations survenues dans plusieurs quartiers de la commune d'Auxonne les 15 et 16 juillet 2021, la CAP Val de Saône projette de conduire une étude visant à améliorer la connaissance du risque d'inondation sur la commune et à déterminer les éventuels aménagements possibles pour le réduire.

### **5.6.5 Le sous-bassin versant de l'Ognon**

Géré par le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon, ce bassin versant couvre 310 km de linéaire de cours d'eau, sur les départements du Doubs et de Haute-Saône.

Le bassin versant de l'Ognon est composé de 16 EPCI et de 314 communes, dont 3 pour l'EPCI CAP Val de Saône.

Les statuts ont été modifiés en 2018, suite à l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI achevée en 2018.

### **5.6.6 Documents-cadres et planification de l'eau**

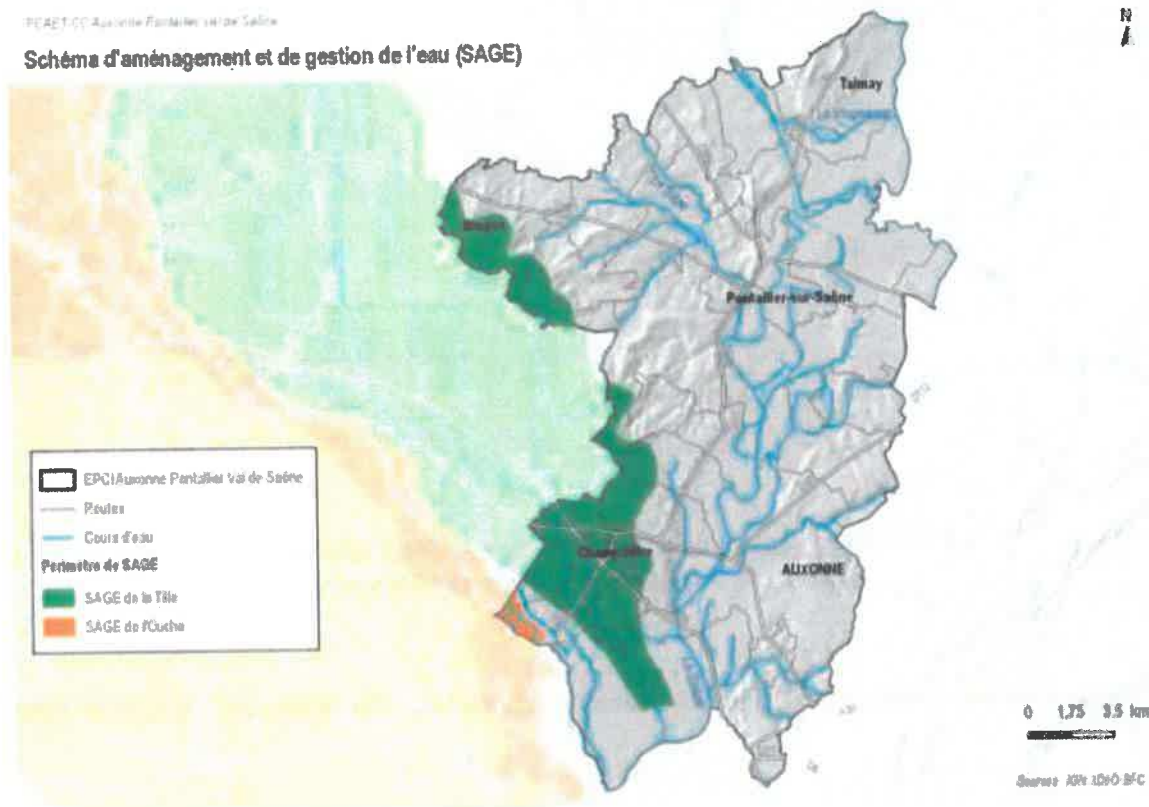
Quelques communes de l'ouest de l'EPCI sont concernées par des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) compris dans le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) Rhône Méditerranée :

- 13 communes appartiennent au SAGE de la Tille (en cours d'élaboration)
- Les communes de Champdôtre et Tréclun appartiennent au SAGE de l'Ouche.

Ces contrats permettent de planifier les actions voulues par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle a pour objectif l'atteinte d'un bon état général des cours d'eau, ainsi qu'une utilisation raisonnée de ceux-ci.

Sept contrats de milieux/programmes aidant à l'élaboration des SDAGE, recouvrent toute la Communauté de communes :

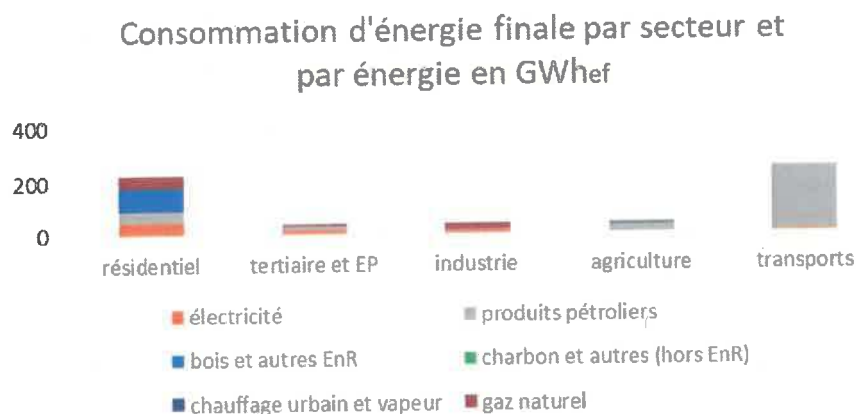
- Contrat de Bèze-Albane ;
- Contrat de Nappe de Dijon Sud ;
- Contrat de l'Ognon (2ème contrat) ;
- Contrat de l'Ouche ;
- Contrat de la Saône, corridor alluvial et territoires associés ;
- Contrat de la Tille ;
- Contrat de la Vingeanne.



**Figure 53 : Carte des SAGE en vigueur sur la CC Auxonne Pontallier Val de Saône – Médiaterre-Conseil (source : IGN, IDÉO-BFC)**

## 6. Consommation énergétique

Le graphique et le tableau ci-dessous répartissent les consommations d'énergie finale entre les différents secteurs et les différentes sources d'énergie. Dans les tableaux et graphiques, le secteur agriculture intègre tous les types d'agriculture ainsi que la sylviculture.



**Figure 54 : Répartition des consommations d'énergie finale pour CAP Val de Saône par secteur et par énergie (source - Observatoire Climat-Energie de Bourgogne 2014)**

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par énergie :

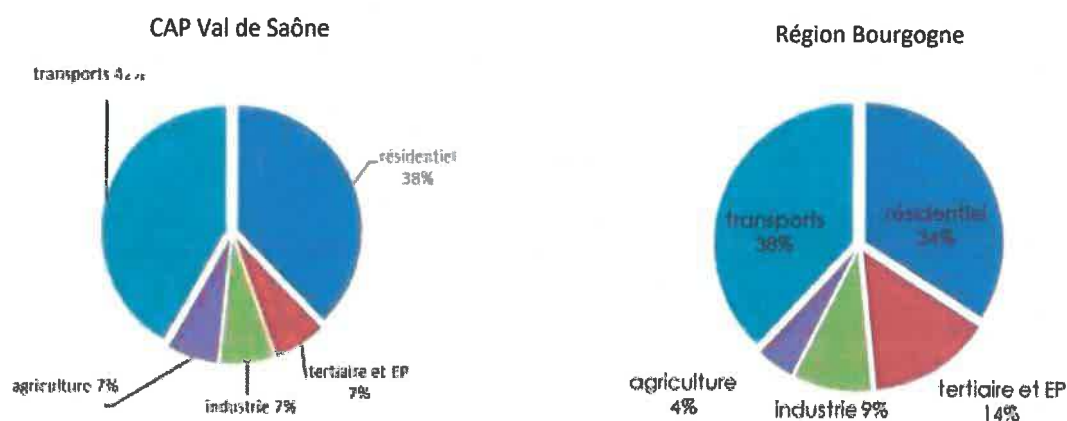
| en GWh          | électricité | produits pétroliers | dont carburants* | bois et autres ENR | charbon et autres (hors ENR) | chauffage urbain et vapeur | gaz naturel | TOTAL      | Part | région |
|-----------------|-------------|---------------------|------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|-------------|------------|------|--------|
| résidentiel     | 51          | 40                  |                  | 87                 | 0                            | 0                          | 46          | 224        | 38%  | 34%    |
| tertiaire et EP | 19          | 10                  |                  | 0                  | 0                            | 0                          | 11          | 40         | 7%   | 14%    |
| industrie       | 14          | 2                   |                  | 2                  | 0                            | 1                          | 23          | 41         | 7%   | 9%     |
| agriculture     | 3           | 29                  | 18               | 4                  | 0                            | 0                          | 3           | 40         | 7%   | 4%     |
| transports      | 10          | 238                 | 238              | 0                  | 0                            | 0                          | 0           | 248        | 42%  | 38%    |
| <b>TOTAL</b>    | <b>97</b>   | <b>319</b>          | <b>256</b>       | <b>93</b>          | <b>0</b>                     | <b>1</b>                   | <b>83</b>   | <b>593</b> | 100% | 100%   |
| Part            | 16%         | 54%                 | 43%              | 16%                | 0%                           | 0%                         | 14%         | 100%       |      |        |
| région          | 20%         | 50%                 | 40%              | 13%                | 0%                           | 2%                         | 16%         | 100%       |      |        |

EP = éclairage public

\*y compris agro-carburants

**Figure 55 : Répartition des consommations d'énergie finale pour CAP Val de Saône par secteur et par énergie (source - Observatoire Climat-Energie de Bourgogne 2014)**

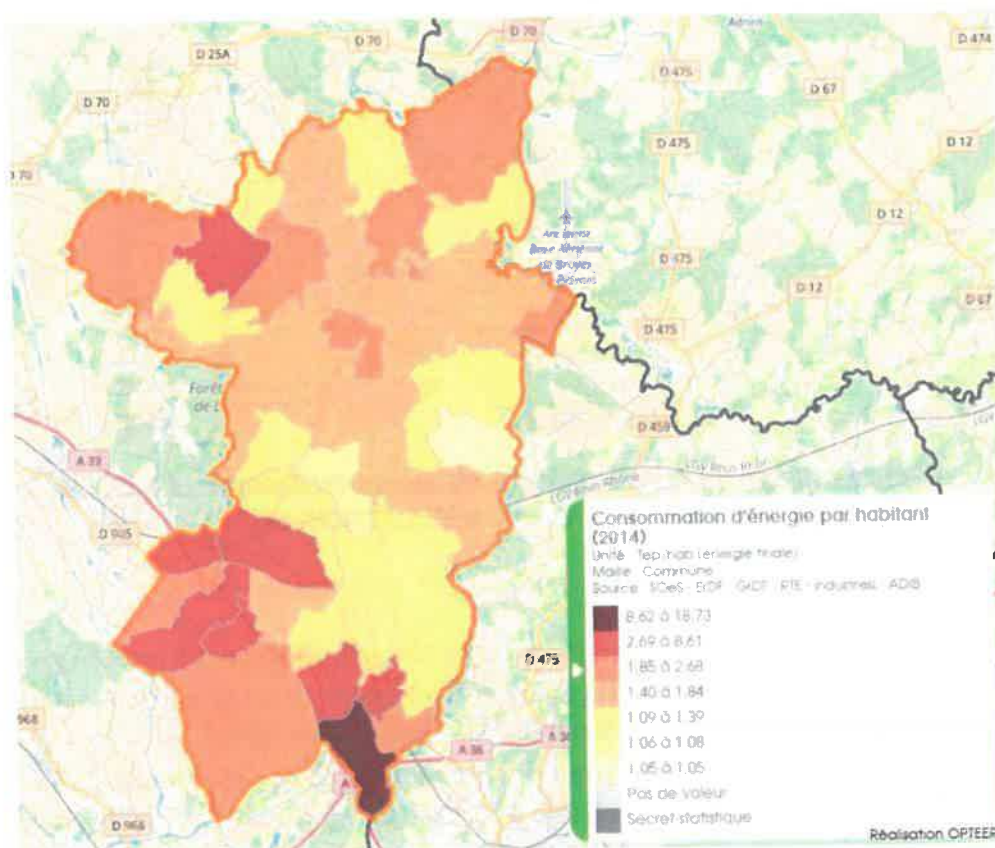
La répartition graphique montre la prédominance de deux secteurs : les transports (42%) et le résidentiel (38%).



**Figure 56 : Répartition des consommations d'énergie finale par secteur, comparaison entre CAP Val de Saône et la Région Bourgogne (source - Observatoire Climat-Energie de Bourgogne 2014)**

La comparaison avec le graphique des consommations d'énergie finale de la Région Bourgogne montre, sur le territoire CAP Val de Saône, une importance supérieure pour les transports (42% versus 38%), l'agriculture (7% au lieu de 4%) et le résidentiel (38% versus 34%), moindre pour le tertiaire (7% versus 14%) et quasi équivalente pour les autres secteurs.

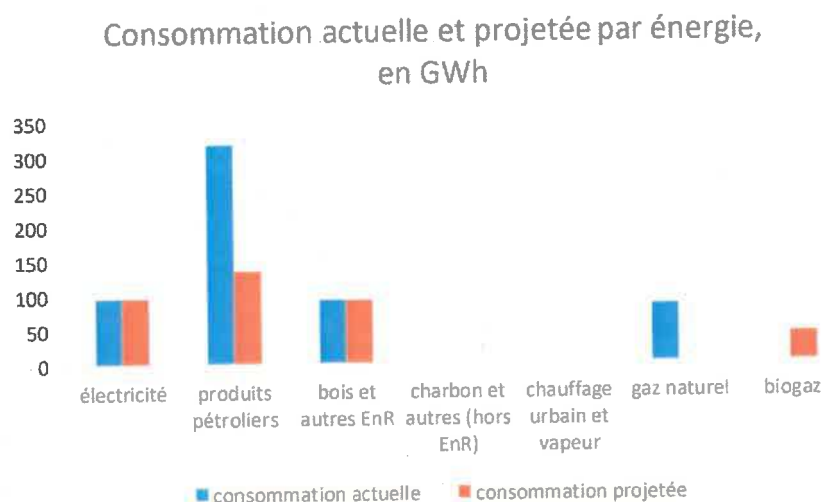
La consommation d'énergie par habitant est de 25 MWh/habitant, légèrement inférieure à la consommation nationale et inférieure à celle du territoire voisin de Rives de Saône.



**Figure 57 : Moyenne communale des consommations énergétiques par habitant sur la CAP Val de Saône en Tep/hab d'énergie finale (source - OPTÉER 2014)**

### ➤ Synthèse des potentiels de réduction identifiés pour le territoire

Le graphique et le tableau ci-dessous retranscrivent en GWh, la consommation d'énergie finale telle qu'elle se présenterait à l'issue de l'exploitation totale du potentiel de réduction envisagé dans les objectifs fixés dans le PCAET de la CAP Val de Saône.



**Figure 58: Projection du potentiel de réduction des consommations par énergie (source : calculs Climat Mundi)**

| en GWh          | électricité | produits pétroliers | dont carburants* | bois et autres EnR | charbon et autres (hors EnR) | chauffage urbain et vapeur | gaz naturel  | biogaz    | TOTAL       |
|-----------------|-------------|---------------------|------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|--------------|-----------|-------------|
| résidentiel     | 51          | 0                   |                  | 87                 | 0                            | 0                          | 0            | 23        | 161         |
| tertiaire et EP | 19          | 0                   |                  | 0                  | 0                            | 0                          | 0            | 6         | 24          |
| industrie       | 14          | 1                   |                  | 2                  | 0                            | 1                          | 0            | 11        | 29          |
| agriculture     | 3           | 18                  | 13               | 4                  | 0                            | 0                          | 0            | 1         | 27          |
| transports      | 10          | 116                 | 116              | 0                  | 0                            | 0                          | 0            | 0         | 126         |
| <b>TOTAL</b>    | <b>97</b>   | <b>136</b>          | <b>129</b>       | <b>93</b>          | <b>0</b>                     | <b>1</b>                   | <b>0</b>     | <b>42</b> | <b>368</b>  |
| Evolution :     |             | <b>-58%</b>         | <b>-50%</b>      |                    |                              |                            | <b>-100%</b> |           | <b>-38%</b> |

**Figure 59 : Consommations projetées en exploitant 100% du potentiel disponible - En jaune, les évolutions remarquables (source : calculs Climat Mundi)**

A noter en synthèse :

- Une réduction des consommations de gaz de 50% et la substitution à 100% du gaz naturel par du biogaz, la consommation de gaz naturel d'origine fossile est donc réduite à néant (-100%) ;
- Une réduction moyenne des consommations de carburant (-50%) ;
- Une stabilisation des consommations d'électricité et de bois pour lesquelles les économies d'énergies sur les usages actuels seront annulées par la prise en charge des fonctions assurées aujourd'hui par les énergies fossiles.

## 7. Energies renouvelables

La carte et le graphique ci-dessous synthétisent la production d'énergie renouvelable sur la CAP Val de Saône :

# Production d'énergie renouvelable Communauté de Communes CAP Val de Saône

Production d'énergie renouvelable selon le type d'énergie produite en MWh/an

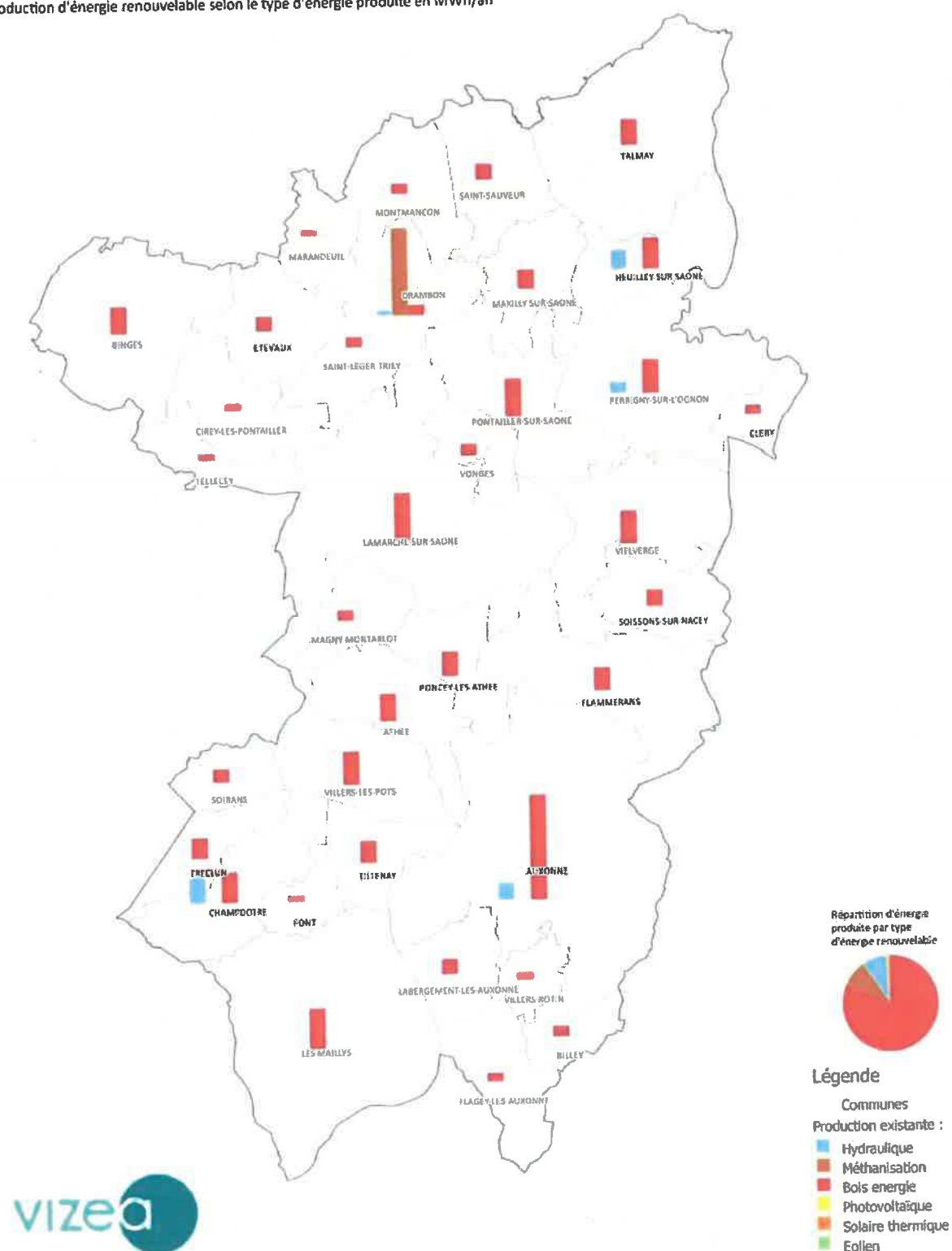
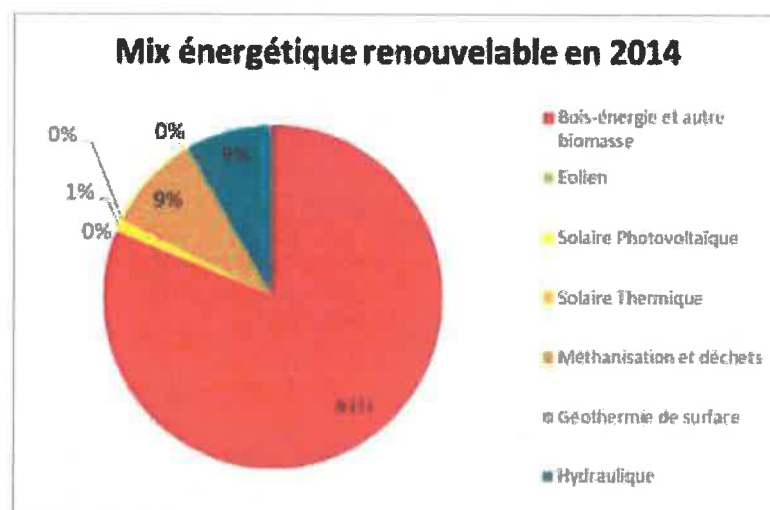


Figure 60 : Production d'énergie renouvelable sur la CAP val de Saône (Vizea, 2018)



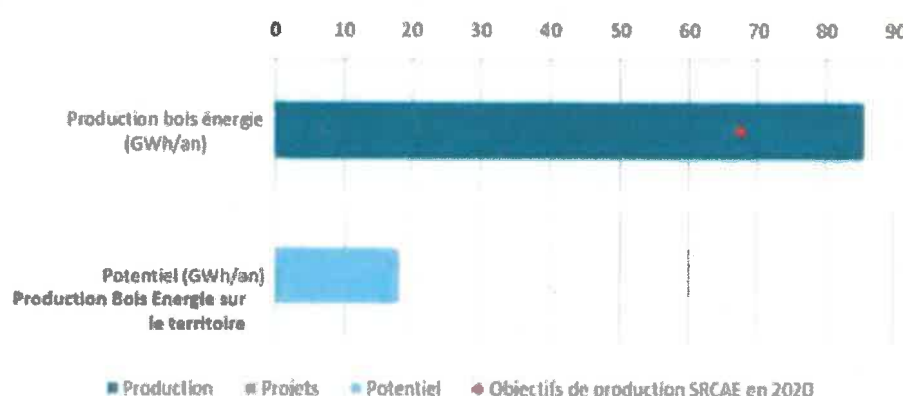
**Figure 61: Mix énergétique renouvelable en 2014 (Vizea, 2018)**

## 7.1 Bois Energie

La Côte d'Or est un territoire forestier (le 4e de France) et la CAP Val de Saône présente de beaux massifs exploitables. Le territoire compte de grandes forêts communales notamment à Auxonne (1er propriétaire forestier de Bourgogne) et à Lamarche-sur-Saône.

Les forêts publiques représentent deux tiers des forêts du territoire. L'ONF développe un plan de gestion du massif et essaie d'augmenter la production.

Près de 3 000 installations réparties sur le territoire de la CAP Val de Saône produisent 85,5 GWh/an à partir du bois (ALTERRE, 2014). **C'est de loin l'énergie renouvelable la plus exploitée sur le territoire, représentant 81 % des énergies du mix énergétique renouvelable.**



La totalité des communes contribuent à cette production qui est **très largement individuelle et résidentielle** : 84,3 GWh/an soit 98,6% de la production totale. Le bois énergie représente 37,6% de l'énergie consommée par le secteur résidentiel. **Près d'un tiers des résidences principales sont équipées.** Cette énergie n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes notamment sur la qualité de l'air. En effet, si l'on considère le patrimoine communal sur lequel des données sont parfois disponibles, on

constate que sur 30 chaudières des communes de Auxonne, Champdôtre, Flammerans, Lamarche-sur-Saône, Perrigny-sur-l'Ognon, Poncey-lès-Athée, Pontailier-sur-Saône, Soirans, Tréclun et Villers-les-Pots (communes pour lesquelles GEPWEB est renseigné) 50 % des chaudières ont plus de 25 ans, 17 % ont entre 15 et 25 ans. Ainsi, 67% des installations de ces communes ont plus de 15 ans, ce qui suppose un rendement faible et une émission de particules de fines beaucoup plus important (division des émissions par dix dans les années 2000).

**La production de bois énergie dédiée au tertiaire représente 291 MWh/an** répartie entre deux installations à Champdôtre et Les Maillys. L'unique production dédiée à l'industrie représente 131 MWh/an et est localisée à Flagey-lès-Auxonne.

Il n'y a pour l'instant pas de projet de nouvelle installation de production de bois énergie. Une étude réalisée il y a 10 ans sur la ville d'Auxonne présentait l'opportunité de créer un réseau de chaleur à partir du Bois Energie. Aucun projet n'a vu le jour pour le moment.

Des mini-réseaux de chaleur à partir de chaufferies bois sont toujours envisageables pour alimenter plusieurs équipements publics (ex. école + mairie...).

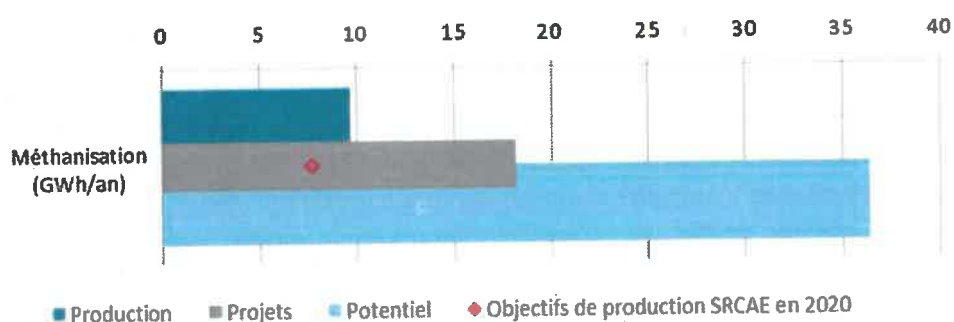
En résumé, en l'absence de filière locale, le territoire exploite directement encore peu ses ressources. Le potentiel théorique de 18,0 GWh/an issu de la transcription du Schéma Régional de Gestion Sylvicole pourrait même s'avérer supérieur sous réserve d'attirer des entreprises et de structurer une filière.

## 7.2 Méthanisation

La méthanisation est la production d'énergie à partir de déchets. De nombreux secteurs sont concernés : agriculture (élevage, culture), Industrie AgroAlimentaire (IAA), restauration, traitement des déchets ménagers. Sur le territoire de la Communauté de communes, trois gisements sont particulièrement intéressants : **l'élevage, l'agriculture et les déchets ménagers.**

Grande région d'élevage et d'agriculture, la CAP val de Saône dispose d'un bon potentiel de biogaz agricole puisque les surfaces agricoles occupent 56 % de l'occupation du sol. Ce gisement peut être mis à profit d'une production d'énergie renouvelable.

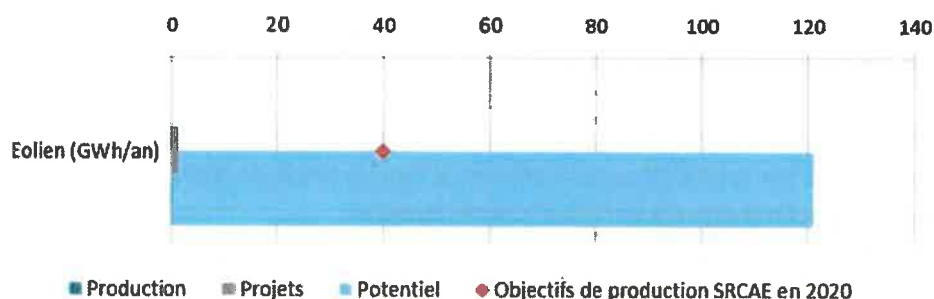
Pourtant la seule installation produisant de l'énergie à partir de la méthanisation sur la CAP Val de Saône est le site d'enfouissement des déchets de Drambon. Cette installation développe une production électrique à partir du biogaz produit par une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de 9,5 GWh/an avec une moyenne annuelle de 10,2 GWh/an (données SUEZ).



La SED 21 identifie un potentiel de 36,4 GWh/an d'énergie primaire produite par méthanisation (hors déchets) sur le territoire. Ce potentiel est porté au trois-quarts par le secteur agricole (élevage et culture).

### 7.3 Eolien

Bien que présentant un potentiel important, la CAP Val de Saône ne produit pas d'énergie grâce à la filière éolienne. L'objectif territorialisé du SRCAE à 2020 est fixé à 40 GWh/an. Cet objectif semble largement sous-dimensionné au regard des potentialités réelles du territoire proches de 121 GWh/an.

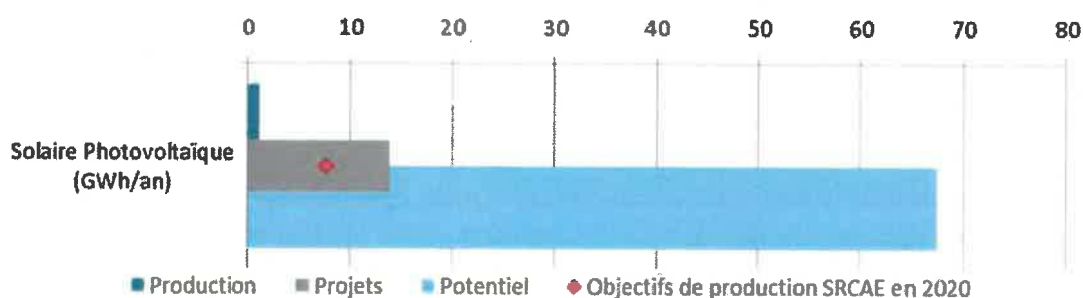


### 7.4 Solaire photovoltaïque

Sur le territoire, 168 installations de petit gabarit produisent 1,2 GWh/an d'électricité.

Le site d'enfouissement de Drambon a développé un projet d'envergure de centrale photovoltaïque avec une puissance de 12 MWc, soit une production annuelle d'environ 14 GWh d'électricité.

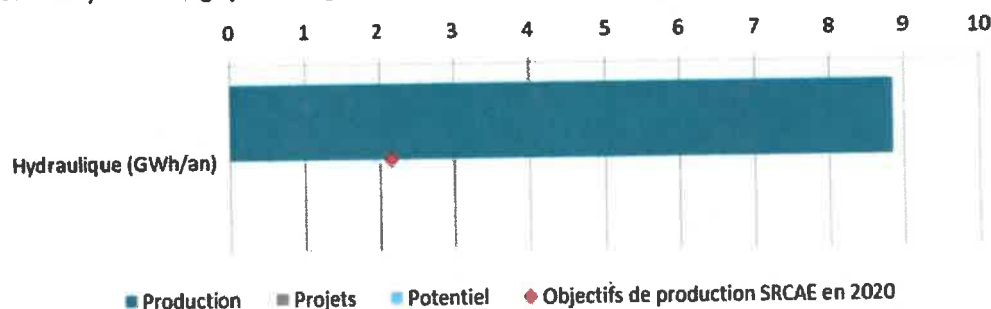
Le potentiel de production tout support confondu est estimé à 68 GWh/an. Il est largement porté par le photovoltaïque sur toiture, notamment au niveau des grandes toitures inexploitées des bâtiments industriels. Il dépasse largement les objectifs théoriques du SRCAE.



### 7.5 Hydraulique

Le territoire comporte peu de reliefs et des cours d'eau de plaine dont le plus emblématique est la Saône. Toutes les installations actuelles ou en projets sont des petites centrales hydroélectriques (puissance de l'ordre de quelques dizaines à quelques centaines de kW en moyenne) dites « au fil de l'eau » (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas dotées de réservoir). Elles peuvent résulter de la réhabilitation ou de l'équipement d'ouvrages existants (anciens moulins, barrages ou seuils). La recherche du potentiel s'oriente en toute logique vers les seuils en rivière des cours d'eau traversant le territoire.

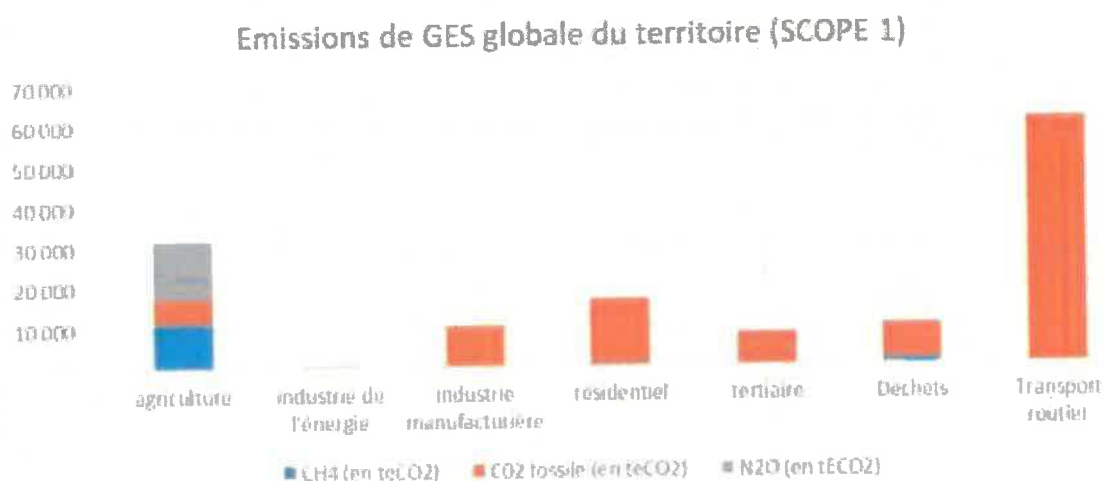
Six installations produisent actuellement 9 GWh/an à Auxonne, Champdôtre, Drambon, Heuilley-sur-Saône, Les Maillys et Perrigny-sur-l'Ognon.



Aucun autre projet ne semble à l'étude sur le territoire.

## 8. Emissions de GES

Dans les tableaux et graphiques ci-dessous, le secteur agriculture intègre tous les types d'agriculture ainsi que la sylviculture.



**Figure 62 : Emissions de GES du territoire d'après OPTEER (Vizea, 2018)**

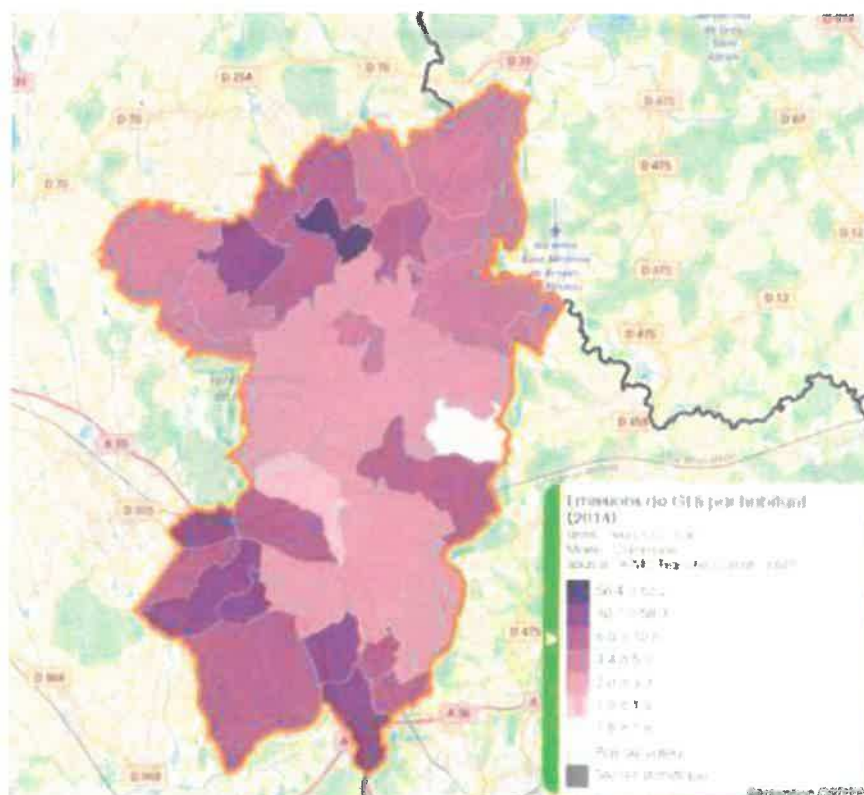
L'observatoire OPTEER qui analyse la qualité de l'air propose l'inventaire ci-dessous pour les émissions des GES sur le territoire.

| TCO2e/an               | CH4 (en tCO2e) | N2O (en tCO2e) | CO2 fossile (en tCO2e) | GES (en tCO2e) |
|------------------------|----------------|----------------|------------------------|----------------|
| Agriculture            | 11 384         | 14 493         | 5 915                  | 31 792         |
| Industrie de l'énergie | 406            | -              | 0                      | 407            |

|                          |        |        |         |         |
|--------------------------|--------|--------|---------|---------|
| Industrie manufacturière | 9      | 314    | 10 086  | 10 409  |
| Résidentiel              | 559    | 204    | 15 970  | 16 733  |
| Tertiaire                | 22     | 9      | 8 018   | 8 049   |
| Déchets                  | 1 619  | 620    | 8 107   | 10 346  |
| Transport routier        | 43     | 493    | 60 608  | 61 144  |
| Total                    | 14 043 | 16 133 | 108 705 | 138 880 |

**Figure 63 : Emissions de GES du territoire - source OPTEEER (SCOPE 1)**

Ces émissions sont cadastrales (Scope 1). Par conséquent, elles ne prennent pas en compte les émissions liées à l'électricité (principalement dans le résidentiel).



**Figure 64 : Moyenne communale des émissions de GES par habitant sur la CAP Val de Saône (Source - OPTEEER 2014)**

Les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont de 6 tCO<sub>2</sub>e/habitant, inférieures aux émissions moyennes d'un français (7 tCO<sub>2</sub>e).

On y distingue deux familles d'émissions :

- D'une part les émissions « non énergétiques » essentiellement issues de l'activité agricole, et caractérisées par des émissions de méthane (fermentation entérique bovine) et de protoxyde d'azote qui proviennent essentiellement de la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte épandus sur les terres agricoles) ;

- D'autre part des émissions d'origine énergétique liées à la combustion d'énergie fossile (gaz, pétrole, charbon).

### 8.1 Les émissions « non énergétiques »

L'approche cadastrale rend compte uniquement des émissions directes du territoire : consommation des tracteurs, émissions de méthane du cheptel, émissions de protoxyde d'azote liées aux épandages d'amendements azotés. Les émissions induites par la production des intrants ne sont pas comptabilisées, ainsi, de l'ordre de 50% des émissions induites par les cultures (relevant du Scope 3) échappent au présent diagnostic.

On retiendra donc ici les émissions induites pour l'activité agricole du territoire (source OPTeER) :

- 11 384 tCO<sub>2</sub>e de méthane ;
- 14 493 tCO<sub>2</sub>e de protoxyde d'azote.

Les émissions sont principalement induites par les sources suivantes :

- 7 420 têtes de cheptel bovin : fermentation entériques (CH<sub>4</sub>) et gestion des fumures (CH<sub>4</sub>+N<sub>2</sub>O) ;
- 12 546 ha de cultures annuelles (céréales, protéagineux, prairies temporaires, ...) : les émanations de N<sub>2</sub>O induite par l'épandage d'engrais azotés (naturel et synthétique) sur ces surfaces.

### 8.2 Les émissions d'origine énergétique liées à la combustion d'énergie fossile (gaz, pétrole, charbon)

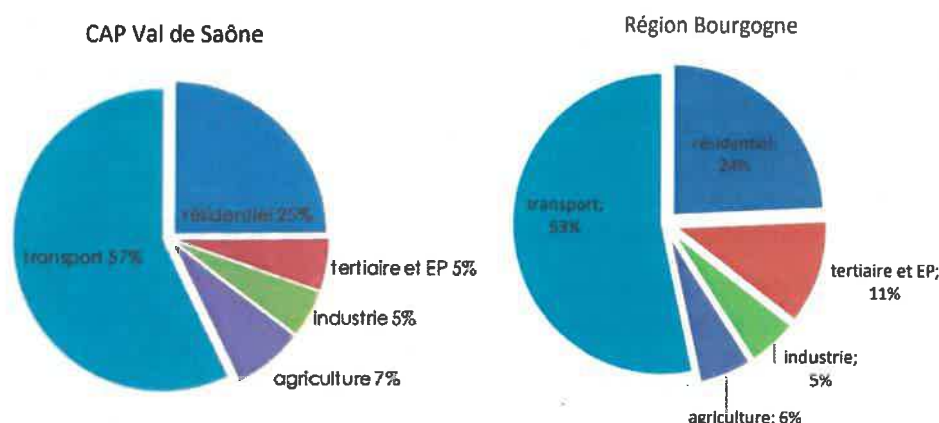
La répartition par secteur en fonction des différents types d'énergie est présentée dans le tableau suivant :

Répartition des émissions de GES d'origine énergétique par secteur et par énergie :

| en kteq. CO <sub>2</sub> | électricité | produits pétroliers* | bois et autres ENR | charbon et autres (hors ENR) | chauffage urbain et vapeur | gaz naturel | TOTAL        | part | part région |
|--------------------------|-------------|----------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|-------------|--------------|------|-------------|
| résidentiel              | 5,3         | 10,6                 | 2,7                | 0,0                          | 0,0                        | 9,5         | <b>28,2</b>  | 25%  | 24%         |
| tertiaire et EP          | 1,2         | 2,7                  | 0,0                | 0,0                          | 0,0                        | 2,3         | <b>6,2</b>   | 5%   | 11%         |
| industrie                | 0,5         | 0,5                  | 0,0                | 0,0                          | 0,0                        | 4,7         | <b>5,7</b>   | 5%   | 5%          |
| agriculture              | 0,1         | 7,7                  | 0,0                | 0,0                          | 0,0                        | 0,6         | <b>8,4</b>   | 7%   | 6%          |
| transport                | 0,3         | 64,6                 | 0,0                | 0,0                          | 0,0                        | 0,0         | <b>64,9</b>  | 57%  | 53%         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>7,5</b>  | <b>86,1</b>          | <b>2,7</b>         | <b>0,0</b>                   | <b>0,0</b>                 | <b>17,1</b> | <b>113,4</b> | 100% | 100%        |
| part                     | 7%          | 76%                  | 2%                 | 0%                           | 0%                         | 15%         | 100%         |      |             |
| part région              | 8%          | 71%                  | 2%                 | 0%                           | 2%                         | 17%         | 100%         |      |             |

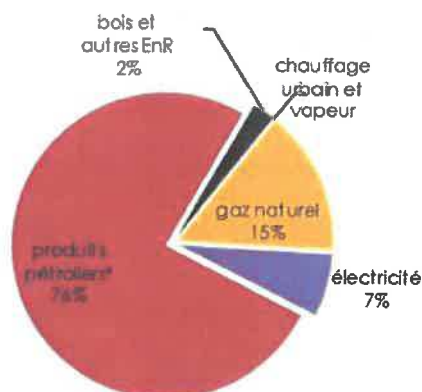
EP = éclairage public

La répartition graphique ci-dessous montre la prédominance du secteur transport. Loin derrière en deuxième position, le secteur résidentiel voit sa contribution diminuer en gaz à effet de serre par rapport à sa contribution en consommation d'énergie (rappelons pour mémoire qu'en énergie, les secteurs transport et résidentiel avaient des contributions de 42% et 38% respectivement). En troisième position, le poids du secteur agriculture est de 7%.



**Figure 65 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique pour CAP Val de Saône et pour la Région Bourgogne (source - Observatoire Climat-Energie de Bourgogne 2014)**

La comparaison avec les émissions régionales montre que les secteurs transport et résidentiel sont légèrement plus prépondérants au niveau du territoire de la CAP Val de Saône qu'ils ne le sont au niveau régional, tandis que le secteur tertiaire est relativement moins émetteur.



**Figure 66 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par énergie pour la CAP Val de Saône (source - Observatoire Climat-Energie de Bourgogne 2014)**

### 8.2.1 Le transport de personnes

#### ➤ Les trajets des résidents

En 2014, le territoire de CAP Val de Saône compte au moins 8 025 voitures particulières (INSEE). 12% des ménages n'ont pas de voiture. 43% des ménages en ont une. 45% des ménages en possèdent 2 ou plus.

Selon les moyennes nationales (compte des transports de la nation - 2016), ces voitures parcourent chaque année, de l'ordre de 13 000 km par an, et consomment 6,36 litres pour 100 km.

Selon cette approche, les voitures particulières engendrent de l'ordre de 16 930 tCO<sub>2</sub>e par an.

La mobilité à longue distance qui comprend les déplacements réalisés à plus de 80 kilomètres à vol d'oiseau du domicile représente en moyenne à l'échelle nationale, de l'ordre 20% des kilomètres parcourus.

Le reste représente la mobilité quotidienne : les trajets domicile travail, loisir, achat, accompagnement.

Dans le cas du territoire CAP Val de Saône qui s'étend sur près de 10 km sur 30km, avec l'agglomération Dijonnaise qui exerce un fort pouvoir d'attraction, il semble raisonnable d'envisager que seul 50% de la mobilité quotidienne prendra effectivement place sur le territoire de la Communauté de communes. Cela représente alors  $16\,930 \times 0,8 \times 0,5 = 6\,772$  tCO<sub>2</sub>e émise directement sur le territoire.

Ces dernières années, on constate les principales évolutions suivantes :

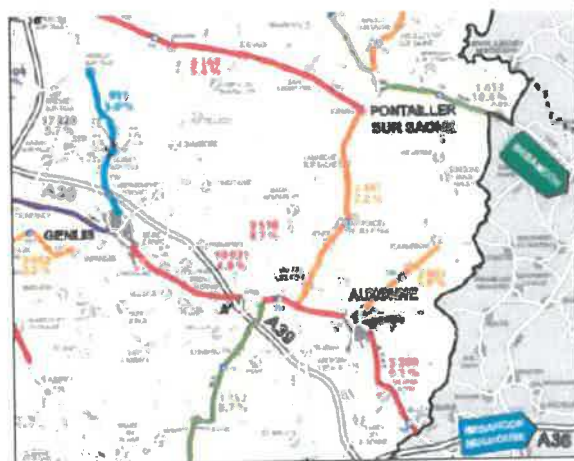
- Une légère augmentation du parc (+26% de voitures immatriculées en Côte d'Or depuis 2000) ;
- Une nette reprise à la hausse de la circulation automobile depuis 2014 (+7% en France entre 2014 et 2016, suite à une stagnation marquée 2002 et 2014) ;
- Une baisse des consommations unitaires des véhicules qui peine à compenser l'augmentation de trafic.

Les principaux déplacements pendulaires sur le territoire sont réalisés sur les axes :

- Auxonne/Dijon par la D905 qui comptabilise un trafic journalier de l'ordre de 10 021 véhicules par jour en moyenne dont 6,8% de poids lourds ;
- Auxonne/Dôle passant par Villers-Rotin via la D905 est un axe également bien fréquenté avec en moyenne 5 280 véhicules par jour dont 9,1% de poids lourds ;
- L'axe Pontallier-sur Saône/Arc sur Tille est également un axe fréquenté à hauteur de 5 168 véhicules par jour en moyenne.



Source : Conseil Départemental de Côte d'Or



**Figure 67 : Principaux trafics moyens journaliers sur le territoire CAP Val de Saône (source – Conseil départemental de Côte-d'Or)**

### ➤ Les déplacements individuels de transit sur le territoire

Le transit est principalement porté par l'autoroute A39. En première approximation, on considère que 100% de son trafic concerne du transit, et en compensation, on négligera le transit des voies secondaires.

Nous n'avons pas obtenu de données de trafic concernant la section de 15 km d'autoroute A 39 qui traverse le territoire. Cependant, le TMJA est de l'ordre de 20 000 veh/jour (source : APRR, rapport institutionnel 2009).

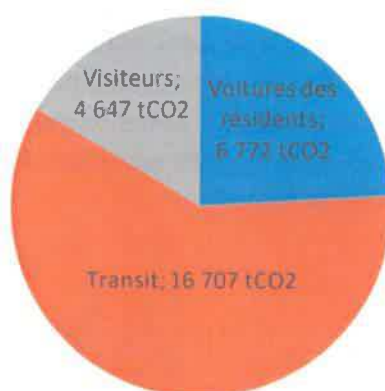
Si on considère que la section de l'A39 qui traverse le territoire porte 20 000 veh/jour, avec 80% de voitures, cela représente 16 000 voitures, 240 000 veh.km parcourus chaque jour et 87,6 millions de veh.km chaque année. A raison de 6,36 litres/100km, cela représente une consommation de 5,6 millions de litres de carburant et 16 700 tCO<sub>2</sub>e.

### ➤ Les trajets visiteurs

Comme indiqué en introduction de ce zoom, la mobilité des personnes sur le territoire représente 28 000 tCO<sub>2</sub>e. Par déduction de la part des résidents (6 800 tCO<sub>2</sub>e) et de celle du transit (16 700 tCO<sub>2</sub>e), nous évaluons la part des visiteurs en voiture à 4 650 tCO<sub>2</sub>e

Selon cette approche, on obtient la répartition suivante pour les émissions cadastrales du trafic routier de personnes pour le territoire :

Répartition des émissions cadastrales  
de la mobilité des personnes



**Figure 68 : Décomposition des émissions de gaz à effet de serre de la mobilité des personnes (source - Climat Mundi)**

### 8.2.2 Le transport de marchandises

Le fret de marchandise est identifié comme générateur de 54% des émissions cadastrales du transport par l'observatoire de Bourgogne. Il totalise ainsi 33 000 tCO<sub>2</sub>e pour l'ensemble des prestations (routier en transit, routier des visiteurs, routier local, VUL, fluvial, ferroviaire).

L'absence de disponibilité de données de trafic sur le fret routier ne nous permet pas de restituer chacun des sous détails comme pour la mobilité des personnes.

Toutefois en première approche, et à défaut de données plus précises, en considérant un trafic sur l'A39 de 20 000 veh/jour, avec 20% de PL, on estime un volume de 22 millions de veh.km, une consommation associée de 6 600 m3 de carburant et une émission possible de l'ordre de 20 000 tCO2e.

### 8.2.3 Les véhicules utilitaires légers du territoire

A l'échelon national, les VUL rajoutent 23% à la circulation des voitures particulières, mais ces véhicules consomment en moyenne 37% de plus que ces dernières. Les VUL rajoutent alors de l'ordre de 32% aux émissions des voitures particulières.

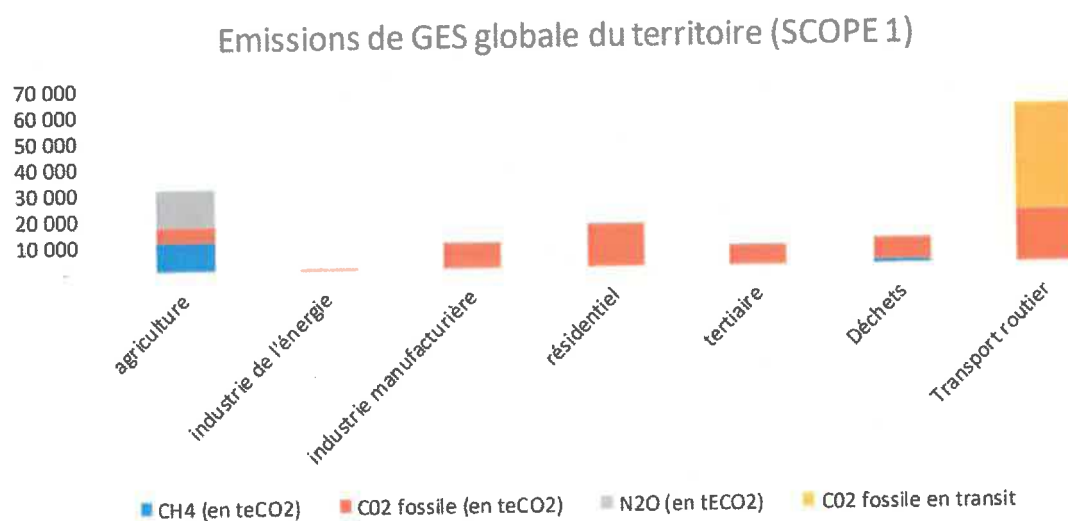
Les voitures particulières du territoire circulant sur le territoire engendrent 6 772 tCO2/an.

En conséquence, les VUL du territoire circulant sur le territoire devraient engendrer de l'ordre de 2 100 tCO2e/an.

On peut envisager de la même manière que les voitures en transit et les voitures des visiteurs rajoutent chacune leur quote-part de véhicules utilitaires légers, ce qui porte les émissions de l'ensemble des VUL circulant sur le territoire à environ 8 800 tCO2e (en cohérence avec le volume identifié dans le profil énergétique de l'Observatoire de Bourgogne).

### 8.2.4 Synthèse sur le transport et mise en perspective du transit avec les émissions globales

Sur environ 61 000 tCO2e qui représentent la part transport des émissions de GES du territoire, de l'ordre de 40 000 tCO2e sont le fait du transit de personnes (16 700 tCO2e), des poids lourds (20 000 tCO2e) et des utilitaires légers (3 000 tCO2e).



**Figure 69 : Emissions de gaz à effet de serre du territoire CAP Val de Saône en mettant en exergue les émissions du transit routier (source Opteer avec traitement Climat Mundi)**

## 9. Qualité de l'air

### 9.1 Données d'entrées

Le tableau suivant indique les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire CAP Val de Saône en kg en 2014 :

| C6H6   | NOx     | PM10    | PM2.5  | COVNM  | NH3 | SO2   |
|--------|---------|---------|--------|--------|-----|-------|
| 10 277 | 393 134 | 105 885 | 70 172 | 59 370 | 0   | 1 276 |

*Figure 70 : Emissions de polluants atmosphériques pour la CCAPVDS (source OPTeER)*

Le tableau suivant présente une comparaison des émissions de polluants atmosphériques en kg par habitant entre CAP Val de Saône et de la Région Bourgogne Franche Comté en kg par habitant :

|                         | C6H6 | NOx   | PM10 | PM2.5 | COVNM | NH3   | SO2   |
|-------------------------|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| CAP Val de Saône        | 0,44 | 16,82 | 4,53 | 3,00  | 2,54  | 0     | 0,055 |
| Bourgogne Franche Comté | 0,51 | 19,61 | 5,22 | 3,57  | 5,79  | 0,062 | 1,14  |

*Figure 71 : comparaison des émissions de polluants atmosphériques par habitant entre la CCAPVDS et la région (source OPTeER)*

Des émissions de polluants relativement moins importantes qu'au niveau régional pour tous les polluants :

- Les NOx : 16,8 kg/hab contre 19,6 ;
- Les PM10 : 4,5 kg/hab contre 5,2 ;
- Les COVNM : 2,5 kg/hab contre 5,8 ;
- Le SO2 : 0,06 kg/hab contre 1,1.

### 9.2 Ventilation par secteur

|                          | C6H6  | NOx   | PM10  | PM2.5 | COVNM | SO2   |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Résidentiel              | 94%   | 6%    | 32%   | 47%   | 0,00% | 0,00% |
| Tertiaire                | 0,19% | 2%    | 0,31% | 0,46% | 0,00% | 0,00% |
| Transport routier        | 6%    | 68%   | 26%   | 28%   | 0,00% | 0,00% |
| Transport non routier    | 0,00% | 0,17% | 5%    | 3%    | 0,00% | 0,00% |
| Agriculture              | 0,03% | 17%   | 20%   | 10%   | 0,00% | 0,00% |
| Traitement des déchets   | 0,02% | 1%    | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Industrie manufacturière | 0,01% | 6%    | 16%   | 11%   | 90%   | 100%  |
| Industrie de l'énergie   | 0,19% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 10%   | 0,00% |

*Figure 72 : ventilation des émissions de polluants atmosphériques pour la CC CAP Val de Saône (source OPTeER)*

Quatre principaux secteurs « pollueurs » : résidentiel, transport routier, industrie manufacturière et agriculture.

Note sur les origines principales des polluants :

- Le benzène dans le résidentiel : il s'agit d'émissions induites par le chauffage par combustion. Par ordre d'importance décroissant : en premier lieu le bois buche, puis le bois compressé, le fioul et enfin la combustion de gaz naturel.
- Les NOx du transport routier : combustion dans les moteurs thermiques, diesel en premier. En forte réduction avec l'évolution des normes européennes, Euro 4, Euro 5, Euro 6...
- Les NOx agricoles : proviennent plus des sols que des tracteurs.
- PM10 résidentiel : chauffage par combustion (bois buche en premier lieu).
- PM 10 transport routier : idem NOX, norme Euro...
- PM 10 agricole : une part importante provient du travail du sol qui génère beaucoup de poussière. Le piétinement du cheptel dans les bâtiments agricoles et l'écobuage, qui a tendance à disparaître, produisent également des particules.
- PM 2,5 : idem PM 10.

### Article - 3 Les ambitions et le projet de territoire de la CAP Val de Saône

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

Au regard du diagnostic de territoire présenté ci-dessus et des enjeux identifiés, l'ambition du territoire s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire en misant sur la proximité et le local ;**
- **Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle ;**
- **Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique ;**
- **Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique.**

Ces derniers sont ensuite déclinés en 20 orientations pour ainsi constituer le projet de territoire de la CAP Val de Saône.

Ces orientations, qui contribuent toutes aux ambitions portées par le territoire, sont présentées en page suivante :

### Axe 1

Renforcer l'attractivité  
économique du territoire en  
misant sur la proximité et le local

- 1- Optimiser l'offre d'accueil économique
- 2- Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail
- 3- Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité
- 4- Développer le potentiel touristique

### Axe 2

Renforcer les centre-bourgs et  
l'offre de services, facteurs  
d'attractivité résidentielle

- 5- Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées
- 6- Aller à la reconquête des logements vacants et réhabiliter les centres-villes
- 7- Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et bourgs centres
- 8- Compléter l'offre de service là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité
- 9- Permettre l'accès à la culture et au sport, garant de la cohésion sociale

### Axe 3

Choisir la sobriété énergétique

- 10- Réduire l'impact du parc de logement privé et social
- 11- Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités
- 12- Accompagner les entreprises dans la transition énergétique
- 13- Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme
- 14- Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques
- 15- Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique

### Axe 4

Engager le territoire dans la  
transition écologique

- 16- Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire
- 17- Préserver la ressource en eau du territoire
- 18- Agir en faveur de la biodiversité
- 19- Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux
- 20- Adapter les espaces publics au changement climatique par la végétalisation, la récupération des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols.

## Article - 4 Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire. Il se traduit par des interventions et des projets concrets qui permettront à la collectivité et à ses partenaires de relever le défi de la transition écologique sur le territoire de la CAP val de Saône.

Le CRTE est évolutif. Le plan d'actions pourra ainsi être enrichi ou amendé par le comité de pilotage au cours du contrat, sans nécessité d'avenant.

**La version complète du plan d'actions décliné par fiche synthétique est présentée en annexe 1.**

**La liste de l'ensemble des projets intercommunaux et communaux prévus dans le cadre du mandat 2021 – 2026 est présentée en annexe 2.**

## Article - 5 Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article - 6 Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### Dispositions générales concernant les financements et les réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits

sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Il s'engage à coordonner et animer le CRTE à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné à savoir un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes, en particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc. Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront portées au contrat ultérieurement.

### Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au

regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

### Engagements des opérateurs publics

L'engagement des opérateurs publics à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets sera recherché dans les mois qui suivent la signature du Contrat.

Ces opérateurs publics pourront s'engager à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des crédits d'intervention de l'État et des collectivités
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.  
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article - 7 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT).

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône. Le Comité de Pilotage sera composé :

- Des Maires (ou leurs représentants) des communes signataires d'une convention Petites Villes de Demain ;
- D'un représentant du Conseil régional ;
- D'un représentant du Conseil départemental ;
- D'un représentant du PETR Val de Saône Vingeanne ;
- Du représentant des services de l'État compétent chacun dans leur domaine, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CAP Val de Saône. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le Comité technique sera composé :

- Des techniciens représentant l'EPCI signataire du présent Contrat ;
- Des chefs de projet PVD des communes signataires d'une convention Petites Villes de Demain ;
- Des représentants des services de l'État compétent chacun dans leur domaine.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article - 8 Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité des représentants du territoire et examiné par l'État à l'occasion des réunions du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet

de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article - 9 Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivis sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article - 10 Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et court jusqu'en 2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article - 11 Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article - 12 Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article - 13      Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le 11 MARS 2022

Le Préfet de la région  
Bourgogne- Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

Fabien SUDRY

La Présidente  
de la communauté de communes  
Auxonne Pontallier Val de Saône



Marie-Claire BONNET-VALLET

Le Président du Conseil départemental  
de la Côte-d'Or

François SAUVADET

11 MAR 2005

11 MAR 2005

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## pour le territoire de la CAP Val de Saône

### Annexes

#### Liste des annexes :

Annexe 1 – Plan d’actions du CRTE CAP Val de Saône

Annexe 2 – Recensement des projets intercommunaux et communaux

## **Annexe 1 – Plan d’actions CRTE CAP Val de Saône**

## Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire en misant sur la proximité et le local

### Contexte et enjeux

Le territoire du canton d'Auxonne est marqué par une forte tradition agricole (maraîchage, oignons, ... – Site STL à Villers-les-Pots) et industrielle (Thomson implanté à Auxonne mais également dans la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône, Aciéries du Val de Saône). Consécutivement à la mutation du secteur du maraîchage et au déclin du secteur industriel sur le territoire, les secteurs des services et du commerce ont pris une part prépondérante dans le développement économique local. Des entreprises industrielles importantes telles que Suez à Drambon, Titanobel sur Pontailler et Vonges, CITA à Lamarche ou encore Global Hygiène à Auxonne sont présentes et dynamiques mais elles concernent une part minoritaire des emplois proposés sur l'ensemble du canton d'Auxonne.

Sur le territoire, deux axes ont été identifiés à renforcer pour lancer une nouvelle dynamique de développement :

- Offrir du foncier disponible pour des investisseurs ;
- Offrir des débouchés plus importants aux producteurs locaux, notamment dans le secteur agricole pour renforcer des circuits courts.

Dès le début des années 2010, la communauté de communes Auxonne Val de Saône et celle du canton de Pontailler avaient travaillé sur des projets de viabilisation de zones d'activités pour offrir du foncier disponible aux investisseurs économiques. Le premier projet initié par la Communauté de communes Auxonne Val de Saône, à proximité de l'échangeur autoroutier de Soirans a été abandonnée en raison d'un dimensionnement trop important et de coûts d'aménagement excessifs. Le projet réfléchi par la Communauté de communes du Canton de Pontailler n'a pas été poussé plus loin que des réflexions préliminaires mais les terrains avaient été acquis afin de constituer une réserve foncière (7 hectares à l'entrée de Vonges, en venant de la RD 905).

A l'occasion de la fusion des deux communautés de communes pour n'en constituer qu'une seule, la CAP Val de Saône, les élus ont relancé les réflexions pour la viabilisation de deux zones d'activités de dimension « raisonnable » afin de répondre à des besoins de petites unités industrielles ou tertiaires et également afin de ne pas imperméabiliser du foncier agricole de manière excessive et disproportionnée au regard des besoins. Ainsi, les élus se sont positionnés sur une zone d'activité à l'entrée de Villers-les-Pots d'une dimension de 6 hectares et ont repris le projet d'une zone d'activités à Vonges d'une dimension de 7 hectares :

- S'agissant de la zone d'activités de Villers-les-Pots, les terrains sont en cours d'acquisition et une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée avec le Bureau d'études Verdi ;
- S'agissant de la zone d'activités de Vonges, la communauté de communes étant propriétaire du foncier, un bureau d'études de maîtrise d'œuvre a été désigné fin 2021 et la première réunion de lancement est programmée en janvier 2022.

Au total, la communauté de communes, dans les 3 prochaines années, va se doter de 13 hectares de terrains viabilisés ce qui permettra de répondre à des investisseurs souhaitant s'implanter sur le territoire, ce qui comblera un vide qui est actuellement un frein au développement.

Au début de l'année 2021, la CAP Val de Saône a adopté le PCAET, s'engageant résolument dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Parmi les objectifs de ce PCAET, il y a un axe de réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère par la réduction des déplacements des véhicules thermiques. Pour réduire ces déplacements, il y a la réduction de l'approvisionnement de produits extérieurs pour les besoins du territoire et parallèlement, il y a la réduction des exportations hors du territoire intercommunal en offrant des débouchés aux producteurs locaux via des besoins endogènes. C'est dans cette perspective que dès 2018, la CAP Val de Saône s'est lancée dans une démarche de projet alimentaire de territoire en complémentarité et dans le prolongement du PAT du Département. Parmi les ambitions de ces PAT, il y a produire local, consommer local et structurer la filière de la production jusqu'à la consommation. Cela passe par :

- La modernisation des équipements des producteurs (comme l'accompagnement à la construction d'une unité frigorifique) ;
- L'aménagement d'une légumerie à l'échelon départemental permettant de créer le lien entre la production et la distribution ;
- La construction d'une cuisine centrale sur un bassin démographique dépassant les limites de la CAP Val de Saône et permettant ainsi d'acheminer des produits locaux pour confectionner des repas destinés aux cantines des territoires en proximité ;
- L'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs locaux pour renforcer l'attractivité via la diversité des produits proposés du « manger local » pour les habitants.

Enfin, dernier axe qu'il est indispensable de renforcer, a fortiori après le développement de nouvelles formes de travail liées accélérées par la crise sanitaire, c'est la création d'un outil tertiaire attractif, à savoir un tiers lieu. Avant la crise sanitaire, la collectivité avait engagé une étude d'opportunité pour la création d'un établissement tertiaire dans le but de prévoir des espaces de coworking, des bureaux pour servir de pépinière d'entreprise et des espaces ateliers relais, pouvant servir notamment d'espaces de stockage pour des artisans locaux. La généralisation du télétravail sur une partie de l'année 2020 a renforcé la pertinence de ce type d'outil, dans la mesure où de nombreux résidents d'Auxonne ou des alentours sont susceptibles dans les années à venir de rechercher un espace de télétravail à proximité de chez eux au vu des difficultés pour certaines personnes à pouvoir s'organiser à domicile pour installer un espace de télétravail confidentiel et optimal. Cet outil sera d'autant plus stratégique que dans les années à venir, le télétravail sera une modalité d'organisation du travail parmi les plus pertinentes pour réduire les trajets domicile / travail, et donc pour limiter les déplacements générateurs de rejets de CO2 dans l'atmosphère. De plus, « fixer » un plus grand nombre de travailleurs sur le territoire ne peut qu'être favorable au développement de la consommation sur le territoire, et notamment le développement des circuits courts. En résumé, ce sera bon pour l'environnement et pour le développement économique local.

#### **Articulation avec les autres stratégies territoriales :**

- SRADDET Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le SCoT Val de Saône Vingeanne ;
- PCAET CAP Val de Saône 2021 – 2026 ;
- Le Projet Alimentaire de Territoire porté par la CAP val de Saône et le PAT du Département de la Côte-d'Or.

| Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la proximité et le local |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 1                                                                      | <b>Optimiser l'offre d'accueil économique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Description de l'action                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des outils de la connaissance du foncier économique et d'identification des friches pour trouver de nouveaux leviers de développement du foncier économique ;</li> <li>• Requalifier les zones d'activité économiques et les friches pour permettre l'implantation ou le développement d'entreprises en limitant l'extension foncière ;</li> <li>• Créer des lieux d'accueil facilitant la création d'entreprises (pépinières, incubateurs, ...).</li> </ul> |
| Partenaires                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PETR Val de Saône Vingeanne, AER, CCI, CMA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Projets matures                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viabilisation de zones d'activités de Villers-les-Pots et de Vonges – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Mise en place de boutiques éphémères dans le centre-ville – <b>Commune d'AUXONNE</b>.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Projets projetés                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une pépinière d'entreprises innovantes dans le cadre de la création d'un Tiers-lieu situé à proximité de la gare SNCF d'Auxonne – <b>Commune de TILLENAY</b> ;</li> <li>• Aménagement de l'ancienne auberge du cheval rouge en cellules commerciales ou professionnelles – <b>Commune de VILLERS-LES-POTS</b>.</li> </ul>                                                                                                                                         |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de m<sup>2</sup> de friches économiques ou de ZA réhabilitées ;</li> <li>• Nombre de lieux d'accueils créés ;</li> <li>• Surface économique revalorisée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la proximité et le local |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 2                                                                      | <b>Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Description de l'action                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité ;</li> <li>• Développer des projets de tiers-lieux et espaces de co-working en milieu rural et urbain.</li> </ul>                                                                                                                                  |
| Partenaires                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental, Opérateur, Région, CCI, CMA, PESS, SNCF</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Projets matures                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un espace de coworking et d'accès internet dans le cadre de la création du tiers-lieu dans le secteur de la gare SNCF d'Auxonne – <b>CAP VAL DE SAONE.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
| Projets projetés                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation du bâtiment des halles et réaménagement des espaces intérieurs (salles de réunion, co-working) – <b>Commune d'AUXONNE ;</b></li> <li>• Aménagement de la mairie en espace de co-working – <b>Commune d'ATHEE ;</b></li> <li>• Réhabilitation du café de la place en salle de réunion avec point internet - <b>Commune de PERRIGNY-SUR-OGNON.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture des communes en fibre optique ;</li> <li>• Nombre de points internet créés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la proximité et le local |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 3                                                                      | <b>Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Description de l'action                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial initié en 2018 en relocalisant l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.</li> </ul>                                                                                      |
| Partenaires                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture, Bio-Bourgogne, DRAAF, Conseil Départemental, CCI, CMA, SAFER, Conseil Régional</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                   |
| Projets matures                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de marché pour installer un magasin de producteurs locaux à Auxonne – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                   |
| Projets projetés                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une cuisine centrale mutualisée avec les Communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Création d'un bâtiment frigorifique commun afin de structurer une filière locale de produits maraichers – <b>CAP VAL DE SAONE.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets individuels et collectifs de diversification soutenus ;</li> <li>• Nombre d'exploitants rencontrés ;</li> <li>• Nombre de repas confectionnés localement.</li> </ul>                                                                                                                                                             |

| Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la proximité et le local |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 4                                                                      | <b>Développer le potentiel touristique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Description de l'action                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et entretenir le patrimoine architectural et naturel local ;</li> <li>• Développer les projets touristiques locaux, notamment en lien avec les activités de pleine nature et le patrimoine naturel et paysager ;</li> <li>• Accompagner les projets d'hébergements touristiques performants ;</li> <li>• Organiser l'accueil des camping-cars et des bateaux dans les haltes pour améliorer la gestion des déchets et des eaux grises.</li> </ul> |
| Partenaires                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département, CRT et ADT, CCI, DRAC, Association des Climats de Bourgogne</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Projets matures                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un sentier de randonnée pédestre dit « Sentier du Chêne Napoléon » - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Création de toilettes publiques - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Aménagement d'une aire de camping-car (16 stationnements) - <b>Commune d'AUXONNE</b>.</li> </ul>                                                                                                                                                              |
| Projets projetés                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation du château Louis XI et Installation/réouverture du musée de France - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation des nouveaux locaux de l'office de tourisme – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'aire de camping-car - <b>Commune de LAMARCHE-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Création d'une aire de camping – car au niveau du quartier de la gare d'Auxonne - <b>Commune de TILLENAY</b>.</li> </ul>                |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'hébergements touristiques performants créés ou réhabilités ;</li> <li>• Nombre d'aire de services camping/car créées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

### Contexte et enjeux

Le territoire de la CAP Val de Saône connaît une attractivité résidentielle globale. Pour autant, cette attractivité est variable selon la partie du territoire. La partie ouest de la CAP Val de Saône bénéficie d'une hausse dynamique de sa démographie en raison de sa proximité de la métropole dijonnaise. La partie Sud-Est quant à elle, notamment la ville centre, observe un tassement démographique. En effet, c'est particulièrement vrai sur la ville centre d'Auxonne qui se trouve fragilisée, alors même qu'elle est un pilier de l'organisation territoriale en matière d'économie et de services.

Au niveau de la CAP Val de Saône, il y a un enjeu fondamental sur la ville centre et un enjeu important sur le pôle secondaire que constitue Pontailler-sur-Saône.

A long terme, la fragilisation des pôles de proximité d'emplois et de services pourrait pénaliser le développement du territoire. Redonner de l'attractivité aux bourgs et villes centres nécessite de combiner, à la fois, une approche globale de l'habitat avec une stratégie d'attractivité commerciale et artisanale. Ces deux leviers doivent contribuer à faire des villes et bourgs centres des lieux renouant avec une certaine attractivité s'ils sont combinés avec un renforcement de l'offre de services à la population.

Par ailleurs, l'épineuse question de la mobilité en milieu rural ne peut pas se régler uniquement par l'augmentation de l'offre en transports. Favoriser, par une offre adaptée, le retour de la population dans les villes et bourgs centres est un des leviers d'actions à privilégier pour rapprocher la population des espaces de services et de l'offre de transport.

Affirmer la place des villes et bourgs centres, au cœur d'un système territorial de proximité est la garantie d'un renouvellement de l'attractivité résidentielle du territoire.

### Articulation avec les autres stratégies territoriales :

- SRADDET Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le SCoT Val de Saône Vingeanne ;
- PCAET CAP Val de Saône 2021 – 2026 ;
- ORT de la commune d'Auxonne ;
- Programme Petites Villes de demain engagé sur la commune d'Auxonne ;
- Contrat Enfance Jeunesse 2018 -2021 signé avec la CAF et en cours de révision en vue de la conclusion d'une convention territoriale globale (CTG) en 2022 ;
- Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du PETR Val de Saône Vingeanne ;
- Contrat Territoire Lecture signé entre l'Etat, la ville d'Auxonne et la CAP Val de Saône.

| Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 5                                                                                   | <b>Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Description de l'action                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le périmètre la CAP Val de Saône, la commune d'Auxonne a été retenue dans le cadre du programme Petites villes de demain.</li> <li>• Elle est également engagée dans l'élaboration d'une stratégie globale de revitalisation suite à la signature d'une convention cadre ORT avec l'Etat et l'EPCI.</li> <li>• Les thématiques de l'habitat, de l'attractivité, du renforcement des centralités par l'offre de services et la dynamique commerciale, des mobilités et de la qualité de vie seront au cœur des stratégies ORT et PVD.</li> <li>• Les plans d'actions en lien avec ces dispositifs seront intégrés en toute logique au CRTE lorsqu'ils seront prêts. Le Plan d'action de l'ORT Auxonne – CAP VDS est présenté en annexe.</li> </ul> |
| Partenaires                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DDT, ANAH, Département, Région, CCI, CMA,</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Projets matures                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'OPAH-RU - <b>Commune d'AUXONNE ;</b></li> <li>• Requalification de la grande rue, du boulevard Pasteur, de la rue du 8 mai 1945 - <b>Commune d'AUXONNE ;</b></li> <li>• Création de deux parkings - <b>Commune d'AUXONNE ;</b></li> <li>• Restauration du bâtiment des Petites Forges - <b>Commune d'AUXONNE ;</b></li> <li>• Ouverture de deux boutiques éphémères - <b>Commune d'AUXONNE.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Projets projetés                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 6                                                                                   | <b>Aller à la reconquête des logements vacants et réhabiter les centres-villes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Description de l'action                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner la connaissance de la vacance et la qualifier ;</li> <li>• Développer l'offre locative privée ;</li> <li>• Développer de nouvelles formes de logements (intergénérationnel) à proximité des commerces, des solutions de transports et des services.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Partenaires                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DDT, ANAH, Banque des Territoires, Pole Rénovation Conseil, Région, Département</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Projets matures                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une OPAH-RU - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Instauration d'un « permis de diviser » dans le centre-ville - <b>Commune d'AUXONNE.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Projets projetés                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de l'ancienne mairie en logements - <b>Commune d'ETEVAUX et de CIREY-LES-PONTAILLER</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancien restaurant en logement - <b>Commune de CHAMPDOTRE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancien moulin en logement - <b>Commune de LAMARCHE-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Création de 2 logements dans le cadre de la rénovation de la mairie – <b>Communes de BILLEY et de VILLERS-ROTIN</b> ;</li> <li>• Création d'un lotissement communal d'environ 20 – 25 lots pour accueillir de nouveaux habitants – <b>Commune de VILLERS-LES-POTS.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements vacants remis sur le marché</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 7                                                                                   | <b>Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et les bourgs centres</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Description de l'action                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les stratégies de reconquête et de développement commercial</li> <li>• Réaliser des opérations d'aménagements de l'espace public pour requalifier les espaces à vocation économiques, les rues, cellules commerciales</li> <li>• Réaliser des opérations d'aménagement pour permettre aux usagers d'accéder facilement aux services et équipements</li> <li>• Envisager la création d'une foncière commerciale et actions de reconquête des commerces vacants</li> <li>• Soutenir la création de boutiques test, boutiques relais</li> <li>• Renforcer le lien à la population à travers des opérations collectives de promotion et d'animation</li> </ul>                                                             |
| Partenaires                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI, CMA, CAUE, Région, Département, Unions commerciales, Banque des Territoires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Projets matures                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification de la grande rue, du boulevard Pasteur, de la rue du 8 mai 1945 - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Ouverture de deux boutiques éphémères - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Mise en place d'un fond d'aide à la rénovation des devantures commerciales dans le centre-ville - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Rénovation de la place et rue des Martyrs de la résistance - <b>Commune de PONTAILLER-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancien restaurant en bâtiment municipal (périscolaire, cantine, bibliothèque et agence postale) - <b>Commune de CHAMPDOTRE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation d'un local de la mairie en commerce - <b>Commune de MAGNY-MONTARLOT</b> ;</li> </ul> |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une boulangerie et d'une épicerie suite au rachat de 2 logements - <b>Commune de MAGNY-MONTARLOT ;</b></li> <li>• Création d'un bâtiment de pompier pour 4 communes – <b>Commune de PERRIGNY-SUR-OGNON ;</b></li> <li>• Réhabilitation de la mairie en salle pluridisciplinaire – <b>Commune de TELLECEY ;</b></li> <li>• Création d'un local commercial (boulangerie, épicerie, services, location de matériel) - <b>Commune de TRECLUN ;</b></li> <li>• Aménagement d'un bâtiment communal pour le service de Police municipale - <b>Commune d'AUXONNE</b></li> </ul>                                                                |
| Projets projetés                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une maison de village avec commerces - <b>Commune d'ATHEE ;</b></li> <li>• Réhabilitation de la mairie en agence postale - <b>Commune d'HEUILLEY-SUR-SAONE ;</b></li> <li>• Réhabilitation de l'ancien moulin en local de Police intercommunautaire ou sapeurs-pompiers - <b>Commune de LAMARCHE-SUR-SAONE ;</b></li> <li>• Réhabilitation du café de la place en salle de réunions/associations - <b>Commune de PERRIGNY-SUR-OGNON ;</b></li> <li>• Rénovation de la place et rue des Martyrs de la résistance - <b>Commune de PONTAILLER-SUR-SAONE ;</b></li> <li>• Aménagement d'une halle - <b>Commune de TILLENAY.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de requalification de l'espace public réalisées</li> <li>• Nombre de boutiques test/relais créés</li> <li>• Evolution du nombre de commerces sur les bourgs centres</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 8                                                                                   | <b>Compléter l'offre de services là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Description de l'action                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil de jeunes enfants, d'enfants, et de jeunes dans les équipements scolaires, extra et périscolaires et par la mise en place de structures de garde ;</li> <li>• Création d'espaces dédiés à la jeunesse ;</li> <li>• Développement d'un réseau de Maison France Service ;</li> <li>• Accompagner aux usages numériques pour garantir une équité d'accès aux services publics ;</li> <li>• Développer l'offre d'habitat pour les seniors.</li> </ul>          |
| Partenaires                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de partenaires Maison France Service, CAF, Banque des Territoires, Conseil Départemental, Conseil Régional</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Projets matures                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès des usagers suite au recrutement d'un conseiller numérique à la maison des services de Pontailler-sur-Saône – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancien restaurant en bâtiment périscolaire et cantine - <b>Commune de CHAMPDOTRE</b>.</li> </ul>                                                                                                                                                                         |
| Projets projetés                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une résidence de logement senior - <b>Commune de PONCEY-LES-ATHEE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'auberge du cheval rouge en logements en faveur des seniors - <b>Commune de VILLERS-LES-POTS</b> ;</li> <li>• Création d'un lotissement communal de 3 lots pour accueillir des logements seniors locatifs – <b>Commune de VILLERS-LES-POTS</b> ;</li> <li>• Projet d'extension de l'école - <b>Commune de LABERGEMENT-LES-AUXONNE</b>.</li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places d'accueil supplémentaires créées</li> <li>• Nombre d'équipement enfance structurants créés ou réhabilités</li> <li>• Nombre d'usagers accompagner dans leur accès aux usages numériques</li> <li>• Nombre d'usagers accueillis dans les MFS</li> </ul>                                                                                                                                                                                            |

| Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 9                                                                                   | <b>Permettre l'accès à la culture et au sport, garant de la cohésion sociale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Description de l'action                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre culturelle par la création d'équipements pluridisciplinaires et structurants à l'échelle intercommunale et le déploiement de projets innovants ;</li> <li>• Offre sportive avec la réhabilitation des équipements structurants et la construction de nouveaux équipements dans les secteurs saturés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaires                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Projets matures                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancien restaurant en bibliothèque - <b>Commune de CHAMPDOTRE</b> ;</li> <li>• Création d'une aire de jeux / city stade - <b>Communes de AUXONNE, PONTAILLER-SUR-SAONE, HEUILLEY-SUR-SAONE et MAGNY-MONTARLOT.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Projets projetés                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la piscine municipale - <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Réhabilitation de l'ancienne mairie en médiathèque - <b>Commune de CIREY-LES-PONTAILLER</b> ;</li> <li>• Réhabilitation d'une ancienne école pour y transférer la bibliothèque municipale - <b>Commune de PONTAILLER-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Création d'une aire de jeux/ city stade – <b>Communes de AUXONNE, FLAMMERANS, LAMARCHE-SUR-SAONE, SAINT-LEGER-TRIEY, TILLENAY et VIELVERGE</b> ;</li> <li>• Création d'un espace intergénérationnel (aire de jeux/détente - <b>Commune de BINGES</b> ;</li> <li>• Réhabilitation d'une gravière en base de loisirs – <b>Communes de VILLERS-LES-POTS, AUXONNE ET ATHEE.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'équipements structurants réalisés et leur répartition sur le territoire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

### Contexte et enjeux

Aujourd'hui, sur la CAP Val de Saône comme ailleurs, la sobriété énergétique n'est plus une option parmi d'autre, c'est un choix à faire. La maîtrise des consommations énergétiques par la sobriété doit être recherchée, elle permettra en outre de réduire la facture énergétique des ménages et des collectivités. C'est donc un enjeu environnemental et un enjeu de pouvoir d'achat. On a pu constater fin 2018 et fin 2021 combien ces préoccupations sont au cœur des priorités des français. En effet, fin 2018, la décision de hausse de la fiscalité sur les carburants a directement causé la mobilisation des Gilets Jaunes, mettant en exergue une fiscalité pénalisante et discriminatoire pour les habitants des territoires ruraux et péri-urbains devant nécessairement utiliser leur automobile pour se déplacer dans la France des Métropoles, faute de modes de transport alternatif. Et fin 2021, la flambée des cours des prix de l'énergie a substantiellement alourdi la facture énergétique des foyers devant se chauffer, ce qui a conduit le gouvernement à décider la création d'un chèque énergie pour les familles modestes en plus d'une indemnité inflation. Mais pour autant, il s'agit de mesures de court-terme car l'enjeu est de réduire la consommation d'énergie et de promouvoir la production d'énergies renouvelables.

Les sources de consommation d'énergie primaire et de production de Gaz à effet de serre sont bien connues et les collectivités peuvent agir. Les deux principaux enjeux se situent dans l'habitat et la mobilité, postes prépondérants dans les consommations d'énergie et émissions de GES.

Concernant la mobilité, deux types d'intervention sont possibles :

- Sur la mobilité :
  - Ainsi, il paraît indispensable de développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux, en mettant en place un panel d'alternatives à la voiture individuelle thermique. Cela passe notamment par le développement des modes doux et l'amélioration de l'intermodalité au niveau des gares mais également par un travail sur l'aménagement du territoire.
  - S'agissant des véhicules individuels, les actions peuvent être entreprises à travers le renouvellement de véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. S'agissant des déplacements, une des réflexions consiste à les réduire en renforçant l'attractivité des services de proximité, le télétravail, ...
- Sur l'habitat :
  - En agissant sur la rénovation de l'habitat, le territoire dispose également d'un levier pour réduire la précarité énergétique des ménages et pour développer l'économie locale, en renforçant notamment l'isolation des logements existants,
  - Concernant l'habitat, des actions sont à entreprendre concernant le développement d'une production de chauffage alternative aux énergies fossiles.

Enfin, il s'agira de permettre aux collectivités d'être exemplaires en matière de gestion économe de leurs équipements et bâtiments et au territoire d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire

**Articulation avec les autres stratégies territoriales :**

- SRADDET Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le SCoT Val de Saône Vingeanne ;
- PCAET CAP Val de Saône 2021 – 2026 ;
- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Bourgogne ;
- Le Plan de mobilité rural du PETR Val de Saône Vingeanne.

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 10                       | <b>Réduire l'impact du parc de logement privé et social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation pour réaliser des rénovations performantes avec le Pôle Rénovation Conseil ;</li> <li>• Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées ;</li> <li>• Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets d'amélioration du parc social pour mieux l'adapter aux besoins des ménages ;</li> <li>• Soutenir les projets de création d'éco-quartiers.</li> </ul> |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, ANAH, Conseil Départemental, bailleurs, artisans, Espace Info Énergie, CAUE21, ADIL, Pôle Energie BFC, CMAI, CAPEB, FFB.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des particuliers propriétaires de maisons individuelles par BER 21 – <b>PETR VAL DE SAONE VINGEANNE</b> ;</li> <li>• Mise en place d'une OPAH – <b>Commune d'AUXONNE</b>.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                       |
| Projets projetés                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Indicateurs d'évaluation proposés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de particuliers accueillis au Pôle Rénovation</li> <li>• Nombre d'audits réalisés</li> <li>• Nombre de projets de rénovation accompagnées par le Pole Rénovation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 11                       | <b>Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations énergétiques et les émissions des bâtiments publics ;</li> <li>• Réhabiliter et rénover énergétiquement des logements communaux ;</li> <li>• Améliorer la performance des réseaux d'éclairage public.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département, SICECO, CAUE, Agence de l'eau RMC</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de la toiture de l'école Pasteur et du bâtiment des Petites Forges – <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Rénovation énergétique de l'ancienne mairie – <b>Commune d'ETEVAUX</b> ;</li> <li>• Rénovation énergétique de la mairie – <b>Commune d'HEUILLEY-SUR-SAONE et VIELVERGE</b> ;</li> <li>• Rénovation énergétique de l'ancien restaurant en bâtiment municipal – <b>Commune de CHAMPDOTRE</b> ;</li> <li>• Isolation énergétique d'un logement communal – <b>Communes de FLAGEY-LES-AUXONNE et MARANDEUIL</b> ;</li> <li>• Rénovation extérieure de l'école - <b>Commune de MONTMANCON</b> ;</li> <li>• Rénovation de la salle des fêtes et de la salle communale – <b>Commune de SAINT-SAUVEUR</b> ;</li> <li>• Rénovation des vestiaires et réfection des façades de l'école maternelle - <b>Commune de SOISSONS-SUR-NACEY</b> ;</li> <li>• Réfection de la toiture amiantée et rénovation de la salle des fêtes - <b>Commune de SOISSONS-SUR-NACEY</b> ;</li> <li>• Rénovation de la mairie - <b>Commune de TELLECEY</b> ;</li> <li>• Rénovation thermique de l'école - <b>Commune de TILLENAY</b> ;</li> <li>• Rénovation de l'ancienne auberge du cheval rouge - <b>Commune de VILLERS-LES-POTS</b> ;</li> <li>• Rénovation de la salle des fêtes - <b>Commune de VILLERS-LES-POTS</b> ;</li> </ul> |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repiquage du toit du groupe scolaire – <b>Commune de VONGES ;</b></li> <li>• Bilan énergétique visant des économies d'énergies des bâtiments communaux – <b>Commune de LES MAILLYS ;</b></li> <li>• Changement éclairages public pour des LED – <b>Communes de LES MAILLYS, SAINT-SAUVEUR et VILLERS LES POTS.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Projets projetés                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension et rénovation énergétique de l'école - <b>Commune de LABERGEMENT-LES-AUXONNE ;</b></li> <li>• Rénovation énergétique de la mairie – <b>Communes de BILLEY et de CLERY ;</b></li> <li>• Rénovation énergétique de l'école maternelle – SIVOS SOIRANS, TRECLUN, PLUVET ;</li> <li>• Isolation et rénovation énergétique de l'ancienne mairie – <b>Communes de CIREY-LES-PONTAILLER, ETEVAUX ;</b></li> <li>• Rénovation de la salle des fêtes – <b>Communes de LAMARCHE-SUR-SAONE et MAGNY-MONTARLOT ;</b></li> <li>• Rénovation de l'ancien moulin - <b>Commune de LAMARCHE - SUR-SAONE ;</b></li> <li>• Réfection de la toiture du garage du logement communal – <b>Commune de SAINT-LEGER-TRIEY ;</b></li> <li>• Rénovation de la toiture de l'école – <b>Commune de VIELVERGE ;</b></li> <li>• Rénovation de la toiture de la mairie - <b>Commune de FLAMMERANS ;</b></li> <li>• Isolation thermique de l'ancienne école - <b>Commune de PONTAILLER-SUR-SAONE ;</b></li> <li>• Rénovation des combles de la mairie – <b>Commune de VILLERS-ROTIN ;</b></li> <li>• Isolation thermique de la façade extérieure de la mairie - <b>Commune de MAGNY- MONTARLOT.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments rénovés</li> <li>• Gain énergétique sur les réhabilitations réalisées (% et Kwh/m²/an)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 12                       | <b>Accompagner les entreprises dans la transition énergétique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments à usage tertiaire ;</li> <li>• Améliorer les process pour limiter les besoins en énergie primaire et favoriser la récupération de la chaleur fatale ;</li> <li>• Encourager la production d'EnR.</li> </ul>                                                                        |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, ADEME, AER</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une unité de méthanisation (20 000 tonnes d'effluents d'élevage et 3 000 tonnes de culture / an) et d'une unité d'hygiénisation (traitement des biodéchets) - <b>Société TILLE BIOGAZ ;</b></li> <li>• Acquisition foncière destinée à créer une plateforme de déchets vert - <b>Société TILLE BIOGAZ.</b></li> </ul> |
| Projets projetés                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Indicateurs d'évaluation proposés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 13                       | <b>Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'offre de déplacements multimodaux autour des gares ;</li> <li>• Mailler le territoire d'aires de covoiturage, de parkings relais ;</li> <li>• Encourager le recours aux vélos et véhicules électriques par la mise en place d'un service de location de vélo électrique pour les habitants et/ou les touristes et de bornes électriques.</li> </ul> |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, APRR, SNCF, Département, ADEME</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une aire de covoiturage à Soirans – <b>CAP VAL DE SAONE</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Projets projetés                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de bornes de recharges pour véhicule et vélo électrique dans le cadre de la création du Tiers-lieu au niveau de la gare SNCF d'Auxonne – <b>CAP VAL DE SAONE</b></li> </ul>                                                                                                                                                                        |
| Indicateurs d'évaluation proposés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires et de places de co-voiturage créées</li> <li>• Mise en place de services de location de VAE pour les habitants</li> <li>• Mise en place de borne de recharge VAE sur l'ensemble du territoire</li> </ul>                                                                                                                                         |

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 14                       | <b>Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les voies cyclables et piétonnes du quotidien ;</li> <li>• Prolonger les réseaux de voies douces touristiques ;</li> <li>• Mettre en place des stationnements dédiés aux vélos dans les villes et autours des principaux sites touristiques.</li> </ul>                                                                                                                    |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département, CEREMA, ADEME,</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Projets projetés                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une liaison entre le centre-ville d'Auxonne et la gare SNCF de Tillenay – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Amélioration de la piste cyclable entre le centre-ville et la base de loisirs/piscine – <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Création d'une liaison douce entre le centre-ville et la gare SNCF d'Auxonne à Tillenay – <b>CAP VAL DE SAONE</b>.</li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de km de voie douce aménagés</li> <li>• Nombre de points noirs d'interconnexion résorbés</li> <li>• Nombre d'équipements de stationnement mis en place</li> </ul>                                                                                                                                                                                                              |

| Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 15                       | <b>Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Description de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les sources d'EnR en s'adaptant au contexte local ;</li> <li>• Construire une filière d'approvisionnement en bois énergie ;</li> <li>• Accompagner le déploiement de réseaux de chaleur, de chaufferies bois, de l'usage de l'hydrogène.</li> </ul>                                                                                                  |
| Partenaires                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, ADEME, SICECO</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Projets matures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un Schéma de développement des EnR à l'échelle de la CAP val de Saône – <b>CAP VAL DE SAONE</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                         |
| Projets projetés                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de panneaux photovoltaïques pour alimenter un bâtiment communal – <b>Commune de VILLERS-ROTIN ;</b></li> <li>• Mise en place d'une chaufferie centrale – Commune de <b>LES MAILLYS ;</b></li> <li>• Mise en place de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur dans le cadre de la rénovation de la mairie – <b>Commune de BILLEY.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• kWh produits en EnR annuellement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

### Contexte et enjeux

Le territoire dispose d'atouts environnementaux indéniables (Saône, surface boisée, nappes phréatiques d'importance ...) qui contribuent à son attractivité, garantissent un cadre de vie de qualité et contribuent à son développement. Mais il est vulnérable au changement climatique qui augmente les risques naturels et impactera la ressource en eau, la biodiversité, la santé, l'agriculture.

Les effets du changement climatique sont désormais nettement perceptibles par tous. La récurrence des canicules estivales et des déficits hydriques ainsi que les événements météorologiques extrêmes nous obligent à repenser nos modes de vie. Parmi les événements météorologiques extrêmes, dans le Val de Saône, il y a les inondations via la Saône d'une part mais également via les eaux de ruissellement provenant du Jura d'autre part. Pour réduire les conséquences des secondes, il faut favoriser la réalisation d'ouvrages de retenue lorsque c'est possible et dans le prolongement de la loi climat de 2021, désimperméabiliser les sols (parkings, cours d'écoles, ...) ou limiter l'artificialisation de ceux-ci dans le cadre des projets de développement du territoire (prioriser le reclassement de sites inutilisés plutôt que de créer des projets sur des terres agricoles).

Les ressources en eau sont très limitées sur certains secteurs et les risques de sécheresse et d'inondation élevés ailleurs. Le territoire doit se préoccuper de réduire sa vulnérabilité au manque de disponibilité en eau à venir avec l'accentuation du réchauffement climatique et d'anticiper une évolution des risques naturels. Pour ce faire, plusieurs axes de travail sont possibles : valoriser la récupération des eaux de pluie pour des usages domestiques, promouvoir la réduction de la consommation d'eau potable et améliorer le rendement des réseaux publics pour réduire le gaspillage via des fuites.

La biodiversité est riche mais fragile, partout les milieux naturels régressent, entraînant une fragmentation des continuités écologiques, un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. Avec une consommation des espaces et l'artificialisation des sols qui commencent à ralentir et qui doit rester maîtrisée, l'enjeu est de préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires, les corridors écologiques les reliant et les terres agricoles.

Enfin, la prévention des déchets est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources. Elle s'intègre dans le cadre d'une transition vers une sobriété de l'utilisation des ressources, limitant les gaspillages et visant à recycler des déchets en nouvelles ressources. Ainsi, il faut travailler sur deux piliers : limiter la production du déchet et lorsque sa production est incontournable, il faut œuvrer pour valoriser au maximum une nouvelle utilisation possible.

### Articulation avec les autres stratégies territoriales

- SRADDET Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le SCoT Val de Saône Vingeanne ;

- PCAET CAP Val de Saône 2021 – 2026 ;
- PLPDMA de la CAP Val de Saône (en cours de révision) ;
- Schéma directeur de l'eau (2018) et de l'assainissement (2021) de la CAP Val de Saône ;
- SDAGE Rhône Méditerranée et Corse 2022-2027.

PROJET

| Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 16                                           | <b>18- Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Description de l'action                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la production de déchets ;</li> <li>• Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de biodéchets ;</li> <li>• Améliorer les systèmes de collecte, tri et traitement de déchets ;</li> <li>• Soutenir l'émergence de filières d'économie circulaire, favoriser les circuits-courts entre entreprises.</li> </ul>                                                   |
| Partenaires                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, ADEME, Département, Chambre d'Agriculture, Etablissements scolaires, prestataires de restauration collective</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Projets matures                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de la déchetterie de Pontailler-sur-Saône – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Extension des consignes de tri au niveau des ordures ménagères – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Formation sur le compostage et mise à disposition de composteur – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Actions anti-gaspi en restauration collective – <b>CAP VAL DE SAONE.</b></li> </ul> |
| Projets projetés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la redevance incitative sur le secteur de Pontailler-sur-Saône – <b>CAP VAL DE SAONE</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Indicateurs d'évaluation proposés                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de nouvelle déchèterie</li> <li>• Réduction des tonnages de déchets collectés sur le territoire, notamment au niveau des cantines</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                       |

| Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 17                                           | <b>Préserver la ressource en eau du territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Description de l'action                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une gestion durable de l'eau par la sécurisation des ressources (interconnexions des réseaux) et l'amélioration des rendements des réseaux ;</li> <li>Limiter et traiter les sources de pollution sur les puits de captage ;</li> <li>Améliorer les équipements d'assainissement.</li> </ul>                                                                        |
| Partenaires                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Agences de l'eau, Syndicats des eaux, Chambre d'agriculture, Département, DREAL</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Projets matures                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement prioritaires identifiées dans le cadre du schéma directeur – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>Actions de sensibilisation visant la réduction des intrants au niveau des périmètres de captages de Vielverge et de Labergement-les-Auxonne – <b>CAP VAL DE SAONE</b>.</li> </ul>                        |
| Projets projetés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation de la station d'épuration d'Auxonne - <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>Réduction des intrants au niveau du périmètre de captages de Vielverge et de Labergement - <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>Travaux d'interconnexion des différentes ressources présentes sur le territoire (boucle des Maillys comprise) - - <b>CAP VAL DE SAONE</b>.</li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dépassement de la limite de qualité pour le métabolite de pesticide métolachlore-ESA sur le secteur d'Auxonne</li> <li>Amélioration de la qualité de l'eau sur les puits de captage de Vielverge et de Labergement</li> <li>Nombre d'interconnexions réalisées</li> </ul>                                                                                         |

| Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 18                                           | <b>Agir en faveur de la biodiversité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Description de l'action                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer les rivières et zones humides ;</li> <li>• Créer des trames vertes et bleues, remettre en état et maintenir des continuités écologiques ;</li> <li>• Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;</li> <li>• Sensibiliser et informer les habitants et visiteurs par la création de sentiers d'interprétation ;</li> <li>• Mettre en place des Schémas intercommunaux et atlas communaux de biodiversité ;</li> <li>• Conforter la place de la nature et la biodiversité ordinaire dans les zones urbaines et rurales.</li> </ul> |
| Partenaires                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DREAL, Agences de l'eau, Syndicats de rivière, EPTB Saône et Doubs, ONF, communes, Conservatoire des sites naturels, ARS, Département.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Projets matures                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atlas de la biodiversité – <b>Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et de la Moyenne Vallée de l'Ognon</b> ;</li> <li>• Restauration de l'ENS des prairies et forêts alluviales du Val de Saône sur les communes de Lamarche-sur-Saône et Poncey-les-Athée – <b>EPTB Saône et Doubs</b></li> <li>• Restauration morphologique du Nacey sur 1 km sur la commune de Flammerans – <b>EPTB Saône et Doubs.</b></li> </ul>                                                                                                                           |
| Projets projetés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des anciens méandres de la Vingeanne à Talmay – <b>Syndicat mixte Vingeanne Bèze Albane</b> ;</li> <li>• Restauration des masses d'eau ciblées en altérations morphologiques dans le SDAGE – <b>CAP VAL DE SAONE</b> ;</li> <li>• Restauration d'une frayère à Brochet sur Auxonne – <b>EPTB Saône et Doubs</b> ;</li> <li>• Réhabilitation d'une gravière en espace naturel – <b>Communes de Villers-les-Pots, Auxonne et Athée.</b></li> </ul>                                                                                      |
| Indicateurs d'évaluation proposés                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 19                                           | <b>Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Description de l'action                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter la gestion du risque Inondation, ruissellement et sécheresse au nouveau contexte climatique</li> <li>• Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et protéger les publics les plus vulnérables (femmes enceintes et jeunes enfants) de l'exposition aux perturbateurs endocriniens</li> <li>• Sensibiliser et informer sur la qualité de l'air</li> <li>• Amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les espaces naturels et les cultures pour permettre une adaptation des pratiques agricoles/forestières</li> </ul> |
| Partenaires                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département, EPTB Saône et Doubs, Agence de l'eau</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Projets matures                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un PAPI par l'EPTB sur la CAP Val de Saône - <b>EPTB Saône et Doubs ;</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Projets projetés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur le risque d'inondation sur la commune d'Auxonne - <b>CAP VAL DE SAONE</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Indicateurs d'évaluation proposés                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation n° 20                                           | <b>Adapter les espaces publics au changement climatique par la végétalisation, la récupération des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Description de l'action                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation des espaces urbains, réduction des îlots de chaleur ;</li> <li>• Sensibilisation et accompagnement des collectivités lors des projets d'aménagement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Partenaires                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département, Agence de l'eau, CAUE</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Projets matures                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabilisation du parking de l'hôtel de ville – <b>Commune d'AUXONNE</b> ;</li> <li>• Désimperméabilisation du parking de la place de la mairie – <b>Commune de BINGES</b> ;</li> <li>• Infiltration des eaux pluviales au niveau de l'accès au groupe scolaire – <b>Commune de MAXILLY-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Désimperméabilisation des surfaces dans le cadre de l'aménagement de la place du village - <b>Communes de MONTMANCON, SOIRANS et VILLERS-LES-POTS.</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Projets projetés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabilisation du parking de la gare SNCF - <b>Commune de TILLENAY</b> ;</li> <li>• Aménagement paysager au niveau du cimetière - <b>Commune de BINGES</b> ;</li> <li>• Création d'un bassin végétalisé de rétention des eaux pluviales sur la route de Belleneuve - <b>Commune de BINGES</b> ;</li> <li>• Aménagement de la place de la Liberté - <b>Commune de LAMARCHE-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Désimperméabilisation partielle des places de stationnement du centre-bourg - <b>Commune de PONTAILLER-SUR-SAONE</b> ;</li> <li>• Végétalisation des accotements dans le cadre de la réfection de la voirie départementale - <b>Commune de SOISSONS-SUR-NACEY</b> ;</li> <li>• Acquisition d'une cuve enterrée pour récupérer les eaux pluviales - <b>Commune de VONGES.</b></li> </ul> |
| Indicateurs d'évaluation proposés                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de m² désimperméabilisé</li> <li>• Surface urbaine végétalisée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## **Annexe 2 – Recensement des projets intercommunaux et communaux**

## RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUTAIRES

| Commune                                                                               | Description de l'action                                                                                                                     | Programmation<br>État<br>d'avancement                    | Domaine(s) d'intervention                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| AUXONNE                                                                               | Création d'un lieu d'hébergement et d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises (tiers-lieu) – Secteur Gare, Tillenay. | Etude AMO en cours                                       | Développement économique, rénovation énergétique des bâtiments |
| AUXONNE                                                                               | Création d'une cuisine centrale sur le canton d'Auxonne                                                                                     | Lancement étude AMO début 2022                           | Développement économique                                       |
| AUXONNE                                                                               | Création d'une liaison douce (cyclable sécurisée) entre la gare et le centre-ville d'Auxonne                                                | Lancement étude MOe début 2022                           | Mobilité, cadre de vie                                         |
| PONTAILLER-SUR-SAONE                                                                  | Rénovation de la déchetterie et mise en place d'une télésurveillance                                                                        | 2022                                                     | Environnement                                                  |
| SOIRANS                                                                               | Création d'une aire de covoiturage                                                                                                          | Etude Moe en cours<br>Travaux prévus pour septembre 2022 | Mobilité                                                       |
| TILLENAY                                                                              | Aménagement et désimperméabilisation du parking de la gare SNCF                                                                             | Lancement étude MOe 2022                                 | Voirie, gestion de l'eau                                       |
| AUXONNE, BINGES, LAMARCHE-SUR-SAONE, PONCEY-LES-ATHEE, FLAMMERANS et VILLERS-LES-POTS | Renouvellement de canalisations et de branchements des eaux usées                                                                           | Etude de MOe en cours                                    | Eau potable, assainissement                                    |
| ENSEMBLE DU TERRITOIRE                                                                | Sécurisation de l'alimentation en eau potable                                                                                               | Etude de MOe en cours                                    | Eau potable, assainissement                                    |
| VILLERS-LES-POTS                                                                      | Viabilisation d'une zone d'activité                                                                                                         | Etude de MOe en cours                                    | Développement économique                                       |
| VONGES                                                                                | Viabilisation d'une zone d'activité                                                                                                         | Etude de MOe en cours                                    | Développement économique                                       |
| AUXONNE                                                                               | Aménagement d'une aire des gens du voyage                                                                                                   | Etude de MOe en cours                                    | Développement économique, voirie                               |
| AUXONNE                                                                               | Réhabilitation des nouveaux locaux de l'office de tourisme                                                                                  |                                                          | Développement économique, tourisme                             |

## RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

| Commune | Description de l'action                                                                                                            | État d'avancement                                                                                                                                                                                                   | Domaine(s)<br>d'intervention                                   |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| ATHEE   | Création d'une « maison de village » (petit commerce de proximité, salle des associations, bistrot associatif, lieu de créativité) | 2022 - 2023                                                                                                                                                                                                         | Développement économique, cadre de vie, rénovation énergétique |
| ATHEE   | Sécurisation des 2 RD traversant le village                                                                                        | 2022 - 2024                                                                                                                                                                                                         | Voirie, sécurité                                               |
| ATHEE   | Aménagement de la mairie (espace coworking)                                                                                        | 2022 -2026                                                                                                                                                                                                          | Développement économique                                       |
| AUXONNE | OPAH-RU                                                                                                                            | En cours<br>(Démarrage en juin 2019)                                                                                                                                                                                | Développement économique, habitat, voirie, cadre de vie        |
| AUXONNE | Réaménagement de la Grande Rue, du Boulevard Pasteur, de la rue du 8 mai 1945 et création de 2 parkings                            | En cours – Phase de notification des marchés de travaux<br>(Travaux prévus en juin 2021 sur un période de 2 ans et demi)                                                                                            | Développement économique, voirie                               |
| AUXONNE | Transformation de la bibliothèque municipale d'Auxonne en médiathèque                                                              | Travaux en cours<br>Dossiers de subventions déposés auprès de l'Europe, de l'Etat (DRAC-DSIL), de la Région BFC (contrat de Territoire), du Conseil Départemental, du SICECO<br>Ouverture envisagée en janvier 2023 | Patrimoine, culture                                            |
| AUXONNE | Création d'un sentier de randonnée pédestre dit « Sentier du Chêne Napoléon »                                                      | Dossier PDIPR + demande subvention CD21 déposés<br><br>En cours                                                                                                                                                     | Tourisme, cadre de vie                                         |
| AUXONNE | Rénovation de la toiture de l'école Pasteur                                                                                        | Dossiers de demandes de subventions CD21+DETR déposés – Début des travaux en juillet 2021                                                                                                                           | Patrimoine, rénovation énergétique des bâtiments               |

|         |                                                                                                                                                                               |                                                                                                 |                                      |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| AUXONNE | Création d'un terrain multisports                                                                                                                                             | Dossiers de demandes de subventions déposés<br>Début des travaux 3 <sup>ème</sup> semestre 2021 | Cadre de vie                         |
| AUXONNE | Création de toilettes publiques                                                                                                                                               | Dossiers de demandes de subventions déposés<br>Début des travaux 3 <sup>ème</sup> semestre 2021 | Cadre de vie                         |
| AUXONNE | Sécurisation des écoles de la commune                                                                                                                                         | Travaux en cours.<br>Fin des travaux en 2021                                                    | Voirie, sécurité                     |
| AUXONNE | Instauration d'un permis de diviser dans le centre-ville d'Auxonne                                                                                                            | 2nd semestre 2021                                                                               | Habitat                              |
| AUXONNE | Mise en place d'une campagne de ravalement de façade obligatoire dans le centre-ville d'Auxonne                                                                               | 2022                                                                                            | Habitat, cadre de vie                |
| AUXONNE | Renouvellement urbain de l'îlot Place d'Armes :<br><br>Réalisation d'une étude de faisabilité RHI-THIRORI.<br><br>Concession d'aménagement pour la requalification de l'îlot. | 2nd semestre 2021<br><br>2023                                                                   | Habitat                              |
| AUXONNE | Mise en place d'un fonds d'aide à la rénovation des devantures commerciales dans le centre-ville d'Auxonne.                                                                   | 2022                                                                                            | Développement économique             |
| AUXONNE | Mise en place de boutiques éphémères et de « boutiques test » dans le centre-ville d'Auxonne.                                                                                 | 2022                                                                                            | Développement économique             |
| AUXONNE | Rénovation de la toiture du bâtiment des Petites Forges                                                                                                                       | 2022                                                                                            | Patrimoine, culture                  |
| AUXONNE | Aménagement d'un bâtiment communal pour le service de Police Municipale<br>(Centre- ville, rond- point de La Poste)                                                           | 2021<br>Chiffrage en cours                                                                      | Patrimoine                           |
| AUXONNE | Aménagement d'une aire de camping-car (16 stationnements)                                                                                                                     | 2021<br>Chiffrage en cours                                                                      | Tourisme<br>Développement économique |
| AUXONNE | Création d'un centre-technique municipal                                                                                                                                      | 2021<br>Dossier de demande de subvention déposé DETR                                            | Patrimoine                           |

|                      |                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                                               |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| AUXONNE              | Réhabilitation de la piscine municipale                                                                                                                           | 2023<br>AMO en cours de recrutement                                  | Cadre de vie                                                  |
| AUXONNE              | Création d'aires de jeux pour enfants                                                                                                                             | 2022-2026                                                            | Cadre de vie                                                  |
| AUXONNE              | Amélioration de la connexion cyclable entre le centre-ville et la piscine/base de loisirs.                                                                        | 2023                                                                 | Mobilité, cadre de vie                                        |
| AUXONNE              | Rénovation du château Louis XI et Installation/réouverture du musée de France.                                                                                    | 2023                                                                 | Patrimoine, culture                                           |
| AUXONNE              | Rénovation du bâtiment des halles d'Auxonne et réaménagement des espaces intérieurs (salles de réunion, co-working, etc.)                                         | 2024                                                                 | Patrimoine                                                    |
| BILLEY               | Rénovation énergétique de la mairie avec création de 2 logements                                                                                                  | Etude prévue en février 2022 avec la MICA                            | Habitat, rénovation énergétique des bâtiments                 |
| BINGES               | Désimperméabilisation et aménagement végétalisé avec plantation d'arbres du parking de la place de la Mairie à proximité du groupe scolaire et du plateau sportif | 2022 - 2023<br>Relevé topographique en cours                         | Voirie, gestion de l'eau, cadre de vie, environnement         |
| BINGES               | Création d'un bassin de rétention enterré et paysager avec végétalisation des eaux pluviales route de Belleneuve                                                  | 2022 - 2023                                                          | Voirie, gestion de l'eau, changement climatique, biodiversité |
| BINGES               | Création d'un espace intergénérationnel paysager route de Belleneuve avec haies fleuries pour aire de jeux et de détente                                          | 2023 - 2024                                                          | Cadre de vie, biodiversité                                    |
| BINGES               | Agrandissement du cimetière avec traitement paysager et gestion des eaux pluviales avec création d'un parking arboré et végétalisé                                | 2022 - 2025                                                          | Patrimoine, gestion de l'eau, biodiversité                    |
| CLERY                | Acquisition et mise en place de deux radars pédagogiques sur la route départementale 959                                                                          | 2022 – 2026                                                          | Voirie                                                        |
| CLERY                | Réhabilitation de la mairie                                                                                                                                       | 2022 -2026                                                           | Rénovation énergétique des bâtiments                          |
| CIREY-LES-PONTAILLER | Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement et en médiathèque                                                                                                 | 2023 - 2024                                                          | Habitat, rénovation énergétique des bâtiments, cadre de vie   |
| CIREY-LES-PONTAILLER | Rénovation de l'intérieur et ravalement extérieur de l'église                                                                                                     | 2025 - 2026                                                          | Patrimoine                                                    |
| CHAMPDOTRE           | Requalification des routes RD 976 et RD31                                                                                                                         | 2022 -2026<br>Appui ICO<br>1 <sup>ère</sup> phase de travaux en 2022 | Voirie                                                        |

|                     |                                                                                                                               |                                                                                                                                           |                                                                |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| CHAMPDOTRE          | Remplacement des fenêtres de l'ancien restaurant (à intégrer dans la rénovation globale du bâtiment).                         | Demande DETR 2019 sécurisation des ouvrants                                                                                               | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| CHAMPDOTRE          | Rénovation de l'ancien restaurant en bâtiment municipal (périscolaire, cantine, bibliothèque, agence postale et appartements) | Etude diagnostic/ état des lieux réalisés (CAUE)<br>Choix de l'architecte prévu pour automne 2021<br>Demande DETR 2021 pour le diagnostic | Développement économique, rénovation énergétique des bâtiments |
| ETEVAUX             | Réhabilitation de l'ancienne mairie en logements                                                                              | Etude CAUE en cours (en attente du rapport)                                                                                               | Habitat rénovation énergétique des bâtiments                   |
| FLAGEY-LES -AUXONNE | Défrichement de 10 ha de forêt (frêne malade)                                                                                 | 2022                                                                                                                                      | Développement économique, cadre de vie                         |
| FLAGEY-LES -AUXONNE | Construction d'un cimetière                                                                                                   | 2021 - 2022                                                                                                                               | Cadre de vie                                                   |
| FLAGEY-LES -AUXONNE | Réfection volet de l'appartement communal (DETR 2019)                                                                         | 2021 - 2022                                                                                                                               | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| FLAGEY-LES -AUXONNE | Réhabilitation des ponts de la commune                                                                                        | Appel à projet CEREMA<br>Programme national Ponts                                                                                         | Voirie                                                         |
| FLAMMERANS          | Mise en conformité de la salle des fêtes                                                                                      | En cours                                                                                                                                  | Cadre de vie                                                   |
| FLAMMERANS          | Réhabilitation d'un pont communal                                                                                             | Travaux 2021<br>Demande DETR 2020                                                                                                         | Voirie                                                         |
| FLAMMERANS          | Création d'aires de jeux pour enfants                                                                                         | 2022 -2026                                                                                                                                | Cadre de vie                                                   |
| FLAMMERANS          | Sécurisation des 2 RD traversant le village                                                                                   | 2022 - 2024                                                                                                                               | Voirie                                                         |
| FLAMMERANS          | Rénovation de la toiture de la mairie                                                                                         | 2023                                                                                                                                      | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| HEUILLEY-SUR-SAONE  | Rénovation bâtiment de la mairie (agence postale, bureau mairie, salle de mairie)                                             | 2022 – 2023<br>DETR 2022                                                                                                                  | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| HEUILLEY-SUR-SAONE  | Création d'une aire de jeu                                                                                                    | 2022                                                                                                                                      | Cadre de vie                                                   |

|                         |                                                                                                                                                                                                                           |                            |                                                             |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------|
| HEUILLEY-SUR-SAONE      | Rénovation de la toiture de l'église et ravalement                                                                                                                                                                        | 2022 – 2025<br>DSIL - DETR | Patrimoine,<br>rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments   |
| HEUILLEY-SUR-SAONE      | Construction d'un monument aux morts                                                                                                                                                                                      | Demande DETR 2021          | Cadre de vie                                                |
| LABERGEMENT-LES-AUXONNE | Projet d'extension de l'école pour agrandir le bloc sanitaire, avec des travaux d'isolation et création d'un cheminement piéton pour rejoindre le périscolaire.                                                           | Demande DETR en 2022       | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments, voirie          |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Réfection place de la liberté et de la rue de la vision                                                                                                                                                                   | 2022 – 2026                | Voirie                                                      |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Réhabilitation de l'aire de camping-car                                                                                                                                                                                   | 2022 – 2026                | Cadre de vie                                                |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Création d'une aire de jeux                                                                                                                                                                                               | 2022 – 2026                | Cadre de vie                                                |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Réfection de l'intérieur de l'église                                                                                                                                                                                      | 2022 – 2026                | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments                  |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Mise en place de feux de comportements pour la sécurité routière                                                                                                                                                          | 2022 - 2026                | Voirie                                                      |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Réhabilitation de la salle des fêtes                                                                                                                                                                                      | 2022 - 2026                | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments, cadre<br>de vie |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Remise en état de l'ancien moulin pour affectation soit de la police intercommunautaire et des sapeurs-pompiers de Lamarche sur Saône ainsi que la création d'un logement                                                 | 2022 – 2026                | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments, cadre<br>de vie |
| LAMARCHE-SUR-SAONE      | Réfection des trottoirs du centre de Lamarche                                                                                                                                                                             | 2022 – 2026                | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments                  |
| LES MAILLYS             | Sécurisation des routes départementales traversant la commune (signalisation, analyse et projet de réduction de la vitesse)                                                                                               | 2022 - 2026                | Voirie                                                      |
| LES MAILLYS             | Bilan énergétique des bâtiments dans le but de réaliser des travaux permettant des économies d'énergies à court et long terme (isolation, remplacement de menuiseries, système de chauffage, remplacement des luminaires) | 2022 - 2026                | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments                  |

|                   |                                                                                                                                                             |                                                                                                                       |                                                                |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| LES MAILLYS       | Remplacement de l'éclairage public par des matériel à LED                                                                                                   | Appui du SICECO                                                                                                       | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| LES MAILLYS       | Projet d'une chaufferie centrale                                                                                                                            | ONF préchiffrage<br>Etude en cours et scénario non choisi (chaudière centrale ou individuelle avec travaux isolation) | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| MAGNY - MONTARLOT | Création d'un terrain multisport                                                                                                                            | Travaux en cours<br>DETR demandé en 2020                                                                              | Cadre de vie                                                   |
| MAGNY - MONTARLOT | Réhabilitation d'un local de la mairie en commerce (salon de coiffure)                                                                                      | Prévue pour 2022                                                                                                      | Développement économique, rénovation énergétique des bâtiments |
| MAGNY - MONTARLOT | Création d'une boulangerie et d'une épicerie suite au rachat de 2 logements                                                                                 | Projet<br>Recherche opportunité foncière                                                                              | Développement économique, rénovation énergétique des bâtiments |
| MAGNY - MONTARLOT | Réhabilitation de la voirie communale                                                                                                                       | Prévue pour 2023                                                                                                      | Voirie                                                         |
| MAGNY – MONTARLOT | Isolation thermique de la façade extérieure de la mairie                                                                                                    | 2025 -2026                                                                                                            | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| MAGNY - MONTARLOT | Rénovation de la salle des fêtes                                                                                                                            | 2025 - 2026                                                                                                           | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| MARANDEUIL        | Rénovation du logement communal                                                                                                                             | Travaux prévus pour 2022                                                                                              | Rénovation énergétique des bâtiments                           |
| MAXILLY-SUR-SAONE | Sécurisation du cheminement piétonnier route d'Heuilley pour accéder au groupe scolaire (création/élargissement de trottoirs et gestion des eaux pluviales) | Demande DETR prévue pour septembre 2020<br>Appui ICO                                                                  | Voirie, cadre de vie, mobilité                                 |
| MONTMANCON        | Aménagement de la place du village et sécurisation d'un itinéraire piéton près de l'école                                                                   | DETR 2021 à reconduire pour 2022<br>ICO en cours d'expertise                                                          | Voirie, cadre de vie, mobilité                                 |
| MONTMANCON        | Réfection de la voirie communale de 2 impasses                                                                                                              | 2022 -2026                                                                                                            | Voirie                                                         |
| MONTMANCON        | Ravalement, réfection du crépit et mis en place d'une rampe PMR pour l'école (nouvellement récupérée)                                                       | 2022 -2026                                                                                                            | Rénovation énergétique des bâtiments                           |

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                    |                                                                              |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| PERRIGNY-SUR-OGNON   | Réhabilitation du Café de la place existant en Tiers-lieu avec création d'une salle de réunion (accessible aux collectivités voisines), d'une salle des associations et d'un point internet.                                                                                                                                                                          | 2023 -2026<br>Demande DETR en 2022 | Développement économique, cadre de vie, rénovation énergétique des bâtiments |
| PERRIGNY-SUR-OGNON   | Création d'un bâtiment de pompier pour 3 communes (Perrigny Clery Soissons, Vielverge)                                                                                                                                                                                                                                                                                | DETR 2021<br>SDIS                  | Cadre de vie                                                                 |
| PONCEY-LES-ATHEE     | Sécurisation de RD20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Projet 2022 - 2026                 | Voirie                                                                       |
| PONCEY-LES-ATHEE     | Création d'une résidence de lotissement senior                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Projet 2022 - 2026                 | Habitat, cadre de vie                                                        |
| PONTAILLER-SUR-SAONE | Réhabilitation d'une ancienne école pour y transférer la bibliothèque municipale encore non accessible PMR. Isolation thermique à inclure dans le bouquet de travaux                                                                                                                                                                                                  | 2023                               | Rénovation énergétique des bâtiments, cadre de vie                           |
| PONTAILLER-SUR-SAONE | Création d'un city stade                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Travaux 2022                       | Cadre de vie                                                                 |
| PONTAILLER-SUR-SAONE | Rénovation centre-bourg : nouvelle tranche, Place et rue des Martyrs de la Résistance. Aménagement de la place avec désimperméabilisation partielle des stationnements voiture en fin de place et réorganisation des stationnements, aménagements arborés                                                                                                             | 2023 - 2024                        | Voirie, cadre de vie, gestion de l'eau                                       |
| PONTAILLER-SUR-SAONE | Rénovation centre-bourg (suite) : après rachat par la commune d'une maison en ruine, destruction de précaution et aménagement d'un espace paysagé avec quelques places de stationnement résidentiel, désimperméabilisation. Cet espace sera situé le long d'un cheminement piéton entre les écoles-port-Centre et le Mont Ardoux résidentiel (habitants et touristes) | 2025 - 2026                        | Voirie, cadre de vie, gestion de l'eau                                       |
| SAINT-LEGER-TRIEY    | Réfection de la toiture du garage du logement communal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2022 - 2026                        | Rénovation énergétique                                                       |
| SAINT-LEGER-TRIEY    | Création d'un chemin accès sécurisé pour se rendre à l'arrêt de bus sur la D 961                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2022 – 2026                        | Voirie, sécurité                                                             |
| SAINT-LEGER-TRIEY    | Pose de feux tricolores dit "sanction" ou "récompense" liés à la vitesse                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2022 – 2026                        | Voirie, sécurité                                                             |
| SAINT-LEGER-TRIEY    | Installation d'une aire de jeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2022 – 2026                        | Cadre de vie                                                                 |

|                    |                                                                                                                                              |                                                                               |                                                  |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| SAINT-LEGER-TRIEY  | Construction d'un local technique                                                                                                            | 2022 - 2026                                                                   | Construction bâtiment                            |
| SAINT-SAUVEUR      | Rénovation de la salle communale et de la salle des fêtes                                                                                    | 2023 - 2024                                                                   | Rénovation énergétique                           |
| SAINT-SAUVEUR      | Rénovation de l'impasse Bérot                                                                                                                | 2022                                                                          | Voirie                                           |
| SAINT-SAUVEUR      | Extension du réseau d'éclairage avec luminaires à LED                                                                                        | 2022 - 2023                                                                   | Rénovation énergétique, cadre de vie             |
| SAINT-SAUVEUR      | Rénovation de l'église                                                                                                                       | 2022<br>Projet à phaser                                                       | Patrimoine, rénovation énergétique               |
| SOIRANS            | Aménagement et désimperméabilisation de la place de la mairie et sécurisation de la D110                                                     | Etude architecte réalisée, accompagnement MICA, scénario d'aménagement choisi | Cadre de vie, voirie                             |
| SOIRANS            | Rénovation énergétique de l'école maternelle (isolation menuiseries extérieures, chauffage)                                                  | 2023 – 2026<br>(Via le SIVOS de Pluvet Soirans Tréclun)                       | Rénovation énergétique des bâtiments             |
| SOISSONS-SUR-NACEY | Travaux d'aménagement des façades et du vestiaire de l'école maternelle                                                                      | 2022                                                                          | Rénovation énergétique des bâtiments             |
| SOISSONS-SUR-NACEY | Travaux de voirie dans plusieurs rues de la commune                                                                                          | 2022                                                                          | Voirie                                           |
| SOISSONS-SUR-NACEY | Réfection de la toiture amiantée et réaménagement intérieur de la salle des fêtes                                                            | 2022                                                                          | Rénovation énergétique des bâtiments             |
| SOISSONS-SUR-NACEY | Travaux de sécurisation de la D20 au niveau de l'arrêt de bus de la commune dans le cadre de la réfection de la voirie départementale        | 2023                                                                          | Voirie                                           |
| SOISSONS-SUR-NACEY | Végétalisation des accotements et création de trottoirs et places de stationnement dans le cadre de la réfection de la voirie départementale | 2024 - 2026                                                                   | Voirie, cadre de vie                             |
| TALMAY             | Réhabilitation des ponts de la commune                                                                                                       | Appel à projet CEREMA<br>Programme national Ponts                             | Voirie                                           |
| TELLECEY           | Rénovation de la mairie (salle pluridisciplinaire)                                                                                           | Demande DETR 2020<br>Etude de maîtrise en cours                               | Rénovation énergétique des bâtiments, patrimoine |
| TELLECEY           | Réhabilitation d'une route communale (couche de roulement)                                                                                   | Entreprise retenue – travaux prévus pour 2022<br>Demande DETR 2021            | Voirie                                           |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                               |                                                                                                |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TILLENAY         | Rénovation thermique de l'école                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Maîtrise d'œuvre en cours<br>- Première réunion<br>Demande DETR DSIL<br>2021                                                  | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments,<br>patrimoine                                      |
| TILLENAY         | Sécurisation voirie et création de trottoirs                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2021 – 2024<br>Etude de maîtrise<br>d'œuvre en cours                                                                          | Voirie, cadre de<br>vie                                                                        |
| TILLENAY         | Liaison douce de la gare au centre de la<br>commune                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2023 -2026<br>(À corrélér avec le projet<br>communautaire de liaison<br>douce entre la gare et le<br>centre-bourg d'Auxonne). | Mobilité, cadre de<br>vie                                                                      |
| TILLENAY         | Création d'un city stade                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2023                                                                                                                          | Cadre de vie                                                                                   |
| TILLENAY         | Création d'une zone de camping-car quartier<br>de la gare                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2023                                                                                                                          | Développement<br>économique                                                                    |
| TILLENAY         | Création d'une halle avec aménagement<br>(plantation arbre sur place)                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024                                                                                                                          | Développement<br>économique,<br>cadre de vie                                                   |
| TRECLUN          | Création d'un local commercial (boulangerie,<br>épicerie, services, location matériel)                                                                                                                                                                                                                                                | 2022 – 2023<br>Enquête de proximité<br>réalisée<br>AMO en cours                                                               | Développement<br>économique                                                                    |
| VIELVERGE        | Création d'un terrain multisport                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Réalisé ?                                                                                                                     | Cadre de vie                                                                                   |
| VIELVERGE        | Rénovation énergétique de la mairie                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Etude architecture CAUE<br>en cours                                                                                           | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments                                                     |
| VIELVERGE        | Rénovation de la toiture de l'école                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2022-2023                                                                                                                     | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments                                                     |
| VILLERS-LES-POTS | Acquisition, rénovation et aménagement d'un<br>bâtiment (auberge du cheval rouge) au cœur<br>du village de 850m² pour créer des<br>logements en faveur des séniors (avec des<br>espaces partagés) et des cellules<br>commerciales ou professionnelles destinées<br>à apporter des nouveaux services aux<br>administrés du territoire. | Pré-étude CAUE<br>AMO retenu<br>DETR 2023                                                                                     | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments, voirie,<br>habitat,<br>développement<br>économique |
| VILLERS-LES-POTS | Aménagement de la place de la mairie avec<br>mise aux normes de l'éclairage public et<br>désimperméabilisation des surfaces                                                                                                                                                                                                           | Pré-étude CAUE<br>AMO retenu<br>DETR 2023                                                                                     | Rénovation<br>énergétique des<br>bâtiments, voirie,<br>gestion de l'eau                        |
| VILLERS-LES-POTS | Création d'un lotissement communal<br>d'environ 20 - 25 lots pour accueillir de                                                                                                                                                                                                                                                       | Architecte retenu en 2022<br>Demande DETR 2024                                                                                | Habitat                                                                                        |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                      |                                        |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|                  | nouveaux habitants pour la commune et le territoire                                                                                                                                                                                                                 |                                                      |                                        |
| VILLERS-LES-POTS | Création d'un lotissement communal de 3 lots pour accueillir des logements seniors locatifs                                                                                                                                                                         | Architecte retenu en 2022<br>Demande DETR 2024       | Habitat                                |
| VILLERS-LES-POTS | Réhabilitation de la gravière (rétrocédée EQIOM) en base de loisirs pour accueil d'activités nautiques et de baignades mais aussi l'aménagement d'un espace naturel visant à préserver la faune et la flore (projet en lien avec les communes d'Auxonne et d'Athée) | 2025-2026                                            | Développement économique, cadre de vie |
| VILLERS-ROTIN    | Aménagement des combles de la mairie pour créer un logement (déjà isolés)                                                                                                                                                                                           | 2022 -2026                                           | Habitat                                |
| VILLERS-ROTIN    | Projet de création d'un champ photovoltaïque pour alimenter un service (salle de sport)                                                                                                                                                                             | 2022 -2026                                           | Développement économique               |
| VONGES           | Repiquage du toit du groupe scolaire                                                                                                                                                                                                                                | 2022                                                 | Rénovation énergétique des bâtiments   |
| VONGES           | Aménagement des entrées de la commune côté Dijon, Lamarche/S, Pontailler/S.                                                                                                                                                                                         | Première tranche en 2022/2026<br>Convention AMO MICA | Voirie                                 |
| VONGES           | Aménagement de la rue du Champ de Charme en prolongement de la rue des Ecoles                                                                                                                                                                                       | 2022                                                 | Voirie                                 |
| VONGES           | Acquisition d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales                                                                                                                                                                                                  | 2023 - 2026                                          | Gestion de l'eau                       |
| VONGES           | Mise en place d'un éclairage du monument aux morts                                                                                                                                                                                                                  | 2022 - 2026                                          | Eclairage public                       |
| VONGES           | Installation de panneaux miroirs au carrefour des RD 961/976                                                                                                                                                                                                        | 2022 - 2026                                          | Voirie                                 |